

Université de Montréal

**Analyse quantitative de la carrière criminelle des
internautes effectuant du leurre d'enfants**

par
François Massicotte

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès sciences (M. Sc.)
en criminologie

Août 2016

©François Massicotte, 2016

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Analyse quantitative de la carrière criminelle des
internautes effectuant du leurre d'enfants**

Présenté par
François Massicotte

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Francis Fortin (directeur de recherche)

Jean-Pierre Guay (président rapporteur)

Yves Paradis (membre du jury externe)

Résumé

Objectifs. L'objectif principal de ce mémoire consiste à comprendre les caractéristiques des carrières criminelles d'individus connus de la police pour avoir perpétré une infraction de leurre d'enfants sur Internet. Aussi, par une analyse typologique à l'aide des antécédents criminels, il sera possible d'établir une typologie d'individus ayant leurré des enfants sur Internet. Également, il sera question de vérifier s'il y a un lien entre les caractéristiques des antécédents criminels de ces individus sur la perpétration de l'agression sexuelle hors ligne.

Méthodologie. Provenant de données officielles de la communauté policière du Québec, l'échantillon comprend les parcours de criminels ayant perpétré une infraction de leurre d'enfants sur Internet. Des analyses descriptives en lien avec les différents paramètres de la carrière criminelle seront effectuées. Ensuite, des tests de moyenne et une analyse de régression Cox permettront de vérifier la présence ou non d'un lien statistique entre les caractéristiques des antécédents criminels des individus connus de la police pour leurre d'enfants sur Internet et le passage à l'acte physique.

Résultats. Les analyses ont montré que la majorité des sujets n'avaient aucun antécédent judiciaire. Pour la plupart, le leurre d'enfants est le crime le plus grave perpétré au cours de leur carrière criminelle. Trois catégories d'individus ont été décelées : les *amateurs*, les *spécialistes* et les *généralistes*. Ce sont les individus polymorphes ayant une carrière criminelle plus grave et plus longue qui sont portés à agresser sexuellement avant le leurre. Cependant, ce sont des individus spécialisés ayant une importante proportion de délits sexuels dans leurs antécédents criminels qui ont plus de chance d'agresser sexuellement suite à l'exploitation sexuelle sur Internet.

Mots-clés : Leurre d'enfants, Internet, carrière criminelle, agression sexuelle, fréquence, durée, gravité, polymorphisme

Abstract

Objectives. The aim of this paper is to understand the criminal career characteristics of people who are known from the police to have committed child luring on the Internet. Using a taxonomic analysis created with the criminal history of these individuals, it will be possible to establish a typology of people who have lured children online. Ultimately, the variance in characteristics of the criminal background on the commission of offline sexual abuse will also be verified.

Methodology. Drawing from official data of Quebec's police community, the sample includes criminal careers of people having committed the offense of luring children over the Internet. Some descriptive analyses related to the different parameters of the criminal history will be included. Moreover, a mean test and a Cox regression analysis will verify the significance and the predictability of acting out prior and after the act of luring children online based on criminal background.

Results. Analyses have shown that the majority of subjects have no criminal record. For many of them, children luring is the most serious crime committed in their criminal career. Three categories of individuals have been identified: amateurs, specialists and generalists. Those who are tempted to commit sexual abuse before luring are the polymorphic subjects with a more serious criminal history. However, those who are considered specialists with a significant proportion of sexual offenses in their career are more likely to commit sexual assault following sexual exploitation on Internet.

Keywords: children lure, Internet, criminal career, sexual assault, frequency, career length, seriousness, crime mixt.

Table des matières

Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	viii
Liste des figures.....	ix
Liste des annexes.....	xi
Remerciements.....	xii
INTRODUCTION.....	1
1. RECENSION DES ÉCRITS.....	4
1.1 Le leurre d'enfants par moyen de télécommunication.....	5
1.1.1 L'acte.....	5
1.1.1 La victime.....	7
1.1.2 Le suspect.....	8
1.2 La carrière criminelle.....	9
1.2.1 Le concept descriptif.....	11
1.2.2 Le concept limitatif.....	16
1.2.3 Le concept dynamique.....	17
1.3 La carrière criminelle des délinquants sexuels.....	19
1.3.1 La participation.....	19
1.3.2 La fréquence.....	21
1.3.3 La durée.....	23
1.3.4 La gravité.....	25
1.3.5 Le polymorphisme.....	26
1.3.6 Caractéristiques criminelles des internautes exploitant sexuellement des enfants sur internet.....	27
1.3.7. Transition entre la pornographie juvénile et l'agression sexuelle.....	31

2. PROBLÉMATIQUE.....	34
2.1 Pertinence de l'étude.....	35
2.2 Objectif principal	36
2.3 Objectifs spécifiques.....	37
3. MÉTHODOLOGIE.....	38
3.1 Échantillon	39
3.2 Provenance des données	39
3.2.1 Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).....	39
3.2.2 Module d'information policière (MIP).....	40
3.3 Procédure de collecte	41
3.4 Opérationnalisation.....	42
3.5 Stratégie d'analyse.....	46
3.5.1 Analyse taxinomique (TwoStep Cluster Analysis).....	46
3.5.2 Tests de moyenne et régression de Cox.....	47
3.6 Limites méthodologiques.....	49
4. RÉSULTATS	51
4.1 Analyses descriptives.....	52
4.1.1 Participation	52
4.1.2 Fréquence.....	54
4.1.3 Durée.....	59
4.1.4 Gravité.....	63
4.1.5 Polymorphisme	66
4.2 Analyses multivariées et tests de moyenne.....	72
4.2.1 Types de carrières criminelles des internautes leurrant des enfants	72
4.2.2 Facteurs liés à la perpétration d'une agression sexuelle	75
4.2.3 L'influence des antécédents criminels sur l'agression sexuelle après le leurre d'enfants sur internet.....	77
5. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	79
5.1 Participation	80
5.2 Fréquence.....	81

5.3 Durée.....	82
5.4 Gravité.....	83
5.5 Polymorphisme	83
5.6 Typologie des internautes leurrant des enfants.....	85
5.7 L'exploitation sur Internet et l'agression sexuelle.....	86
5.8 Portée théorique et pratique	88
CONCLUSION.....	90
Bibliographie.....	94
ANNEXE 1	104

Liste des tableaux

Tableau 1 : La carrière criminelle selon Loeber et LeBlanc (1990 : 380).....	11
Tableau 2 : Répartition des sujets ayant 3 infractions criminelles ou plus selon la pente de gravité de leurs rapports d'évènement (n=113)	65
Tableau 3 : Répartition des sujets selon le nombre de catégories de crimes dans lesquelles ils sont impliqués au moment de leur premier leurre (n=296)	67
Tableau 4 : Typologie des caractéristiques des trajectoires criminelles d'individus ayant effectué du leurre d'enfants sur Internet (n=268)	73
Tableau 5 : Tests de moyenne non-paramétrique des paramètres de la carrière criminelle des individus en lien avec une agression sexuelle avant le leurre d'enfants sur Internet (n=296). .	75
Tableau 6 : Régression de Cox portant sur les carrières criminelles en lien avec une probabilité d'agression sexuelle suite au leurre d'enfants sur Internet	77

Liste des figures

Figure 1 : Tendence de la distribution de la population d'une cohorte selon le nombre d'arrestations selon Blumstein et Moitra (1980 : 325)	14
Figure 2 : Présentation des étapes de l'escalade de l'utilisation compulsive d'Internet à des fins sexuelles selon Wood (2011 : 129).....	32
Figure 3 : Nombre de sujets selon leur âge lors du premier évènement de leurre d'enfants (n=296).....	53
Figure 4 : Répartition des sujets selon leur nombre de rapports d'évènement en lien avec le leurre (n=164)	55
Figure 5 : Répartition des sujets selon leur nombre d'inscriptions au MIP avant leur premier leurre sur Internet (n=296).....	56
Figure 6 : Répartition des sujets selon la fréquence moyenne en années entre la perpétration des délits (n=159).....	58
Figure 7: Répartition des sujets selon leur âge lors de la première inscription dans les données officielles (n=296).....	60
Figure 8 : Nombre de sujets s'étant officiellement désistés selon leur âge lors de leur dernière inscription dans les données officielles (aucun rapport d'évènement au cours des 5 dernières années avant l'extraction des données) (n=36)	61
Figure 9 : Répartition des sujets ayant une carrière criminelle complète selon la durée en année(s) de leur trajectoire (n=36).....	62

Figure 10 : Répartition des sujets selon le poids de gravité au moment de leur première inscription de leurre d'enfants sur Internet (n=296)	64
Figure 11 : Pourcentage des sujets impliqués dans les types de crimes (n=296)	68
Figure 12 : Pourcentage et nombre de sujets selon la séquence temporelle du type de délits avant le leurre d'enfants (n=296).....	70
Figure 13 : Pourcentage et nombre de sujets selon la séquence temporelle du type de délits suite au leurre d'enfants (n=164).....	71

Liste des annexes

Annexe 1 : Poids de gravité des crimes selon l'échelle de Statistique Canada	104
--	-----

Remerciements

Je tiens à te remercier Francis. Professeur exceptionnel, tu as su donner les bons conseils aux bons moments afin de m'orienter tout au long de la rédaction. Ton savoir-faire tant au niveau pratique qu'académique est certainement un atout pour la criminologie d'aujourd'hui. En espérant avoir l'opportunité de retravailler avec toi.

Merci à la Sûreté du Québec pour sa confiance et de m'avoir donné l'opportunité d'effectuer mon mémoire avec sa collaboration. Éric, même si je n'ai pas eu la chance de te rencontrer, je te remercie pour ton implication.

Merci à l'équipe du Service des projets d'enquêtes spécialisées (SPES) qui a su m'appuyer et me motiver dans mes projets. Les membres du service, tant que le personnel policier que civil, ont su contribuer de façon significative à mes connaissances en criminologie.

Merci à Chantal. Sans elle, ce mémoire n'aurait pas été le même. Tu es une mère exceptionnelle qui m'a permis d'obtenir toutes les ressources et les outils nécessaires pour me rendre où je suis. Ses conseils d'écriture et son souci du détail ont été indispensables.

INTRODUCTION

L'utilisation d'Internet, chez les jeunes âgés entre neuf et 17 ans devient de plus en plus généralisée au Canada. Effectivement, selon Statistiques Canada (2012), huit jeunes canadiens sur dix sont branchés à Internet à la maison. Les jeunes utilisent Internet principalement pour écouter de la musique, effectuer des achats, réaliser leurs travaux scolaires, s'adonner à des jeux, entrer en contact avec leurs amis et les membres de leur famille ainsi que pour clavarder sur des plateformes de discussion en ligne (Statistique Canada, 2012).

Les internautes utilisant des plateformes de discussion entrent en communication les uns avec les autres. Les conversations sont généralement très courtes et portent sur divers sujets (Subrahmanyam et *al.*, 2004; Ybarra et Mitchell, 2008). Ayant analysé des conversations de mineurs discutant sur Internet, Greenfield et Subrahmanyam (2003), affirment que les adolescents fréquentant les chambres de clavardage en ligne cherchent principalement leur identité, les interactions entre pairs, la représentation envers eux-mêmes ainsi que la sélection d'un éventuel partenaire. Internet, ressource permettant l'anonymat, est le lieu idéal de communication entre un prédateur et une victime d'âge mineur vulnérable dans le but de faciliter la perpétration d'une infraction d'ordre sexuel (Berson, 2003). En ligne, ces prédateurs vont habituellement utiliser des stratégies de communication dont l'objectif est de gagner la confiance de la victime afin d'entamer une relation sexuelle virtuelle ou physique avec l'enfant (Berson, 2003 ; Olson et *al.*, 2007). Pour certains chercheurs, le leurre d'enfants constitue une forme de transition entre l'exploitation sexuelle sur Internet et l'agression sexuelle. Effectivement, pour Briggs, Simon et Simonsen (2010), un groupe d'internautes vont communiquer avec des enfants uniquement pour satisfaire leurs fantasmes sexuels tandis que d'autres vont tenter de rencontrer physiquement la victime.

Dans la littérature criminologique, il y a un manque concernant les caractéristiques criminelles des internautes leurrant des enfants. Bien que plusieurs études aient porté sur l'acte de leurrer des enfants sur Internet, peu de recherches ont été réalisées sur les caractéristiques criminelles des individus commettant ce type

d'exploitation sexuelle. Afin de comprendre les antécédents criminels de ces sujets, le paradigme de la carrière criminelle sera utilisé comme approche d'observation. La participation, la fréquence, la durée, la gravité et le polymorphisme sont les principaux paramètres utilisés lors de l'analyse des trajectoires criminelles (Blumstein *et al.*, 1986 ; Blumstein et Cohen, 1987 ; Leblanc et Loeber, 1998 ; Piquero *et al.*, 2003 ; Farrington, 2007). Bien que les données policières ne portent pas sur les circonstances de vie et leur impact sur la criminalité d'un individu, ce mémoire étudiera les activités criminelles et leur dynamique dans le temps connues par les autorités. Aussi, à l'aide des paramètres, il sera question de déceler différents profils criminels d'internautes figurant dans les bases de données policières pour leurre d'enfants. Enfin, des analyses de prédiction et de moyennes permettront de vérifier si les caractéristiques des antécédents criminels des individus leurrant des enfants sur Internet peuvent être significativement liées à la perpétration de l'agression sexuelle hors ligne. En d'autres mots, la dernière partie des analyses permettra d'examiner si les internautes leurrant des enfants sur Internet et qui agressent sexuellement hors ligne ont des caractéristiques criminelles similaires ou différentes des autres sujets.

Dans un premier temps, il sera question de décrire l'état des connaissances sur le leurre d'enfants, la carrière criminelle de façon générale, la trajectoire d'individus effectuant des délits d'ordre sexuel ainsi que sur la transition entre l'utilisation d'Internet à des fins sexuelles et le passage à l'acte physique. Afin de comprendre la trajectoire criminelle des internautes leurrant des enfants, une stratégie d'analyses quantitatives sera mise en place. Aussi, des analyses descriptives portant sur les différents paramètres de la carrière criminelle seront effectuées pour comprendre les caractéristiques de ces trajectoires. Ensuite, un TwoStep Cluster Analysis servira à mettre en lumière une typologie des différentes trajectoires. Pour terminer, des analyses de moyennes et une régression de Cox permettront de vérifier si les internautes leurrant des enfants sur Internet et ayant agressé sexuellement ont des caractéristiques criminelles différentes de ceux ne passant pas à l'acte physiquement.

1. RECENSION DES ÉCRITS

1.1 Le leurre d'enfants par moyen de télécommunication

1.1.1 L'acte

Selon l'article 172,1 du Code criminel canadien, il est interdit pour quiconque, par le moyen de télécommunication, de communiquer avec une personne mineure (ou qu'il croit l'être) dans le but de faciliter la perpétration d'une infraction d'ordre sexuel (agression sexuelle, contacts sexuels, incitation à des contacts sexuels, exhibitionnisme, pornographie juvénile, inceste, proxénétisme, bestialité et enlèvement) d'après les âges fixés par la loi (14, 16 ou moins de 18 ans). Selon le Code criminel canadien, le simple fait de tenir des propos explicites à caractère sexuel à l'aide d'un appareil de télécommunication, sachant (ou croyant) que le destinataire est une personne mineure âgée de moins de 16 ans, constitue une infraction de leurre d'enfants.

Selon l'arrêt Legare de la Cour suprême (2009 3RCS), trois critères doivent être respectés afin que le leurre d'enfants sur Internet soit perpétré. D'abord, il doit y avoir une communication intentionnelle par ordinateur. Ensuite, la personne accusée doit savoir ou croire que le destinataire des messages n'a pas atteint l'âge fixé. Finalement, la communication doit se faire afin de faciliter la perpétration d'une infraction sexuelle. Selon le jugement du plus haut tribunal du Canada : « dans ce contexte, « faciliter » s'entend notamment du fait d'aider à provoquer la perpétration et de la rendre plus facile ou plus probable » (arrêt Legare, 2009 3RCS : en ligne). D'après l'arrêt, une rencontre physique ou la volonté de rencontrer la victime n'est pas nécessaire afin de respecter les critères de l'infraction de leurre sur Internet. Depuis août 2012, il y a des peines minimales pour les individus coupables de leurre. Le législateur, en juillet 2015, a augmenté les peines relatives au leurre. Dorénavant, si un individu est coupable de leurre en acte criminel, sa peine sera d'un minimum d'un an à un maximum de 14 ans d'emprisonnement. Portée en procédure sommaire, la peine sera d'un minimum de 6 mois jusqu'à un maximum de deux ans moins un jour.

Pour Olson et *al.* (2007) le leurre d'enfants, que ce soit de façon physique ou virtuelle, se fait par un processus de communication, entre le prédateur et sa victime mineure, afin que cette dernière accepte un éventuel contact sexuel. La mise sous condition, ou le terme « grooming » en anglais, signifie le mécanisme de séduction, qui consiste à gagner la confiance d'une victime mineure, dans l'optique d'atteindre une relation sexuelle (réelle ou virtuelle) (Berson, 2003 ; Olson et *al.*, 2007). La mise sous condition est un processus non coercitif dont les objectifs du prédateur consistent à avoir accès à l'enfant, d'obtenir sa confiance et de maintenir le secret de leur relation (Craven, Brown et Gilchrist, 2006 ; Olson, et *al.*, 2007). L'agresseur tentera un ensemble de techniques telles que l'attention, les compliments, l'affection, la gentillesse, des faveurs ou la reconnaissance pour créer des liens avec sa victime (Cyberaide, 2015). Certains travaux indiquent que les prédateurs misent sur les carences émotionnelles et la solitude de leur interlocuteur pour établir une relation de confiance (Berson, 2003). Selon Berson (2003), les prédateurs ont développé une certaine expertise pour recueillir l'information nécessaire afin de cibler les enfants vulnérables. Tout comme dans un parc ou une cour d'école, les plateformes de discussion en ligne deviennent des lieux propices au leurre d'enfants puisque ces derniers deviennent accessibles, vulnérables et non protégés (Berson, 2003). Pour Marcum (2007) ayant porté son attention sur trois cas de leurre sur Internet, les prédateurs parviennent rapidement à aborder la sexualité de façon explicite dans les conversations afin de désensibiliser la victime de l'abus sexuel. Aussi, dans certains cas, les internautes mal intentionnés emploient promptement un langage vulgaire, montrent leur pénis via une « web cam » ou tentent d'établir un rendez-vous pour des contacts sexuels (Marcum, 2007). Essentiellement, pour Olson et *al.* (2007) le leurre d'enfant est perpétré par un processus stratégique de communication dont les étapes seraient la désensibilisation, le recadrage (donner l'impression que le jeune peut tirer un bénéfice de la relation), l'isolement physique et psychologique ainsi que l'approche (l'initiation aux contacts sexuels). La mise sous condition se termine habituellement par la mise en place de différentes stratégies de manipulation afin que la jeune victime garde le secret de la relation et de l'abus perpétré (Craven, Brown et Gilchrist, 2006 ; Olson et *al.*, 2007).

Les plateformes de clavardage en ligne est le principal lieu où est perpétré le leurre d'enfants sur Internet. Effectivement, selon Daneback, Cooper et Mansson (2005), 72 % des communications à caractère sexuel sur Internet sont pratiquées dans ces lieux virtuels. Aussi, en plus de plateformes de clavardage en ligne, les jeunes peuvent entrer en communication avec des étrangers via les réseaux sociaux, les blogues, les sites de rencontre, les messageries instantanées telles que les courriels et même par les jeux vidéo connectés à Internet (Ybarra et Mitchell, 2008; European Oline Grooming Project, 2012). Favorisant la communication entre les individus, Internet permet de communiquer et d'interagir pour des plaisirs sexuels et ce, pouvant inclure des séances de masturbation, le flirt, l'échange de photos et même la planification d'une rencontre physique (Daneback, Cooper et Mansson, 2005).

1.1.1 La victime

Walsh et Wolak (2005), s'étant intéressés aux caractéristiques des victimes, des suspects et de la dynamique des procédures judiciaires du leurre d'enfants sur Internet, à l'aide de données officielles et d'entretiens avec des procureurs et des policiers, affirment que la majorité des victimes sont de sexe féminin (61 %), mais que le phénomène implique également des adolescents masculins (39 %). En 2005, Wolak, Mitchell et Finkelhor (2006) estiment que 30 % des jeunes internautes entre 10 et 17 ans ont fréquenté des plateformes de clavardage en ligne dans la dernière année. En 2012, Statistique Canada mentionne que près de la moitié des adolescentes du secondaire au Canada auraient reçu des commentaires déplacés ou à connotation sexuelle sur Internet. Certains jeunes seraient plus à risque d'être victimes de leurre. Effectivement, Finkelhor, Mitchell et Wolak (2000), s'étant intéressé à la victimisation des enfants sur Internet, affirment que les filles sont deux fois plus à risque que les garçons de se faire solliciter sexuellement sur Internet. Aussi, les victimes de leurre sont enclines à être solitaires, d'avoir une faible estime de soi ainsi que d'avoir des problèmes émotionnels et psychologiques (European Online Grooming, 2012). D'après l'European Oline Grooming (2012), les jeunes qui discutent avec des étrangers, qui cherchent l'amour, qui abordent le sexe comme sujet de discussion, qui communiquent

leurs informations personnelles et ceux qui font allusion au sexe dans leur profil d'utilisateur sur les sites Internet seraient davantage susceptibles d'être victimes de leurre. Ce qui est particulier dans le leurre d'enfants c'est que les victimes ne sont pas toujours conscientes de leur victimisation ni du fait que leur relation avec le suspect est un délit susceptible de mener à l'emprisonnement de l'adulte (Wolak, Finkelhor et Mitchell, 2004). Pour Walsh et Wolak (2005), plusieurs victimes ne comprennent pas en quoi le leurre est un crime. Aussi, plusieurs d'entre elles sont en amour avec le suspect et ne souhaitent pas coopérer aux procédures judiciaires. Quelques victimes sont fragiles psychologiquement et leur famille ne souhaite pas voir leur enfant subir le stress de témoigner à la cour. Bref, Internet offre facilement l'accessibilité à un important bassin d'enfants vulnérables susceptibles d'être victimes d'exploitation sexuelle en ligne.

1.1.2 Le suspect

Le stéréotype du leurre d'enfants traditionnel est celui d'un homme à proximité d'un parc avec des friandises ou à la recherche d'un chien perdu (Berson, 2003). Pourtant, les suspects de leurre sur Internet ne semblent pas être des individus pédophiles, mais hébéphiles puisque leurs victimes sont généralement âgées de 12 ans ou plus (Wolak, Finkelhor et Mitchell, 2004). La très grande majorité des suspects de leurre ne sont pas violents et font en sorte que leur victime soit consentante aux gestes posés.

Afin de mieux comprendre les différents traits démographiques et psychologiques d'individus s'engageant dans l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, Babchishin, Hanson et Hermann (2011) ont effectué une méta-analyse comparant les auteurs de délits sexuels en ligne, ceux agressant sexuellement ainsi que la population générale. Selon eux, les internautes effectuant leurs délits sexuels en ligne sont généralement plus empathiques envers les victimes, mais auraient davantage de déviances sexuelles que ceux agressant hors ligne. Toujours selon ces chercheurs,

les agresseurs sexuels seraient plus enclins aux distorsions cognitives que ceux perpétrant l'exploitation sexuelle sur Internet. Ces derniers seraient moins portés à occuper un emploi, seraient davantage célibataires et auraient été plus abusés physiquement et sexuellement que la moyenne de la population générale.

Selon une étude menée par Briggs, Simon et Simonsen (2010) auprès de 51 délinquants sexuels sur Internet, il existe deux groupes d'individus leurrant des enfants sur Internet soit ceux qui sont motivés par la volonté de rencontrer leur victime hors ligne et les internautes leurrant les enfants uniquement pour satisfaire leurs fantasmes sexuels. Les individus du premier groupe ont la volonté de bâtir une relation avec la victime pour une éventuelle rencontre. Ils utilisent Internet comme moyen de communication. Le second groupe fait usage d'Internet dans l'objectif d'avoir du cybersexe avec des mineurs et de se masturber. Les individus motivés à rencontrer leur victime seraient plus jeunes, davantage célibataires, moins éduqués et moins susceptibles d'être sans emploi. Cependant, ce groupe d'internautes aurait des comportements sexuels moins déviants que ceux leurrant uniquement pour leurs fantasmes sexuels. Toutefois, d'après Briggs, Simon et Simonsen (2010), il n'est pas impossible que des individus du deuxième groupe aient la volonté de rencontrer une victime.

Il existe peu d'études sur les individus effectuant du leurre d'enfants sur Internet. Précisément, il y a un manque dans la littérature concernant les antécédents judiciaires et leur évolution dans le temps chez les internautes leurrant des enfants en ligne. La prochaine section porte sur la carrière criminelle de façon générale ainsi que sur ceux commettant des délits sexuels.

1.2 La carrière criminelle

Selon Blumstein et *al.* (1986), la carrière criminelle est le processus de séquences longitudinales dans lequel un individu commet des délits sur une période de

temps. Ce processus a un commencement (initiation), un développement (fréquence, gravité et spécialisation) ainsi qu'une fin (désistement) (Blumstein Cohen, 1987 ; Blumstein, Cohen et Farrington, 1988 ; Loeber et LeBlanc, 1990 ; LeBlanc et Loeber, 1998 ; Piquero, Farrington et Blumstein, 2003 ; Farrington et *al.*, 2003 ; Farrington, 2007). L'étude des carrières criminelles permet, essentiellement, de comprendre les circonstances de vie menant à la délinquance ou à son désistement, les variations du crime au niveau individuel telles que la spécialisation et la fréquence des délits ainsi que le désistement de la délinquance (Blumstein et *al.*, 1986 ; Piquero, Farrington et Blumstein, 2003 ; Piquero, Farrington et Blumstein, 2007). Selon Leblanc (1983 : 3) : « cette criminologie de la carrière criminelle requiert la vérification de l'existence d'une progression à travers des stades de l'activité criminelle des individus ». La carrière criminelle n'est pas une théorie criminologique, mais davantage un cadre d'analyse et une approche d'observation (Blumstein, Cohen et Farrington, 1988). Cette approche, en criminologie, étudie la variation des activités délictueuses des individus et l'impact de différents « facteurs de vie » (Blumstein, Cohen et Farrington, 1988 ; Piquero, Farrington et Blumstein, 2007). Sous cette perspective, il est essentiel de comprendre ce concept comme étant une trajectoire propre et distincte d'un délinquant à un autre (Blumstein et *al.*, 1986).

Provenant de la criminologie développementale, Loeber et LeBlanc (1990) proposent un modèle opérationnalisant le concept de la carrière criminelle. Dans un essai, les auteurs ont scindé ce concept en trois parties: le concept descriptif, le concept limitatif et le concept dynamique. Le concept descriptif permet de comprendre la prévalence (participation) et l'ampleur (gravité, fréquence et polymorphisme) des trajectoires criminelles sur une période de temps donnée. Ensuite, le concept limitatif, toujours selon Loeber et Leblanc (1990), fait référence aux facteurs temporels. En d'autres mots, c'est la période active d'un délinquant dans le temps. Enfin, le concept dynamique est le processus évolutif au niveau individuel des délits au cours de la trajectoire (activation, aggravation, désescalade et désistement).

Tableau 1 : La carrière criminelle selon Loeber et LeBlanc (1990 : 380)

Concept descriptif	Concept limitatif	Concept dynamique
participation	âge d'initiation	activation (accélération ; diversification ; stabilisation)
fréquence	âge de désistement	aggravation (séquence ; escalade)
gravité	durée	désistement (décélération ; spécialisation ; plafonnement ; désescalade)
polymorphisme	transfert	

1.2.1 Le concept descriptif

Selon l'opérationnalisation de Loeber et LeBlanc (1990), le concept descriptif comprend cinq dimensions : la participation, la fréquence, le répertoire criminel, la gravité et la variété. Afin de faciliter la compréhension, le répertoire criminel ainsi que la variété des délits perpétrés ont été jumelés sous le paramètre du polymorphisme.

1.2.1.1 La participation

La participation est la proportion de la population engagée dans le crime et ce, peu importe la période de la trajectoire étudiée. Ce concept distingue ceux qui commettent des crimes de ceux qui n'en perpètrent pas (Blumstein, Cohen et Farrington, 1988 ; Piquero, Farrington et Blumstein, 2003 ; Piquero, Farrington et Blumstein, 2007 ; Blokland et Lussier, 2015). En quelque sorte, la participation est la population active de délinquants sur une période de temps étudiée.

D'après une importante étude longitudinale effectuée à Philadelphie par Wolfgang, Figlio et Sellin (1972), 35 % des garçons âgés de moins de 18 ans de la

cohorte de 1945 auraient déjà été arrêtés par la police. Parmi les délinquants de la cohorte, 46 % ont été arrêtés une seule fois tandis que 54 % ont récidivé. Selon les résultats de ces chercheurs, seulement 6 % des garçons de la cohorte auraient perpétré 5 305 délits, ce qui représente 51.9 % de tous les crimes commis par les 9 954 garçons de l'échantillon. Selon une recherche plus récente effectuée par Farrington et *al.* (2003) ayant étudié, à l'aide de données autorévéloées, la participation de la délinquance de 808 jeunes de Seattle, 86 % des jeunes de leur échantillon auraient perpétré au moins un délit spécifique à l'étude (cambriolage, vol d'un véhicule, larcin, vol à main armée, voie de fait, vandalisme, consommation de marijuana ou trafic de stupéfiants). En accord avec Wolfgang, Figlio et Sellin (1972), les auteurs ont montré que la majorité des adolescents ont déjà commis un geste délictueux tandis qu'une minorité fait face à la justice. D'après les données officielles de la police suédoise, 30 % des hommes délinquants y ont été inscrits avant l'âge de 15 ans (Sattin, Magnusson et Reichel, 1989). Parmi les jeunes délinquants, seule une infime partie s'engage dans la délinquance « chronique » commettant ainsi la majorité des délits (Wolfgang, Figlio et Sellin, 1972 ; Blumstein, Cohen et Farrington 1988 ; Piquero et Buka, 2002 ; Farrington et *al.*, 2003). Ces délinquants chroniques sont reconnus pour avoir commencé une carrière criminelle de façon précoce, s'être engagés dans la délinquance durant une longue période de temps ainsi qu'être des multirécidivistes (Wolfgang, Figlio et Sellin, 1972 ; Blumstein et Moitra, 1980 ; Moffit, 1993).

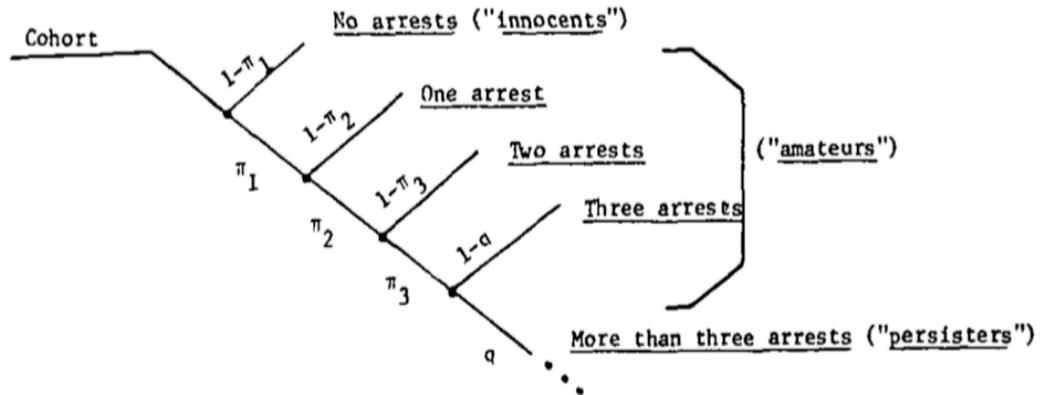
1.2.1.2 La fréquence

La fréquence (ou lambda) réfère au ratio des crimes perpétrés par un délinquant actif dans une période de temps donnée (Blumstein et *al.*, 1986 ; Blumstein et Cohen, 1987). Cette dimension de la carrière criminelle représente l'importance et l'intensité en nombre des crimes commis au niveau individuel (Blumstein et *al.*, 1986). La fréquence des délits dans les carrières criminelles ne fait pas consensus d'une étude à une autre puisque les chercheurs ne s'entendent pas sur la définition et l'opérationnalisation de cette dimension (Piquero, Farrington et Blumstein, 2007). Aussi, les résultats des études concernant la fréquence varient selon le type de données.

Effectivement, la fréquence décelée par les études basées sur les données officielles reflèterait seulement qu'une partie de la fréquence réelle (Farrington et *al.*, 2003).

Après avoir étudié des données autorévélees sur 808 jeunes ainsi que des données officielles, Farrington et *al.* (2003: 954) concluent « self-reports and court referrals agreed in showing that the prevalence of offending increased during the juvenile years and that an early onset predicted a large number of offenses in total ». Ainsi, un début précoce à une carrière criminelle aurait un lien avec le nombre de délits perpétrés. Selon les données autorévélees, les délinquants juvéniles ayant commencé une carrière criminelle précoce perpètrent en moyenne 26 délits avant d'être connus par le système de justice (Farrington et *al.*, 2003). La précocité de la carrière criminelle, la consommation de drogue et le fait de ne pas travailler seraient des facteurs liés à la fréquence du crime dans un parcours criminel (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003). Le lien entre la fréquence et l'âge est difficile à établir puisqu'il est nécessaire de distinguer les notions de « participation » et de « fréquence » afin de ne pas les confondre (Blumstein, Cohen et Farrington, 1990). Les arrestations pourraient refléter davantage le taux de délinquance active (participation) que la fréquence. Cependant, les individus ayant un plus haut taux de crime sont plus à risque de se faire arrêter (Blumstein, Cohen et Farrington, 1988). D'après Blumstein, Farrington et Moitra (1985), la probabilité qu'un délinquant récidive augmente si l'individu a été arrêté à au moins trois reprises. Ces chercheurs affirment que la distribution des sujets en lien avec le nombre d'arrestations diminue.

Figure 1 : Tendence de la distribution de la population d'une cohorte selon le nombre d'arrestations selon Blumstein et Moitra (1980 : 325)



Selon Blumstein et Moitra (1980), il y a trois catégories d'individus dans une cohorte: les innocents, les amateurs et les persistants. Les innocents, la majorité des individus, ne sont pas connus par les services policiers. Ensuite, les amateurs ont été arrêtés par les forces de l'ordre entre 1 et 3 fois. Enfin, le dernier groupe concerne les persistants. Ces persistants sont des récidivistes ayant été interceptés à plus de trois occasions.

1.2.1.3 La gravité

Selon Blumstein et *al.* (1986), le paramètre de la gravité fait référence à l'intensité des délits perpétrés. Ce paramètre permet de comprendre l'aggravation, la désescalade des délits au cours de la trajectoire criminelle d'un délinquant actif ainsi que le transfert d'un type de crime à un autre (la transition). Il est possible de mesurer la gravité d'un parcours à l'aide des données policières ou par des données autorévélees (Blumstein et *al.*, 1986).

En règle générale, la précocité de l'initiation à une carrière criminelle est synonyme d'une longue et importante trajectoire délictueuse (Blumstein et *al.*, 1986 ; Farrington et *al.*, 1990). Effectivement, Piquero et Chung (2001) sont d'avis que l'initiation à la carrière criminelle avant l'âge de 14 ans est un prédicteur de la sévérité de la trajectoire, et ce pour une plus longue période de temps. Aussi, toujours selon ces chercheurs, les délinquants de sexe masculin ayant des problèmes disciplinaires à l'école seraient plus susceptibles de perpétrer des délits de plus grande gravité.

Selon Elliott, Huizinga et Morse (1986), 5 % de la population âgée entre 12 et 17 ans seraient considérés comme étant des délinquants violents (plus de 3 actes de violence dans une période de temps donnée). Cette proportion, selon ces chercheurs, tendrait à diminuer dès l'âge de 17 ans et deviendrait extrêmement basse à 21 ans (0,4 %). Ces délinquants violents commettraient en moyenne 8 crimes violents par année et seraient engagés dans plusieurs formes de délinquance (Elliott, Huizinga et Morse, 1986). Les délinquants chroniques ou persistants sont plus portés à commettre des crimes violents que les « amateurs » (Wolfgang, Figlio et Sellin, 1972 ; Blumstein et *al.*, 1986 ; Farrington, 1986). Également, les individus perpétrant des crimes violents ont habituellement un historique de délinquance ainsi que de consommation de substances illicites (Elliot, 1994). Bien que le lien entre l'âge et la gravité des délits perpétrés ne soit pas établi (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003), les crimes violents seraient majoritairement perpétrés par des jeunes adultes âgés entre 19 et 24 ans (Gottfredson et Hirschi, 1986). La tendance des crimes violents versus celle des crimes contre la propriété en lien avec l'âge est différente. Effectivement, le sommet, en âge, des crimes plus graves, arrive légèrement plus tard que les délits de moindre importance soit à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte (Elliott, 1994).

1.2.1.4 Le polymorphisme

Afin de mesurer le polymorphisme, il suffit de considérer le répertoire des crimes perpétrés (*diversity index*) par un individu (crimes violents, crimes contre la propriété, crimes liés aux stupéfiants et les autres types de crimes). Plus le répertoire de crimes est imposant chez un délinquant, davantage il est diversifié et volatil dans la

perpétration de délits (Mazeroll et *al.*, 2000). Donc, cette dimension a comme avantage de vérifier la diversité ainsi que l'évolution de la gravité des crimes commis au cours de la trajectoire criminelle.

D'après Blokland et Lussier (2015), un délinquant commettant différents types de délits est un « généraliste ». À l'inverse, si l'agir criminel d'un individu est limité à un type de crime, le délinquant est considéré comme étant « spécialiste ». Précisément, un sujet est polymorphe lorsqu'il s'engage dans plusieurs types de crime à la fois. Selon une étude effectuée à l'aide de données policières concernant 27 160 individus de Philadelphie, Mazeroll et *al.* (2000) montrent qu'une initiation précoce à la carrière criminelle est liée à la diversité des délits. En d'autres mots, plus un délinquant commence à perpétrer des délits en bas âge, davantage il risque d'être polymorphe et ce, contrairement à un individu s'engageant tardivement dans le crime.

1.2.2 Le concept limitatif

Le concept limitatif est la période « active » d'un délinquant. L'activation ou l'initiation à la carrière criminelle est le début du processus longitudinal de la perpétration de délits tandis que le désistement est l'étape marquant la fin de la perpétration de délits par le délinquant (Loeber et Leblanc, 1990). La durée est principalement définie comme étant l'intervalle de temps entre la première et la dernière infraction criminelle (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003 ; Kazemian, LeBlanc et Pease, 2007). Cette période de temps est difficile à observer puisqu'il n'y a pas de consensus sur la fin de la carrière criminelle (désistement) (Blumstein, Cohen et Hsieh, 1982 ; Blumstein et Cohen, 1987). La durée de la carrière criminelle varie considérablement d'un délinquant à un autre. Effectivement, certains individus vont limiter l'agir criminel à l'adolescence tandis que d'autres vont persister à l'âge adulte (Blumstein et *al.*, 1986). Les études longitudinales ont montré que l'initiation précoce à la carrière criminelle peut prédire une trajectoire criminelle chronique, persistante et sérieuse (Blumstein et *al.*, 1986; Loeber et Leblanc, 1990; Farrington et *al.*, 2013). Il

n'est pas évident d'établir avec certitude le début et la fin des activités criminelles des individus (Blumstein, Cohen et Hsieh, 1982). En moyenne, une carrière criminelle « complète » dure entre 5 et 15 ans (Blumstein et *al.*, 1986 ; Blumstein, Cohen et Hsieh, 1982). Selon les données officielles et autorévélées, le « sommet » de la carrière se situe entre 15 et 17 ans pour ensuite diminuer progressivement au début de l'âge adulte (LeBlanc, 1986 ; Sattin, Magnusson et Reichel, 1989 ; Farrington et *al.*, 2003). Le concept limitatif, comprend également la « transition ». Ce terme peut être compris sous deux formes. La première est le moment où le délinquant juvénile devient un criminel adulte (après 18 ans) tandis que la seconde réfère au changement d'un type d'activité criminelle vers un autre (*crime switching*) (Blumstein et *al.*, 1986 ; Loeber et LeBlanc, 1990). La transition est un important facteur indicatif permettant de distinguer les persistants des autres délinquants (Blumstein et *al.*, 1986).

1.2.3 Le concept dynamique

Le concept dynamique est l'évolution de l'agir délictueux à l'intérieur de la carrière criminelle. Pour Loeber et LeBlanc (1990), le développement de l'agir criminel peut être scindé en trois phases : l'activation, l'aggravation et le désistement.

L'activation est le développement de la carrière criminelle une fois débutée. Elle comprend l'accélération, la stabilisation ainsi que la diversification des délits (Loeber et LeBlanc, 1990). L'activation précoce est un important indicateur d'une longue et importante carrière criminelle (Farrington et *al.*, 1990). De leur côté, Eggleston et Laub (2002) se sont intéressés à l'activation de la délinquance à l'âge adulte. Selon eux, l'activation de la carrière criminelle n'est pas uniquement un phénomène consacré aux jeunes délinquants comme l'étudient la plupart des criminologues d'orientation développementale tels que Loeber et LeBlanc (1990). La question de « l'activation tardive » est importante puisque près de la moitié des adultes arrêtés par les forces de l'ordre n'ont pas eu d'antécédent judiciaire avant l'âge de 18 ans. Cependant, les jeunes délinquants sont davantage à risque de perpétrer des crimes

à l'âge adulte qu'un individu n'ayant jamais été impliqué dans la délinquance juvénile (Eggleston et Laub, 2002).

L'aggravation est l'escalade de la gravité des crimes à travers le temps (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003). Ayant étudié la trajectoire criminelle de 449 jeunes délinquants de Los Angeles âgés entre 13 et 17 ans, McDonald et *al.* (2014) concluent que plus le délinquant perpètre des crimes sévères, moins il a tendance à se spécialiser dans un type de délits. La spécialisation est la tendance d'un délinquant à commettre le même crime. Pour Gottfredson et Hirschi (1986) la spécialisation, dans la carrière criminelle, n'est pas un phénomène commun. Selon ces auteurs, la plupart des crimes ne requièrent aucune expérience ou talent particulier pour être perpétrés. La majorité des individus s'engageant dans une carrière criminelle seraient des « généralistes » du crime. Les délinquants ordinaires seraient des êtres paresseux mettant le moins d'efforts possible dans la planification de leurs gestes. La volonté de s'organiser et de planifier les actes ne s'accroît pas avec l'âge (Gottfredson et Hirschi, 1986). Toujours selon eux, il est difficile d'établir les tendances de la spécialisation dans les carrières criminelles puisque le délinquant agit, pour la plupart du temps, sous le coup de l'impulsion. Dans un même ordre d'idées, Wolfgang et *al.* (1972) affirment qu'il n'y a pas de tendance à la spécialisation lorsqu'on examine les arrestations.

Au niveau empirique, le désistement est l'étape de la carrière criminelle où le délinquant met fin à ses gestes délictueux (Farrington, 2007). Plus précisément, cette étape représente l'absence de récidive pendant un certain laps de temps. Loeber et LeBlanc (1990) décrivent le désistement comme étant un processus davantage dynamique que statique. Pour ces auteurs, cette dimension est subdivisée en trois composantes soit la décélération de la fréquence des délits, une réduction de la variété des crimes ainsi qu'une diminution de la gravité. En criminologie, un des facteurs les plus connus liés au désistement, est l'âge (LeBlanc, 1986). Effectivement, l'âge de 15 ans serait le « peak » de la carrière criminelle des délinquants et s'ensuit une baisse considérable de l'agir délictueux dès la fin de l'adolescence (LeBlanc, 1986). Pour LeBlanc (1986), la criminalité à l'âge adulte est prévisible. La précocité, l'aggravation,

la violence, la variété, le volume et la durée de l'activité criminelle juvénile sont des facteurs pouvant prédire le crime à l'âge adulte (transition) ce qui retarderait, par le fait même, le désistement (Leblanc, 1986).

1.3 La carrière criminelle des délinquants sexuels

Cette partie du mémoire a comme objectif de faire l'état des connaissances, par l'approche de la carrière criminelle, des trajectoires délictueuses des délinquants sexuels. Il sera question d'explorer les particularités de ce type de délinquants à l'aide des 5 principaux paramètres de la carrière criminelle : la participation, la fréquence, la durée, la gravité et le polymorphisme (Blumstein et *al.*, 1986 ; Blumstein et Cohen, 1987 ; Leblanc et Loeber, 1998 ; Piquero et *al.*, 2003 ; Farrington, 2007).

1.3.1 La participation

La participation concernant les carrières criminelles d'individus effectuant des délits à caractère sexuel fait référence à la proportion d'une population s'adonnant aux crimes sexuels. Lorsqu'on aborde la question des agressions sexuelles, plusieurs types d'agresseurs ressortent de la littérature. Effectivement, il y a les agresseurs perpétrant leur agression envers des adultes et d'autres ciblent davantage les enfants et les adolescents (Soothill et *al.*, 2000). De plus en plus de chercheurs s'intéressent à la perpétration de délits sexuels commis par le moyen d'un ordinateur (exemple : Fortin et Roy, 2006; Mitchell et *al.*, 2007; Seto et *al.*, 2010; Babchishin et *al.*, 2011). Aujourd'hui, certains délits d'ordre sexuel peuvent être commis sans qu'il y ait nécessairement un contact physique avec la victime. De fait, la production, l'accès et la distribution de pornographie juvénile, le voyeurisme ainsi que le leurre d'enfants en sont des exemples.

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, des 5293 infractions sexuelles enregistrées en 2009 par les corps policiers, 97 % ont été perpétrées par des agresseurs de sexe masculin. Contrairement à la délinquance générale, la plupart de ces

infractions ont été commises par des adultes soit dans 79 % des cas (Sécurité publique du Québec, 2011). Effectivement, selon les données officielles, les adolescents de sexe masculin ont perpétré environ 19 % des infractions d'ordre sexuel.

Toujours selon le ministère de la Sécurité publique du Québec (2011), ce sont les adolescents âgés entre 12 et 17 ans et les adultes âgés entre 35 et 44 ans qui perpètrent le plus grand nombre d'agressions sexuelles. Les agresseurs commettant des infractions sexuelles envers des femmes adultes seraient plus jeunes (en moyenne 32 ans) que les infracteurs sur des mineurs extrafamiliaux (en moyenne 37 ans) et intrafamiliaux (en moyenne 39 ans) (Hanson, 2002). Le pourcentage élevé du groupe des personnes âgées autour de la quarantaine s'expliquerait par l'opportunité que ces individus auraient à commettre des infractions à caractère sexuel (père de famille, emploi auprès des enfants, entraîneur sportif, etc.) (Hanson, 2002; Smallbone et Cale, 2015).

Afin d'obtenir une prévalence de la victimisation concernant l'agression sexuelle, Koss, Gidycz et Wisniewski (1987), ont administré des questionnaires auto-révélés auprès de 6159 étudiants aux États-Unis. Selon leurs résultats, 53,7 % des femmes ont révélé avoir été victimes d'une des formes d'agression sexuelle (contact sans consentement, coercition sexuelle, tentative de viol et viol). Conformément aux résultats des chercheurs, ce taux diminuerait à 15,4 % lorsqu'il s'agit de considérer uniquement l'infraction de viol. Toujours selon cette étude, 25,1 % des hommes ont affirmé avoir déjà été impliqués dans une forme d'agression sexuelle. Au Québec, les deux tiers (66 %) des agressions sexuelles rapportées à la police sont commis envers des victimes âgées de moins de 18 ans (Sécurité publique du Québec, 2011).

Ayant étudié les désirs sexuels et l'expérience de comportements paraphiliques dans la population générale au Québec, Joyal et Carpentier (2016) affirment que 33,9 % de leur échantillon de 1 040 sujets adultes ont été impliqués dans au moins une forme de comportement paraphilique. Cependant, les chercheurs affirment que 0,6 % des sujets de leur échantillon ont une expérience sexuelle avec un enfant. De leur côté,

Dombert et al. (2015), s'étant intéressés à la proportion des hommes ayant des intérêts sexuels envers des enfants, ont montré, par les résultats d'un sondage allemand effectué en ligne, que 4 % des hommes de l'échantillon ont rapporté avoir des fantasmes sexuelles impliquant des mineurs. Également, 0,1 % des personnes ayant participé à l'étude affirment avoir des préférences sexuelles envers des mineurs tandis que 3,2 % ont avoué avoir déjà eu des comportements sexuels impliquant un enfant (pornographie infantile et/ou contacts physiques). Tout comme l'étude de Joyal et Carpentier (2016), très peu de répondants (moins d'un pourcent) représentant la population générale ont révélé avoir déjà abusé sexuellement un enfant.

1.3.2 La fréquence

La fréquence des infractions à caractère sexuel est différente de celle de la délinquance générale. En effet, pour Lussier et Cale (2013), cette dimension réfère au nombre de délits sexuels perpétrés durant une carrière criminelle. Également, la fréquence peut référer au nombre de victimes d'un agresseur ainsi qu'au nombre de fois en ayant abusé. La fréquence est influencée par la période où un agresseur est à risque de perpétrer des délits sans qu'il lui arrive d'évènements négatifs tels que l'incarcération et l'hospitalisation (Lussier et Cale, 2013).

D'après une analyse des données policières des hommes hollandais nés en 1984 ($n = 87\ 528$), Lussier et Blokland (2013) mentionnent que le nombre moyen de délits non sexuels perpétrés et enregistrés pour un délinquant est de 3,2 tandis qu'il est de 0,04 pour ceux à caractère sexuel. Précisément, en considérant uniquement les individus posant des crimes d'ordre sexuel, le nombre moyen de délits sexuels commis est de 1,3. Donc, la majorité des délinquants sexuels sont arrêtés seulement une fois pour ce type d'infraction (Zimring, Piquero et Jennings 2007 ; Lussier et Blokland, 2013). Ayant effectué une étude sur des données autorapportées, Groth, Longo et McFadin (1982) affirment que si le taux de récurrence de la délinquance sexuelle est aussi bas, c'est parce que ce type d'agression n'est pas un crime visible. Ces chercheurs mentionnent que les délinquants sexuels (violeurs d'adultes et agresseurs

sexuels d'enfants) rapportent qu'ils perpétraient deux fois plus de délits sexuels que le nombre de fois qu'ils furent appréhendés. En moyenne, un délinquant sexuel commettrait 5 crimes. Tout comme les délinquants chroniques de la délinquance générale, Lussier, Bouchard et Beauregard (2011) affirment qu'un petit groupe de délinquants sexuels commettent la majorité des délits. De fait, les auteurs montrent que 40 % de leur échantillon auraient été impliqués dans un seul événement tandis que 11 % d'entre eux l'auraient été dans plus de 300 délits sexuels.

Selon une méta-analyse effectuée par Hanson et Morton-Bourgon (2005), le taux de récidive des délinquants sexuels est de 13,7 %. Précisément, dans une étude de 2002, Hanson s'est intéressé à la récidive des agresseurs sexuels selon le type de l'acte perpétré. D'après ses résultats, les agresseurs perpétrant l'inceste ont moins tendance à récidiver (8,4 %) que les violeurs de femmes (17,1 %) et les agresseurs d'enfants extrafamiliaux (19,5 %). Hanson (2002) a constaté que les agresseurs sexuels extrafamiliaux envers des enfants ont un taux de récidive plus élevé que ceux commettant des délits d'ordre sexuel envers des femmes. Habituellement, la récidive diminue avec l'âge à l'exception des agresseurs d'enfants. Ces récidivistes sont reconnus pour avoir plusieurs accusations criminelles d'ordre sexuel et non sexuel, un plus grand nombre de victimes extrafamiliales ainsi qu'un plus grand nombre de victimes de sexe masculin (Proulx et *al.*, 1997). Les agresseurs sexuels extrafamiliaux envers de jeunes garçons sont davantage à risque de récidiver (Proulx et *al.*, 1997; Lussier, 2005). Également, la fréquence des délits serait plus importante chez les agresseurs abusant des enfants, ayant une famille et qui ne possèdent aucun antécédent judiciaire en matière d'infraction sexuelle. Cependant, les agresseurs plus jeunes et versatiles dans les délits ont tendance à commettre des agressions sur un plus grand nombre de victimes (Smallbone et Wortley, 2004; Lussier, Bouchard et Beauregard, 2011).

Les deux groupes de facteurs qui sous-tendent le risque de récidive concernant la délinquance sexuelle sont les traits de personnalité antisociaux des individus ainsi que le degré de la déviance sexuelle (Hanson et Morton-Bourgon, 2005). D'après

Hanson (2002) et Lussier, Proulx et LeBlanc (2005), la fréquence des délits d'ordre sexuel est liée à la précocité des comportements antisociaux à l'enfance. Smallbone et Wortley (2004) rapportent que 80% des récidivistes en matière d'infraction sexuelle avaient commencé une carrière criminelle de type « généraliste » avant de commettre ces abus. Aussi, la violence serait liée à la fréquence. Effectivement, plus un délinquant sexuel est violent, plus il risque de perpétrer d'agressions (Lussier, Bouchard et Beauregard, 2001). Cependant, ce constat n'est pas significatif concernant les agresseurs d'enfants (Proulx et *al.*, 1997).

1.3.3 La durée

L'initiation, lorsqu'il s'agit de délinquance sexuelle, est le moment où un individu commet une agression sexuelle envers un enfant, un adolescent ou un adulte pour la première fois (Lussier et Blokland, 2013; Smallbone et Cale, 2015). Conformément aux résultats de Smallbone et Wortley (2004) sur l'analyse de la trajectoire criminelle de 207 adultes incarcérés en Australie pour avoir agressé sexuellement des enfants, 11 % d'entre eux rapportent avoir agressé des enfants avant l'âge de 18 ans. D'après leurs résultats, l'âge moyen de l'initiation des individus abusant sexuellement des enfants est de 32 ans. L'initiation de la « carrière criminelle d'ordre sexuel » à l'enfance n'est toutefois pas un phénomène commun (Smallbone et Wortley, 2004). Les auteurs de crimes sexuels sur femmes adultes ont tendance à débiter plus tôt leur carrière criminelle que les agresseurs sexuels d'enfants et ce, tant pour les délits à caractère sexuel que les autres types de crimes (Lussier et Mathesius, 2012; Mathesius et Lussier, 2014). Ayant examiné la trajectoire criminelle de 332 délinquants sexuels incarcérés au Québec, Lussier et Mathesius (2012) affirment que la plupart des agresseurs sexuels perpètrent leur premier délit entre 24 et 43 ans. Plus l'initiation est précoce, plus les risques de se faire repérer rapidement par les autorités augmentent. Pour ces chercheurs, l'âge de l'initiation est lié avec le type d'agression sexuelle commis par l'agresseur. Effectivement, toujours selon cette étude, plus l'initiation est tardive, davantage les agresseurs vont abuser sexuellement des victimes en bas âge se trouvant dans leur famille. D'après Mathesius et Lussier (2014) ayant

étudié l'initiation des carrières criminelles des délinquants sexuels, les agresseurs précoces seraient typiquement non-employés, célibataires, non-caucasiens et précoces dans leurs activités criminelles. Également, ces individus, toujours selon ces chercheurs, auraient un faible QI et seraient portés à consommer considérablement de l'alcool et des drogues. Les sujets agressant des victimes adultes sont habituellement appréhendés à l'intérieur de deux ans après l'initiation tandis que ceux agressant des enfants intrafamiliaux sont arrêtés, en moyenne, après une décennie (Lussier et Mathesius, 2012). De fait, les individus agressant des enfants dans leur entourage se font arrêter beaucoup plus tard que ceux qui abusent des adultes étrangers.

La continuité (ou transition) est la persistance de la délinquance sexuelle de l'adolescence vers l'âge adulte (Lussier et Cale, 2013). Cette continuité est un phénomène peu fréquent. D'après Zimring, Piquero et Jennings (2007), s'étant intéressés à la transition de la délinquance sexuelle, seulement 8,5 % des adolescents arrêtés pour des délits sexuels ont perpétré des délits du même type à l'âge adulte. Piquero et *al.* (2012), par l'analyse longitudinale d'une cohorte de 411 individus londoniens ayant des comportements antisociaux, affirment qu'il n'y a pas d'évidence dans la continuité des délinquants sexuels juvéniles à l'agression sexuelle à l'âge adulte. Pour ces chercheurs, la fréquence, la récidive et la continuité sont des aspects très rares chez les agresseurs sexuels. Les agresseurs sexuels représenteraient moins de 2 % de leur échantillon et très peu sont connus comme étant des récidivistes. Cependant, les auteurs affirment que leur étude était basée sur des données officielles ce qui ne prend pas en considération les infractions perpétrées non connues par les autorités.

Le désistement réfère à la fin de la carrière criminelle. Ainsi, cette dimension est le dénouement de la perpétration de délits sexuels (Lussier et Cale, 2013). Selon Harris (2014), la littérature sur le désistement des délinquants sexuels peut être comprise sous trois perspectives : la maturation par l'âge, la transformation cognitive et l'augmentation du contrôle social informel. S'étant intéressé au processus de désistement, Harris (2014), à l'aide d'un échantillon de 21 hommes ayant été inculpés

pour agressions sexuelles, rapporte que les anciens délinquants mentionnent que l'efficacité des traitements, la volonté de se trouver un emploi stable ainsi que la volonté de s'engager dans une relation amoureuse équilibrée seraient les principaux motifs du désistement de la délinquance sexuelle.

1.3.4 La gravité

D'après Elliot (1994), l'agression sexuelle est une étape de l'escalade des délits. La majorité des agresseurs sexuels auraient été impliqués dans plusieurs autres formes de délinquance (comme le cambriolage, par exemple) avant de perpétrer des crimes sexuels. L'agression sexuelle, en général, serait liée à une trajectoire criminelle précoce caractérisée par la persistance, l'escalade et l'aggravation des délits (Moffit, 1993).

Longo et Groth (1993), s'étant penchés sur l'aggravation des délits sexuels d'un échantillon de 231 adultes incarcérés, montrent que la majorité des délinquants sexuels, soit 65 %, n'a pas d'historique d'escalade en délits sexuels. Les auteurs ont montré que les comportements sexuels s'aggravaient sur 35 % des agresseurs sexuels d'adultes et d'enfants. Toutefois, l'aggravation des comportements sexuels inappropriés est davantage marquée chez les agresseurs sexuels d'enfants que chez les agresseurs de femmes. De fait, les agresseurs d'enfants auraient été davantage impliqués dans l'exhibitionnisme et la masturbation compulsive que ceux perpétrant des agressions envers des adultes (Longo et Groth, 1983). De leur côté, Cale, Lussier et Proulx (2009), par des analyses taxonomiques de leur échantillon de 553 agresseurs sexuels de femmes incarcérés dans un pénitencier canadien, affirment que 85 % des participants auraient été accusés de crimes non sexuels avant de se faire inculper pour des délits sexuels. Précisément, 24 % des participants de leur étude ont rapporté avoir commis un acte violent à l'adolescence. Donc, la perpétration de délits violents à l'enfance et à l'adolescence n'est pas la norme des agresseurs sexuels à l'âge adulte (Cale, Lussier et Proulx, 2009). Pour ces chercheurs, l'escalade des délits est liée à l'initiation précoce, à une plus grande fréquence annuelle de crimes ainsi qu'au polymorphisme.

L'aggravation des délits serait moins associée à la spécialisation (Cale, Lussier et Proulx, 2009).

1.3.5 Le polymorphisme

Selon Lussier et Cale (2013), la versatilité est la propension d'un délinquant à perpétrer un large éventail de délits. Ces auteurs scindent la versatilité en deux catégories. La première est l'examen de l'ensemble des activités criminelles que ce soit d'ordre sexuel ou pas. La seconde considère uniquement la variété des infractions d'ordre sexuel. Pour Lussier et *al.*, (2012 : 162) : « sexual polymorphism refers to crime-switching patterns along several dimensions, such as victim's age, gender, relationship to the offenders and the nature of acts committed by the offenders ». À l'inverse, un « spécialiste » peut être compris comme étant un individu qui commet uniquement des infractions d'ordre sexuel ou un délinquant perpétrant seulement un type précis d'infractions à caractère sexuel (Soothill et *al.*, 2000; Lussier et Cale, 2013).

La plupart des auteurs d'infractions sexuelles n'ont pas tendance à se spécialiser dans la perpétration de leurs délits (Hanson et Morton, 2005; Harris, Mazerolle et Knight, 2009; Piquero et *al.*, 2012). Effectivement les trajectoires criminelles des agresseurs sexuels ne sont habituellement pas limitées aux crimes sexuels (Soothill et *al.*, 2000; Lussier, 2005; Lussier, Leblanc et Proulx, 2005; Cale, Lussier et Proulx, 2009).

Lussier, LeBlanc et Proulx (2005) ont comparé les caractéristiques des agresseurs de femmes versus ceux abusant sexuellement des enfants. Selon les résultats de leur comparaison, les violeurs de femmes sont plus enclins à mener un style de vie liée à la délinquance chronique et versatile tandis que les agresseurs d'enfants seraient davantage des « spécialistes » en délit sexuel. Également, les individus agressants sexuellement des enfants ne seraient pas portés à agresser des adultes (Lussier et *al.*, 2008). Lussier, LeBlanc et Proulx (2005) expliquent que les délinquants versatiles

perpètreraient leurs délits parce qu'ils n'ont pas un bon contrôle de soi tandis que les agresseurs d'enfants seraient davantage guidés par leur déviance sexuelle. Selon eux, les agresseurs de femmes seraient davantage impliqués dans les crimes contre la propriété et les crimes violents que ceux qui abusent des enfants. Aussi, les agresseurs plus jeunes seraient plus enclins à être versatiles et d'employer la force physique lors de leurs agressions que les délinquants sexuels plus âgés (Lussier et *al.*, 2008).

Pour Hanson (2002), en accord avec la théorie générale du crime de Gottfredson et Hirschi (1990), le peu de contrôle de soi, le style de vie de la criminalité, l'impulsivité, et les opportunités offertes sont des facteurs de risque associés à la délinquance sexuelle. Harris, Mazerolle et Knight (2009), ayant comparé les caractéristiques des délinquants versatiles versus celles des spécialistes, spécifient que les agresseurs « généralistes » ont davantage de problèmes de consommation de drogue et d'alcool, des comportements antisociaux et des traits psychopathologiques. Cependant, toujours selon ces auteurs, les « spécialistes » ont plus d'attirance pour les enfants, abusent davantage des victimes de leur entourage (connues) et ont moins tendance à récidiver. Toutefois, leur trajectoire criminelle comporterait un taux plus élevé de délits à caractère sexuel (Lussier, LeBlanc et Proulx, 2005). D'après Lussier, LeBlanc et Proulx (2005), seulement 17 % des activités criminelles des agresseurs sexuels de femmes seraient liées à un crime sexuel tandis que pour les agresseurs d'enfants, les délits sexuels représentent en moyenne 45 % de leur trajectoire.

1.3.6 Caractéristiques criminelles des internautes exploitant sexuellement des enfants sur internet.

Précédemment, il a été montré qu'il est possible de comprendre les caractéristiques des trajectoires délictueuses des délinquants dans le temps à l'aide des paramètres de la carrière criminelle. Plusieurs études abordent les caractéristiques criminelles des délinquants « généraux » et des agresseurs sexuels. Cependant, peu de

chercheurs se sont intéressés à la criminalité d'individus effectuant de l'exploitation sexuelle sur Internet. Cette partie de la recension permettra de mieux comprendre l'état des connaissances sur les caractéristiques criminelles des internautes commettant des délits d'ordre sexuel.

À l'aide de données officielles, Eke, Seto et Williams (2010) ont étudié les antécédents criminels de 541 hommes ayant perpétré des infractions en lien avec la pornographie juvénile. Selon les chercheurs, 47 % des sujets de leur échantillon avaient des antécédents judiciaires, 40 % avaient des antécédents pour des crimes non violents, 27 % avaient déjà été accusés de crimes violents, 18 % avaient un historique criminel d'agression sexuelle et 21 % avaient à la fois des antécédents de crimes non violents et violents. D'après les résultats d'Eke, Seto et Williams (2010), 32,3 % ont récidivé en perpétrant un nouveau délit. Précisément, 24 % n'ont pas respecté leurs conditions de probation, 6,8 % ont perpétré un crime violent, 3,9 % ont commis une agression sexuelle, 8,5 % ont été impliqués dans un crime sexuel sans contact physique et 6,8 % ont récidivé en commettant à nouveau une infraction en lien avec la pornographie juvénile.

Fortin et Roy (2006) s'étant intéressés aux caractéristiques des consommateurs de pornographie arrêtés au Québec entre 1998 et 2004, ressortent trois types de délinquants : l'explorateur, le pervers et le polymorphe. Selon les analyses descriptives de ces chercheurs, 65 % de leur échantillon de 199 sujets n'avaient aucun antécédent judiciaire et 10,4 % avaient déjà été mis en cause pour un délit à caractère sexuel. La typologie de Fortin et Roy (2006) révèle que « les explorateurs » seraient des individus ayant un passé criminel moins chargé, mais davantage orienté vers leur collection d'images de pornographie juvénile. Au moment de l'infraction, les « explorateurs » avaient en moyenne 24,1 ans. Le groupe des « pervers » serait constitué d'internautes plus âgés répondant à l'offre sur Internet. Certains d'être eux seraient davantage organisés et échangeraient du contenu pornographique avec d'autres

internautes. Les « pervers » est le groupe d'internautes effectuant de la pornographie juvénile les plus âgés avec une moyenne de 49,2 ans au moment de l'infraction. En ce qui concerne les « polymorphes », ils seraient des sujets âgés en moyenne de 42,8 ans, ayant au moins 3 chefs d'accusation en matière de délits sexuels et 17 accusations de différents types de délits. La catégorie « polymorphe » est la classe la moins nombreuse de leur échantillon avec seulement 8 individus sur 199.

Selon Eke, Seto et Williams (2010), les individus ayant préalablement un passé criminel avant leur infraction de pornographie juvénile sont plus à risque de récidiver de façon générale que ceux n'ayant pas d'antécédent judiciaire et ce, incluant l'agression sexuelle. Effectivement, pour ces chercheurs l'âge des sujets et leur historique criminel sont d'importants prédicteurs de la récidive criminelle. Plus un délinquant est jeune, plus il risque de commettre un nouveau crime. Aussi, le fait qu'un individu ne respecte pas les conditions de probation représente un facteur de risque lié à la récidive criminelle (Eke, Seto et Williams, 2010). Bref, un jeune sujet ayant commis une infraction de pornographie juvénile, possédant préalablement des antécédents judiciaires et qui ne respecterait pas les conditions de probation est plus enclin à récidiver pour des crimes violents incluant l'agression sexuelle.

Seto et Eke (2015) ont développé l'outil de prédiction de la récidive sexuelle Child Pornography Offender Risk Tool (CPORT). Cet outil, inspiré des études antérieures ainsi que d'instruments déjà en place tels que le Static-99 et le Sex Offender Risk Appraisal Guide, permet de mesurer les risques de récidive sexuelle d'internautes consommateurs de pornographie juvénile. Le CPORT comprend sept items : a) âge de l'individu lors de l'enquête ; b) antécédents judiciaires ; c) antécédents d'agression sexuelle ; d) antécédents de bris de probation ; e) indication de pédophilie ou d'hébéphilie ; f) un taux de contenu pédopornographie plus élevé de garçons que de filles ; g) taux de contenu plus élevé de nudité de victimes de sexe masculin que féminin. Pour Seto et Eke (2015), les antécédents judiciaires, les traits

antisociaux et la déviance sexuelle sont d'importants prédicteurs de la récidive sexuelle d'internautes exploitant sexuellement des enfants.

Bien que de plus en plus de chercheurs s'intéressent au passé judiciaire de suspects ou d'accusés d'évènement criminel en lien avec la pornographie juvénile, très peu d'entre eux ont étudié les antécédents criminels d'internautes leurrant des enfants. D'après une étude de Briggs, Simon et Simonsen (2010), les internautes leurrant des enfants sont caractérisés comme ayant moins de facteurs criminogènes que les autres délinquants sexuels (agresseurs sexuels et agresseurs d'enfants en général). La majorité d'entre eux sont des individus impliqués dans la communauté et ne seraient pas considérés comme étant antisociaux. Dans leur méta-analyse Babchishin, Hanson et Hermann (2011) ont conclu que les internautes perpétrant des délits sexuels en ligne ont plus d'empathie envers leur victime mais, auraient des déviances sexuelles plus importantes que ceux commettant leurs délits hors ligne. Selon la méta-analyse, les délinquants sexuels en ligne seraient plus jeunes que ceux agressant sexuellement hors ligne.

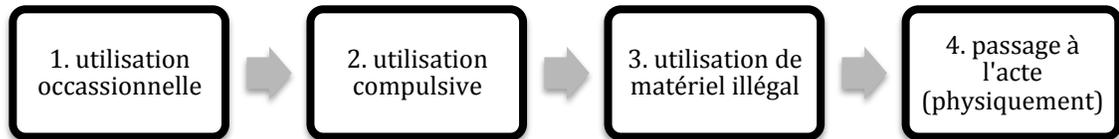
En 2009, Loughlin et Taylor-Butts de Statistique Canada affirment que le plus grand nombre, soit 87 % des cas de leurre d'enfants sur Internet se trouvant devant les tribunaux, reçoivent plusieurs accusations dont la plupart sont de nature sexuelle. Loughlin et Taylor-Butts (2009) soulignent que près des trois quarts des autres chefs d'accusation concernent l'incitation à des contacts sexuels (32 %) et à la pornographie juvénile (31 %). De son côté, Girard (2015) affirme que les internautes exploitant des enfants sur Internet sont susceptibles de commettre d'autres types de délits. Il suffit de penser aux faux messages, à la fraude d'identité, à l'harcèlement criminel, à la profération de menaces, à l'intimidation, à l'extorsion, aux méfaits de données ainsi qu'à l'utilisation non-autorisée d'un ordinateur.

1.3.7. Transition entre la pornographie juvénile et l'agression sexuelle

Il est intéressant de se questionner sur la transition entre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet à l'agression sexuelle physique. Endrass et ses collaborateurs (2009), à l'aide d'un échantillon composé de 231 hommes accusés de consommation de pornographie juvénile, ont tenté de vérifier le lien entre la consommation de pornographie juvénile sur la perpétration future d'une agression sexuelle physique. Selon les résultats de ces chercheurs, 6 % des sujets de leur échantillon ont été accusés de crime violent et/ou de délits sexuels après leur consommation de pornographie juvénile. Précisément, 3,9 % des sujets ont récidivé en commettant un délit sexuel sans contact physique. Les chercheurs mentionnent qu'aucun des consommateurs de pornographie juvénile de leur échantillon n'a été accusé d'agression sexuelle postérieurement à leur consommation. Uniquement 0,8 % des sujets ont été enquêtés pour agression sexuelle sans que des accusations soient officiellement portées. Bref, le taux de récidive générale et sexuelle des consommateurs de pornographie juvénile est très bas (Endrass, et *al.*, 2009). La consommation de pornographie juvénile en soit, pour Endrass et *al.*, (2009) n'est pas un facteur de risque lié à l'agression sexuelle.

Pour Wood (2011) l'escalade de la consommation de pornographie sur Internet vers l'agression sexuelle concernerait qu'une minorité des internautes. Les individus plus vulnérables et susceptibles à l'escalade sexuelle partageraient certaines caractéristiques. Effectivement, sous une perspective psychanalytique, ces individus seraient davantage dépressifs, utiliseraient le sexe en ligne comme défense maniaque, éprouveraient de la difficulté à gérer leur anxiété, auraient connu de l'adversité sexuelle à l'enfance et porteraient des expériences non résolues de l'enfance. L'aggravation des comportements compulsifs en ligne, chez une minorité d'individus, passerait par une série de transitions : l'utilisation occasionnelle, l'utilisation compulsive, l'utilisation de matériel illégal ainsi que le passage à l'acte. La figure suivante montre l'escalade de l'utilisation occasionnelle d'Internet à l'agression sexuelle.

Figure 2 : Présentation des étapes de l'escalade de l'utilisation compulsive d'Internet à des fins sexuelles selon Wood (2011 : 129)



Pour Wood (2011) le passage de l'utilisation occasionnelle à compulsive peut s'expliquer de plusieurs façons. Pour l'auteur, Internet permettrait de normaliser certains comportements et de diminuer les niveaux de conscience, de honte et d'embarras. Son utilisation à des fins sexuelles pourrait permettre d'engendrer une escalade des fantasmes sexuelles. La consommation du matériel, chez certains individus, deviendrait plus intense jusqu'au dépassement de la limite de la légalité. En ce qui concerne la transition entre le contenu illégal et l'agression sexuelle, c'est seulement une faible proportion d'internautes qui passent à l'acte (Seto, Hanson et Babchishin, 2011). Selon Seto, Maric et Barbaree (2001), il a très peu d'évidence du lien causal de la consommation de pornographie sur l'agression sexuelle. Ce sont davantage les individus ayant une prédisposition à agresser sexuellement qui seraient portés à réagir à la pornographie (Seto, Maric et Barbaree, 2001).

Bien que pour Endrass et ses collègues (2009), le lien entre la consommation de pornographie juvénile ne semble pas être un facteur de risque lié à l'agression sexuelle, la question demeure concernant les internautes leurrant des enfants sur Internet. De fait, pour Briggs, Simon et Simonsen (2010), un groupe d'internautes leurrant des enfants aurait la volonté de rencontrer et d'avoir une relation avec le jeune suite aux conversations en ligne. Selon Wolak, Finkelhor et Mitchell (2004), la plupart des cas de leurre (74 %) se résulteraient par une rencontre physique entre le prédateur

et sa victime. Pour ces chercheurs, dans 89 % de ces rencontres, il y aurait des contacts sexuels entre les protagonistes. La majorité des prédateurs n'emploieraient pas de méthode coercitive pour abuser des victimes. Par des techniques de manipulation, ces dernières sont habituellement consentantes et conscientes de leur engagement dans des activités d'ordre sexuel.

La recension des écrits a permis d'aborder les études sur le leurre d'enfants sur Internet ainsi que les caractéristiques des victimes et des suspects. Également, il a été question de conceptualiser la carrière criminelle telle que décrite par Blumstein et *al.* (1986). Ce concept est composé de cinq principaux paramètres : la participation, la fréquence, la durée, la gravité et le polymorphisme. La carrière criminelle est un cadre d'analyse permettant de comprendre la variation du crime dans le temps. Les dimensions de la carrière criminelle ont été appliquées par plusieurs chercheurs afin de comprendre la trajectoire des délinquants généraux et sexuels. Cependant, il y a un manque dans la littérature concernant les antécédents criminels d'internautes exploitant sexuellement des enfants. Appliquer les paramètres criminels à leur trajectoire donnera l'opportunité de mieux comprendre les types de délits qu'ils perpètrent ainsi que l'évolution de leur criminalité dans le temps.

2. PROBLÉMATIQUE

2.1 Pertinence de l'étude

Avec l'avènement d'Internet, les jeunes peuvent être exposés à de la pornographie, être leurrés, se faire solliciter pour discuter de sexualité et se faire harceler. Les plateformes de discussion en ligne (chat rooms) sont des lieux électroniques permettant de communiquer, habituellement de façon écrite, d'une personne à un utilisateur d'Internet (Cornwell et Lundgren, 2001). De par ces nouveaux lieux virtuels, les jeunes risquent de rencontrer des inconnus mal intentionnés (Ybarra et Mitchell, 2008). Dû à l'émergence de la problématique, en 2002, le législateur canadien s'est doté d'outils législatifs afin de lutter contre ce nouveau phénomène (Grecco et Corriveau, 2014). Les plateformes de clavardage en ligne offrent un important bassin de victimes potentielles et vulnérables. Via des stratégies de communication, les suspects de leurre vont gagner la confiance des enfants sur Internet afin d'atteindre une relation sexuelle virtuelle ou physique (Berson, 2003 ; Craven, Brown et Gilchrist, 2006 ; Olson, et *al.*, 2007). D'après Wolak, Finkelhor et Mitchell (2004), le leurre sur Internet aboutit souvent à une rencontre physique entre le suspect et la victime où il y a une relation sexuelle entre les protagonistes.

Selon Loughlin et Taylor-Butts de Statistique Canada (2009), très peu de signalements de leurre d'enfants ont été rapportés à la police. Cependant, les autorités constatent une hausse des affaires de leurre déclarées. Cette croissance serait due à la sensibilisation, à l'augmentation des ressources pour contrer ce type d'infraction, à la mise en place de plateformes de dénonciation telle que Cyberaide et à l'augmentation des activités des forces de l'ordre sur Internet. Les autorités policières s'intéressent davantage au phénomène et investissent des sommes d'argent de plus en plus importantes pour y faire face. Le leurre d'enfants, même effectué sur Internet, peut entraîner d'importantes conséquences telles que la divulgation d'informations importantes à un inconnu ou la rencontre physique avec un étranger (Berson, 2003). L'exploitation sexuelle des enfants sur Internet est un sujet sensible et très médiatisé puisque la population s'indigne qu'Internet puisse devenir un outil de communication, de séduction et d'abus sexuel envers les mineurs (Grecco et Corriveau, 2014). Ayant

analysé le contenu de 234 articles de journaux entre 1998 et 2008, Greco et Corriveau (2014) affirment que les médias illustrent le leurre d'enfants sur Internet comme un problème social d'envergure puisque les prédateurs ont dorénavant accès aux chambres d'enfants sans même quitter leur domicile. Tant au niveau académique et pratique, il y a une nécessité de mieux comprendre le profil criminel des individus effectuant du leurre d'enfant.

Plusieurs chercheurs tels que Hanson et Morton-Bourgon (2005); Lussier et Blokland (2014); Smallbone et Cale (2015) se sont intéressés aux antécédents et aux caractéristiques criminelles d'agresseurs sexuels. Cependant, peu de recherches portent sur l'évolution des trajectoires criminelles d'individus exploitant sexuellement des enfants sur Internet. Pourtant, pour plusieurs auteurs, le leurre d'enfants sur Internet est la transition entre l'exploitation en ligne et le passage à l'acte physique. Ce mémoire permettra, sous la perspective des carrières criminelles, de comprendre les antécédents criminels ainsi que leur évolution dans le temps chez ce nouveau type de prédateurs sexuels.

2.2 Objectif principal

L'objectif principal de ce mémoire est de comprendre la trajectoire criminelle des individus effectuant du leurre d'enfants sur Internet. C'est grâce au paradigme de la carrière criminelle et de ses paramètres qu'il sera possible d'analyser les caractéristiques des trajectoires criminelles de ces internautes. Ce mémoire ne vise pas à comprendre les circonstances de vie des délinquants et leur influence sur les activités criminelles, mais à étudier les caractéristiques des antécédents judiciaires, connus de la police, d'internautes ayant été suspectés ou accusés de leurre d'enfants.

2.3 Objectifs spécifiques

L'utilisation des paramètres de la carrière criminelle permettra de mettre en évidence les particularités et l'évolution criminelle dans le temps de ceux qui s'engagent dans ce type de délit. Ensuite, il sera question de comprendre et de décrire les carrières criminelles en dégagant des typologies. Cette façon de procéder permettra de distinguer divers parcours et d'élaborer des profils d'internautes leurrant des enfants basés sur les caractéristiques de leurs antécédents criminels. Après avoir effectué des typologies, il sera possible de vérifier en deux parties, par des tests de moyennes et une régression de Cox, les caractéristiques des antécédents criminels (paramètres) pouvant être liés à l'agression sexuelle hors ligne.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1 Échantillon

L'échantillon de l'étude comprend tout individu ayant été impliqué comme auteur présumé ou avéré d'une infraction de leurre d'enfants sur Internet, inscrit au Module d'information policière (MIP), entre 2002 et 2014. Donc, l'échantillon de l'étude comprend des sujets figurant dans les bases de données officielles des organisations policières québécoises pour leur implication dans ce type de crime. Au total, 296 sujets québécois figurent au MIP comme ayant été suspectés ou prévenus de l'article 172,1 du Code criminel soit de leurre d'enfants par un moyen de télécommunication. En 2014, lors de l'extraction des données, la moyenne d'âge des individus de l'échantillon était de 36 ans. L'individu le plus jeune avait 13 ans tandis que le plus vieux était âgé de 73 ans.

3.2 Provenance des données

C'est par l'utilisation des données officielles des systèmes informatiques employés par les organisations policières qu'il a été possible de repérer l'ensemble des individus suspectés ou accusés de leurre d'enfants sur Internet. Les données de cette étude proviennent du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ). L'avantage de ce système est qu'il dispose d'un lien de connectivité avec plusieurs bases de données permettant ainsi l'accès à des interfaces d'interrogation. Ainsi, il devient possible d'interroger le Module d'information policière (MIP) qui est un système informatique compilant des événements policiers du Québec.

3.2.1 Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ)

L'information recueillie pour l'analyse provient du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ). Créé en 1974, le CRPQ est une banque de renseignements policiers informatisée comportant une panoplie d'informations pouvant aider le travail policier. Il est possible d'interroger le CRPQ afin de repérer les rapports d'événements d'un individu (DNM) et même d'une adresse (DAD). Également, par la

connectivité des bases du système, les policiers ont accès à certaines informations de la Société de l'assurance automobile du Québec afin de vérifier l'état des permis de conduire des conducteurs et les plaques d'immatriculation des véhicules. Le CRPQ est un outil indispensable pour le travail quotidien des policiers. Effectivement, c'est par cette base communicante que les membres des forces de l'ordre peuvent enquêter un individu et effectuer une vérification aux fichiers des personnes (DPE). À l'aide de ce système, les policiers peuvent, par exemple, vérifier rapidement si une personne est portée disparue, examiner les conditions de probation des individus sous libération conditionnelle, regarder si une personne est recherchée et même vérifier la présence possible d'une arme à feu à l'adresse où ils ont à intervenir.

3.2.2 Module d'information policière (MIP)

Une des importantes composantes du CRPQ est le Module d'information policière (MIP). Le MIP consigne des renseignements sur les interventions et les événements policiers de nature criminelle ou non. Cette base de données est mise à jour et alimentée de façon perpétuelle par les unités responsables des dossiers. Les informations accessibles sont les suivantes :

Le code de l'évènement : Le MIP contient plus de 400 codes afin de désigner la nature de l'évènement. Lors de ce dernier, les policiers vont indiquer les codes en ordre de gravité. Par exemple, dans un dossier, un code lié à un homicide apparaîtra avant celui d'un vol.

Statut des individus : Le MIP prévoit 19 catégories d'individus pouvant être impliqués de près ou de loin à un événement. Les principaux statuts sont : suspect, prévenu, victime, témoins, plaignant et demandeur.

Caractéristiques : Cette section du MIP comprend plusieurs indicateurs concernant les caractéristiques des protagonistes. Par exemple, la race, la langue, la gravité des blessures, l'occupation du lieu, la méthode utilisée pour blesser ou tuer, le mobile, le

déguisement, le transport, l'attitude, les agissements et l'arme employée sont l'information colligée par la police. Également, le contexte de l'évènement figure également dans le MIP. Cette partie comprend l'endroit, la provenance de la plainte, le moyen employé pour commettre l'infraction, les moyens de protection et les biens visés.

Statut du dossier : Tous les dossiers comportent un statut. Ce statut indique l'état actuel du dossier. L'évènement peut être sous enquête, soumis à l'étude (pour étude contentieuse), soumis en droit pénal (exemple alcool, tabac, etc.), soumis au procureur, non fondé, non solutionné, solutionné par mise en accusation et solutionné sans mise en accusation.

3.3 Procédure de collecte

Dans un premier temps, il a été possible d'extraire tous les individus inscrits au MIP ayant un code lié à un évènement de pornographie juvénile et de leurre d'enfants sur Internet. Ensuite, un tri a été effectué au niveau des statuts des individus liés aux dossiers afin de repérer uniquement les auteurs présumés ou avérés d'infractions en lien avec l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. À la première extraction, 1596 individus ont été prélevés. Toute personne ayant été impliquée comme suspect ou prévenu a été retenue dans une base de données indépendante. Selon les procédures du MIP, le statut de suspect est indiqué lorsque les policiers ont des motifs légitimes de croire que la personne ait été l'auteur d'un évènement criminel tandis que le statut de prévenu signifie que les policiers ont soumis le dossier aux procureurs afin de porter d'éventuelles accusations.

En plus d'identifier les individus ayant été impliqués dans des évènements d'exploitation d'enfants sur Internet, les données du MIP ont permis d'assembler l'ensemble des parcours criminels connus de la police. Pour ce faire, des demandes par nom (DNM) via le nom, le sexe, et la date de naissance des individus figurant dans la première extraction ont été effectuées. Ainsi, l'ensemble des évènements criminels de

ces sujets ont été répertoriés et compilés en ordre chronologique dans la base de données indépendante. Afin de conserver la confidentialité des sujets, leur nom a été remplacé par un identifiant numérique par la Sûreté du Québec. Cette façon de procéder donne l'opportunité d'obtenir une perspective temporelle pour l'analyse des paramètres de la carrière criminelle via des données policières. L'extraction des données des systèmes policiers a été effectuée à l'aide des logiciels Excel, Access et SPSS. Par la suite, une vérification a été réalisée afin de s'assurer de l'absence de doublons et d'erreurs de codification.

Afin d'obtenir uniquement la carrière criminelle officielle des sujets ayant été impliqués dans un événement de leurre, une syntaxe SPSS a été rédigée. Parmi les 1596 sujets suspectés ou accusés d'exploitation sexuelle sur internet, 296 d'entre eux ont été inscrits dans les données policières pour avoir effectué du leurre d'enfants sur Internet. Pour cette étude, seuls les sujets ayant été impliqués dans un événement de leurre ont été retenus pour les analyses. De ces 296 individus, 292 sont des hommes et 4 d'entre eux sont des femmes. Ces individus suspectés ou prévenus pour avoir perpétré un leurre d'enfants sur Internet sont âgés entre 13 et 73 ans.

3.4 Opérationnalisation

Afin d'analyser la trajectoire criminelle des individus ayant été suspects ou prévenus pour une infraction de leurre d'enfants sur Internet, il sera question de reprendre les 5 principaux paramètres de la carrière criminelle soient la participation, la fréquence, la durée, la gravité et le polymorphisme tels qu'énoncés par Blumstein et *al.* (1986). Ainsi, suite à l'extraction des données du MIP, les variables suivantes ont été employées :

Participation :¹

- Âge du premier leurre : l'âge du premier leurre est une variable indiquant l'âge du sujet lorsqu'il a été accusé ou suspecté de leurre d'enfants sur Internet pour la première fois.

Fréquence :

- Nombre total d'évènements : cette variable représente le nombre de fois que l'individu a été accusé et inscrit au MIP pour un évènement criminel.
- Nombre d'évènements de leurre : cette variable indique le nombre de fois qu'un individu est inscrit dans les bases de données policières concernant une infraction de leurre d'enfants sur Internet.
- Nombre de dossiers sans leurre: cette variable indique le nombre de rapports d'évènement d'un individu sans infraction en lien avec l'exploitation sexuelle sur Internet.
- Le délai entre les évènements : le délai correspond au nombre de jours entre les différents rapports d'évènement de chaque individu. Une moyenne du nombre de journées a été effectuée permettant de calculer l'intervalle de temps entre les évènements apparaissant au MIP.

¹ Puisqu'il n'est pas possible de déterminer le taux d'individus effectuant du leurre dans la population, le paramètre de la participation permettra d'analyser l'âge et le sexe auquel les sujets de l'échantillon ont été suspectés ou accusés de leurre d'enfants sur Internet. Ainsi, il est possible d'obtenir les tendances des âges et un aperçu du sexe de la population active dans ce type de délit.

Durée :

- Âge du premier délit : cette variable indique l'âge du sujet lorsqu'il a été inscrit au MIP pour la première fois concernant un événement criminel.
- Âge du dernier délit : cette variable est l'âge de l'individu lorsqu'il a perpétré le dernier délit indiqué dans les données policières.
- Durée de la carrière criminelle : cette variable indique l'intervalle, en années, entre la première et la dernière inscription au MIP. Cet indicateur correspond au délai entre la première et la dernière accusation du sujet.

Gravité :

- Poids de gravité : cette variable indique la somme du poids de gravité de chaque délit pour l'ensemble de la carrière criminelle enregistrée des individus. L'attribution des poids pour les délits provient d'une échelle créée par Statistique Canada en 2009. Plus le crime est grave, davantage le poids de gravité sera élevé. Statistique Canada attribue au leurre d'enfants sur Internet un pointage de 172. Les pointages des crimes varient de 1 à 7042.
- Pente de gravité: pour chaque délit inscrit dans les données officielles, un poids de gravité a été comptabilisé à l'aide de l'échelle de Statistique Canada. Ainsi, il est possible d'effectuer une moyenne des poids des délits pour chaque événement. Cette façon de procéder permet de vérifier la tendance moyenne de la gravité des délits d'un événement à un autre. Ainsi, une moyenne de la tendance dans le temps a été calculée.

Polymorphisme :

- Types de crimes : tous les codes MIP ont été classés selon leur type de délit. Cette classification a été effectuée à l'aide des codes préétablis et l'ordre d'apparition des infractions criminelles du MIP. Les types sont : entraînant la

mort, agression sexuelle physique, abus sexuel sans contact, voie de fait, lié aux armes à feu, perte de liberté, vol et fraude, prostitution, moralité (à l'exception de prostitution), lié à un engagement, pornographie juvénile, haine et terrorisme, lié à une organisation criminelle, stupéfiants, délit administratif, lié au transport et autres. Il est possible de vérifier les catégories dans lesquelles ont été impliqués les individus effectuant du leurre d'enfants. Également, la catégorisation permet d'analyser la « spécialisation » et le changement des crimes (*crime switching*) de la trajectoire criminelle.

- Catégories de crimes : afin de mieux comprendre le paramètre du polymorphisme, les crimes ayant un code MIP ont été classés en sept catégories. La codification des catégories a été colligée comme suit : crimes contre la personne, crimes contre la propriété, crimes liés au désordre public, crimes reliés aux stupéfiants, les crimes sexuels, les crimes liés à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et autres. Ainsi, il est possible de vérifier dans quelles catégories de crimes les individus ont été impliqués ainsi que le nombre de catégories où ils figurent.
- La séquence des crimes: pour chaque type de crimes, deux variables dichotomiques ont été créées. La première variable indique la présence ou pas de la catégorie de crimes avant l'évènement de leurre tandis que la seconde montre si le type a été perpétré après le leurre.

Afin de standardiser les carrières criminelles les variables de l'étude ont été considérées au « temps zéro » soit à la première infraction de leurre. Ainsi, il devient possible de mesurer les paramètres de la carrière criminelle des internautes à un moment précis de leur trajectoire criminelle.

3.5 Stratégie d'analyse

L'extraction des données a été effectuée dans une base de données indépendante. Ensuite le logiciel SPSS, version 20, a été utilisé pour effectuer des analyses descriptives, des tests de moyenne non-paramétriques U de Mann Whitney ainsi que pour une régression de Cox. Puis, les résultats ont été transférés dans Excel afin de créer les tableaux et les figures. Ce mémoire comporte trois parties d'analyse.

Pour commencer, il sera question de présenter les données par des analyses descriptives. Ces analyses seront présentées selon les paramètres de la carrière criminelle. Ces analyses, par les cinq dimensions de la carrière criminelle, permettront de comprendre les caractéristiques des antécédents criminels des individus connus de la police pour leurre d'enfants sur Internet. Afin de mesurer adéquatement la récidive, une période d'observation de 3 ans a été établie. Donc, les sujets de l'échantillon n'ayant pas 3 ans d'observation suite au premier leurre ont été retirés des analyses concernant la récidive (données censurées). Au total, 164 sujets sur 296 ont au moins 3 ans d'observation suite au leurre. Ensuite, une analyse typologique de classification (TwoStep Cluster analysis) sera réalisée afin de regrouper les carrières criminelles ayant des caractéristiques semblables. Pour terminer, des analyses de moyennes U de Mann Whitney et une régression de Cox seront effectuées afin de vérifier s'il y a un lien entre les caractéristiques des antécédents criminels des individus leurrant des enfants sur Internet et l'agression physique hors ligne. Ces analyses auront comme variables dépendantes la perpétration d'une agression sexuelle hors ligne en amont et en aval au leurre d'enfants sur Internet.

3.5.1 Analyse taxinomique (TwoStep Cluster Analysis)

En seconde partie d'analyse, une analyse taxinomique TwoStep Cluster analysis sera effectuée. Cette analyse ne permet pas la prédiction d'un phénomène mais elle sert à classer des cas se ressemblant selon les variables de l'étude. L'objectif du

Cluster analysis consiste à rassembler les cas en maximisant l'homogénéité interne tout en maximisant, par le fait même, l'hétérogénéité entre les groupes. L'avantage du TwoStep Cluster Analysis est que le modèle permet d'y inclure des variables continues et dichotomiques. Suite à la création de typologies, il devient nécessaire d'effectuer des analyses subséquentes à l'aide des groupes obtenus afin de vérifier la validité du modèle. Dans le cadre de ce mémoire une analyse Anova et un tableau de contingence ont été exécutés afin de vérifier la signification du modèle.

L'utilisation du TwoStep Cluster Analysis permettra, par les variables correspondant aux caractéristiques de la carrière criminelle, de créer des typologies de cas. En d'autres mots, il sera question de rassembler les trajectoires criminelles ayant des caractéristiques similaires. À l'aide de ces résultats, il sera possible de déceler et de décrire différents types de carrières criminelles des individus connus de la police pour avoir leurré des enfants.

3.5.2 Tests de moyenne et régression de Cox

En dernière partie d'analyse, afin de vérifier les liens entre les caractéristiques criminelles et la perpétration d'une agression sexuelle en amont et en aval au leurre d'enfants sur internet, deux types d'analyses seront employés. Dans un premier temps, des tests de moyenne non-paramétriques U de Mann Whitney seront réalisés. Ces tests permettront de vérifier la présence ou non d'un lien significatif entre les caractéristiques des parcours criminels en lien avec l'agression sexuelle avant le leurre d'enfants. L'utilisation de tests non-paramétriques est nécessaire puisque les distributions des variables sont asymétriques positives. Aussi, plus de la moitié des sujets n'avaient aucun antécédent judiciaire avant le leurre d'enfants. Donc, plusieurs sujets n'avaient aucune inscription en ce qui concerne les variables mesurant les paramètres criminels. Les tests non-paramétriques doivent suivre une logique de rang. C'est pourquoi la médiane est utilisée afin d'interpréter les résultats. Ainsi, ces analyses compareront les médianes concernant les cinq paramètres de la carrière

criminelle (participation, fréquence, durée, gravité et polymorphisme) d'internautes leurrant des enfants ayant un rapport d'évènement policier d'agression sexuelle de ceux n'étant pas connus de la police pour avoir agressé sexuellement. Dans un second temps, une régression de Cox sera effectuée. Tout comme la régression logistique, la régression de Cox est une analyse quantitative multivariée de type prédictive permettant de vérifier la probabilité de l'occurrence d'un évènement. Ce test statistique est une analyse de survie ayant comme avantage de considérer la présence ou non d'un évènement ainsi que le temps avant son occurrence. Pour ce faire, une variable « temps de survie » a été créée. Ainsi, la régression de Cox donne la probabilité que l'évènement (variable dépendante) survienne lorsqu'on considère les variables indépendantes au temps zéro. En d'autres mots, cette analyse permet de vérifier si les variables indépendantes peuvent prédire l'occurrence d'une variable dépendante dichotomique tout en considérant un facteur temporel. Selon Desjardins (2005), le rapport de cote indique la valeur de prédiction des variables indépendantes. Une cote supérieure à 1 signifie une augmentation de la probabilité que la variable dépendante se produise tandis qu'une cote inférieure à 1 diminue les chances d'appartenance. Un des avantages de la régression de Cox c'est qu'elle permet de vérifier l'existence d'interactions entre les différentes variables indépendantes. Cependant, pour une bonne analyse, il doit y avoir une absence de multicolinéarité. Des vérifications préalables doivent être effectuées afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de redondance entre les différentes variables. La régression de Cox sera employée en utilisant des variables indépendantes représentant les différents paramètres de la carrière criminelle. L'objectif de cette analyse consiste à vérifier si les caractéristiques des antécédents criminels connus de la police d'individus ayant effectué du leurre d'enfants sur Internet peuvent prédire une probabilité de perpétrer une agression sexuelle antérieure et postérieure au leurre en ligne ainsi que de vérifier si les individus agressant sexuellement hors ligne ont des caractéristiques criminelles distinctes.

3.6 Limites méthodologiques

L'utilisation de données officielles pour étudier les carrières criminelles comporte trois inconvénients. Premièrement, d'après Blumstein et al. (1986), la carrière criminelle est le processus de séquences longitudinales dans lequel un individu commet des délits sur une période de temps. Par définition, la carrière criminelle est dynamique dans le temps. Les données officielles permettent d'obtenir de façon statique le portrait de la trajectoire criminelle des individus. En d'autres termes, les données de l'étude consistent à prendre une « image » dans le temps. Certains individus peuvent persister dans leurs comportements criminels au-delà de la période étudiée. Deuxièmement, que par l'utilisation des données officielles, il n'est pas possible de mesurer l'influence des circonstances de vie sur la criminalité des individus. Par exemple, les différents facteurs pouvant être liés au désistement tel le mariage, un nouvel emploi ou la détention ne sont pas pris en compte dans cette analyse. Troisièmement, les données policières comportent seulement des événements connus par les forces de l'ordre. Le chiffre noir concernant le leurre d'enfants serait très important. Les autorités ne connaîtraient que « la pointe de l'iceberg » de la problématique. Effectivement, pour Wolak, Mitchell et Finkelhor (2006), les enfants n'ont pas tendance à divulguer aux membres de leur entourage leurs expériences sexuelles en ligne. De plus, le leurre d'enfants sur Internet est un délit pouvant être perpétré de façon anonyme sans que la victime ait été en contact avec son agresseur.

Les données du MIP comportent certaines faiblesses. Par exemple, il est possible qu'un individu ait perpétré plusieurs agressions sexuelles sur une même personne, mais qu'un seul rapport d'évènement soit rédigé. Cependant à toutes les fois qu'un individu est accusé, un rapport d'évènement doit être formulé. Aussi, les données du MIP sont conservées pour une période déterminée. Le système conserve les données concernant les crimes plus graves plus longtemps que pour les délits mineurs. Par exemple, les informations d'un crime causant la mort seront conservées plus longtemps que celles d'un crime contre la propriété.

Puisque l'infraction de leurre d'enfants sur Internet est relativement récente au Canada, très peu de sujets apparaissent dans les données policières comme suspect ou prévenu pour cette infraction. Également, les enquêtes concernant le leurre d'enfants sur Internet nécessitent des ressources humaines et financières et très peu de victimes dénoncent les suspects. Au total, pour ce mémoire, 296 parcours criminels d'internautes effectuant du leurre d'enfants ont été répertoriés pour analyse. Bien qu'il soit difficile de généraliser l'ensemble des parcours criminels des internautes effectuant du leurre d'enfants sur internet avec un échantillon de 296 sujets, il est tout de même possible et intéressant d'analyser leurs antécédents criminels. Pour garder un plus grand nombre de sujets possible, les individus ayant un statut de « suspect » ont été considérés dans l'échantillon. Il est à noter que ces individus n'ont pas été nécessairement reconnus coupables de leurre d'enfants sur Internet. Toutefois, les policiers ont des motifs raisonnables de croire qu'ils ont perpétré du leurre d'enfants.

4. RÉSULTATS

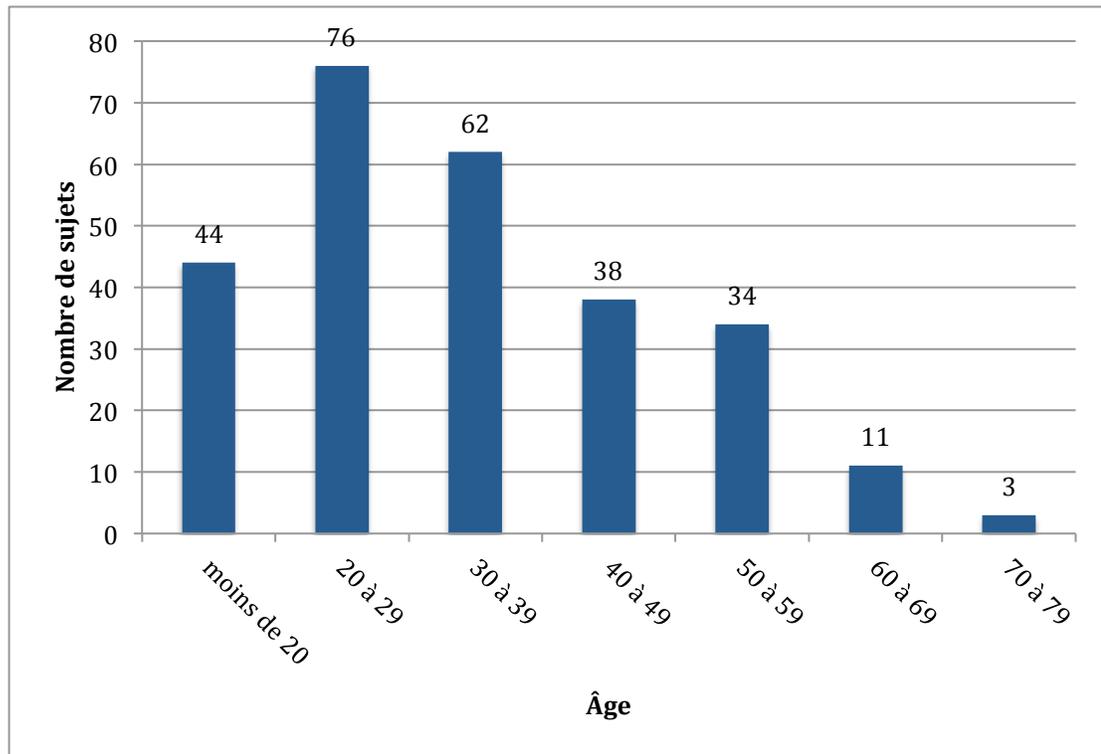
4.1 Analyses descriptives

Le présent chapitre présente les résultats de l'étude. Premièrement, en analyses descriptives, il abordera à tour de rôle les différents paramètres de la carrière criminelle tel qu'abordée par Blumstein et *al.* (1986) adaptée aux auteurs de leurre. Ensuite, une analyse typologique TwoStep Cluster Analyses sera effectuée dans l'objectif de déceler des types de carrières criminelles partageant les mêmes caractéristiques. Finalement, afin de vérifier le lien et la prédictive de l'agression sexuelle à l'aide des antécédents criminels des individus effectuant du leurre sur Internet, des tests de moyenne et une régression de Cox seront effectués.

4.1.1 Participation

Dans l'analyse des carrières criminelles, le premier élément à considérer est le niveau de participation. La participation consiste à distinguer la population active des délinquants de ceux qui ne le sont pas (Blumstein, Cohen et Farrington, 1988 ; Piquero, Farrington et Blumstein, 2003 ; Piquero, Farrington et Blumstein, 2007 ; Blokland et Lussier, 2015). Dans le cadre de ce mémoire, cette population représente les individus connus de la police pour avoir effectué du leurre d'enfants sur Internet. Lors de l'extraction des données en 2014, 296 individus figuraient dans les données officielles pour avoir été suspectés ou arrêtés de leurre d'enfants. Cette population est composée de 292 sujets de sexe masculin et de 4 de sexe féminin. Afin de mieux comprendre les caractéristiques de cette population, la prochaine figure présente la répartition des sujets suspectés ou arrêtés selon l'âge lors de leur première infraction de leurre d'enfants sur Internet.

Figure 3 : Nombre de sujets selon leur âge lors du premier évènement de leurre d'enfants (n=296)



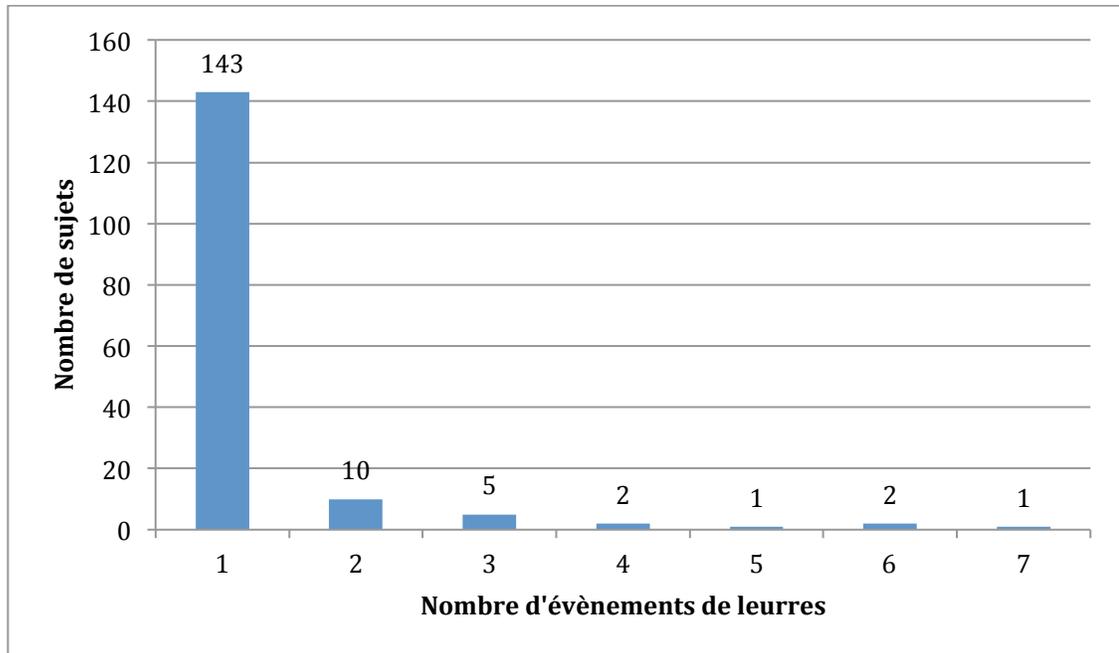
La figure précédente montre que 44 individus (14,9 %) ont été impliqués pour la première fois comme suspects ou prévenus dans un évènement de leurre avant l'âge de 20 ans. Un peu plus du quart des sujets (n=76 ; 26 %) ont été inculpés pour la première occasion de leurre entre 20 et 29 ans. Cette tendance diminue de 5 % chez les individus âgés entre 30 et 39 ans pour atteindre 62 sujets (21 %). Ensuite, 38 individus ont été connus de la police pour le premier leurre entre 40 à 49 ans (13 %). La tendance reste pratiquement stable pour le groupe d'âge de 50 à 59 ans (n=34 ; 11 %). Moins de 5 % des sujets ont un rapport d'évènement pour la première fois concernant un évènement de leurre après l'âge de 60 ans. L'âge moyen du premier leurre est de 33,5 ans. L'individu le plus jeune enregistré au MIP concernant le leurre d'enfants sur Internet était âgé de 13 ans tandis que le plus vieux avait 73 ans. L'écart-type de la distribution est de 13,8 ans.

À titre indicatif, la victime la plus jeune figurant dans les données de la police est âgée de 7,3 ans tandis que la plus vieille a 17,6 ans. De ces victimes, 81 % sont des jeunes filles tandis que 19 % sont des garçons. Selon les données policières extraites, l'âge moyen des victimes répertoriées est de 14,8 ans.

4.1.2 Fréquence

Pour Blumstein et *al.* (1986), le lambda est le ratio des crimes perpétrés sur une période de temps. Le paramètre de la fréquence permet d'analyser le nombre d'infractions des individus ayant été impliqués dans un évènement de leurre d'enfants au cours de leur carrière criminelle. Dans cette section, il sera question d'examiner la récurrence concernant le leurre d'enfants sur Internet ainsi que le nombre de fois où ils ont été impliqués dans d'autres types de crimes. Ensuite, une analyse descriptive portera sur le délai, en années, entre les différents crimes. La figure 4 présente la répartition des sujets selon leur nombre de rapports d'évènement en lien avec le leurre d'enfants sur Internet. Afin de considérer les individus ayant des chances de récurrence, une période de 3 ans d'observation a été établie. En d'autres mots, seuls les individus ayant préalablement eu une chance de récidiver sont inclus dans l'analyse. Une période de récurrence de 3 ans a été établie afin d'inclure un nombre suffisant de sujets pour l'analyse. Parmi les 296 sujets, 164 d'entre eux ont eu l'opportunité, en temps, de commettre de nouveaux délits après le leurre.

Figure 4 : Répartition des sujets selon leur nombre de rapports d'évènement en lien avec le leurre (n=164)

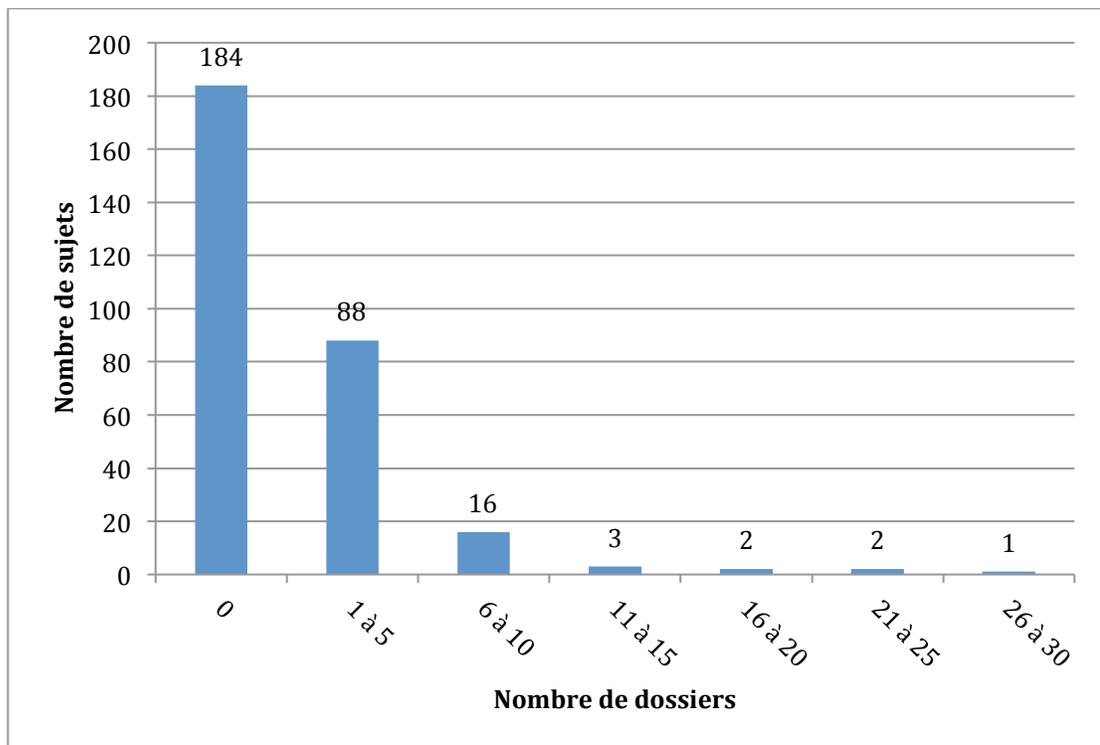


La figure 4 indique que 143 sujets (87,1 %) de la période d'observation ont été impliqués dans un seul évènement de leurre. Donc, 12,8 % (n=21) des individus ayant au minimum 3 ans d'observation après leur premier leurre ont été suspectés ou prévenus plus d'une fois pour cette infraction. Près de 6 % (6,1% n=10) des sujets ont été suspectés ou arrêtés dans des cas de leurre à deux reprises alors que 5 personnes de cette analyse (3 %) l'on été à trois reprises. La figure précédente montre que 1,2 % (n=2) des sujets ont été impliqués dans quatre évènements de leurre. Un seul individu (0,6 %) a été inculpé de leurre à 5 répétitions. Moins de 2 % (1,8 % ; n=3) des sujets à l'étude ont été suspectés ou accusés de leurre à plus de 6 occasions.

La prochaine figure présente le nombre de fois qu'un individu a été suspecté ou accusé pour des infractions autres que le leurre sur Internet au moment de cette infraction. Ainsi, il est possible de constater le nombre de sujets ayant été impliqués

dans d'autres types de délits que l'exploitation sexuelle sur Internet précédemment au leurre.

Figure 5 : Répartition des sujets selon leur nombre d'inscriptions au MIP avant leur premier leurre sur Internet (n=296)

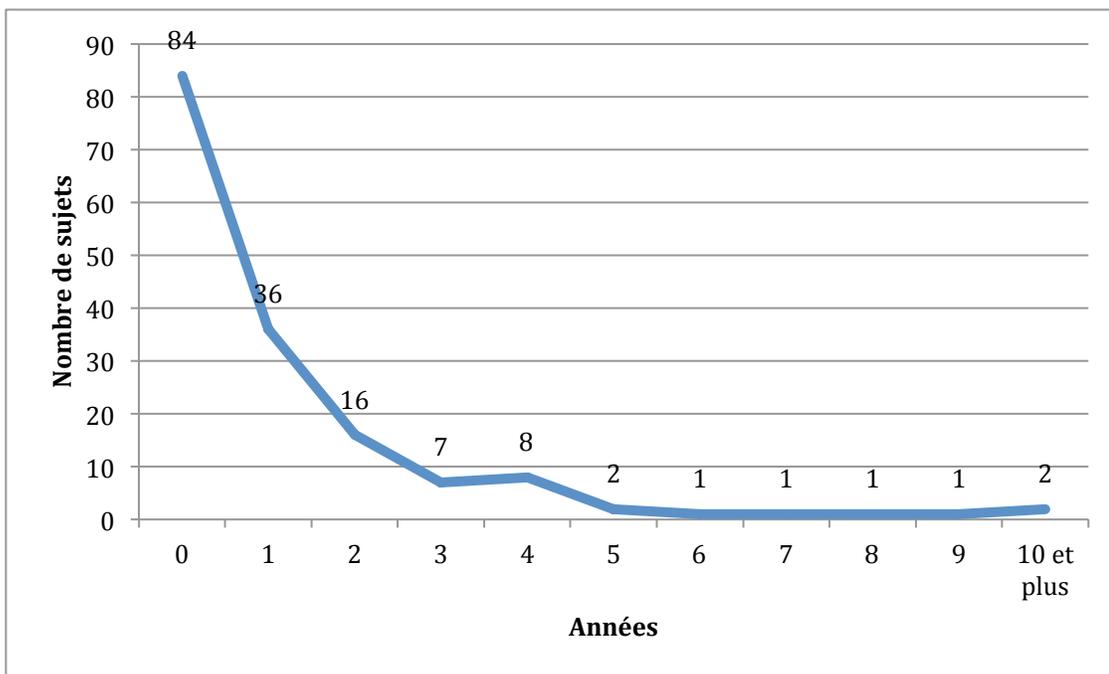


La figure 5 montre que 184 sujets (62,2 %) de l'échantillon n'avaient jamais été suspectés ou prévenus pour une infraction criminelle avant leur premier leurre d'enfants sur Internet. En d'autres termes, 37,8 % (n=112) des sujets auraient été impliqués dans des événements criminels autres que le leurre avant d'être connus pour cette infraction. Plus du quart (29,7 % ; n=88) des individus sont inscrits entre 1 à 5 fois dans des événements autres que ceux en lien avec le leurre ou la pornographie juvénile. Ensuite, 16 sujets (5,4 %) figurent dans les données officielles pour avoir été impliqués dans 6 à 10 événements criminels avant d'être mis en cause pour exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Trois sujets (1,8 %) ont été inscrits entre

11 à 15 reprises dans des événements criminels au MIP avant le leurre. La figure 5 indique que 3 % (n=5) des individus que connaît la police en matière de leurre sur Internet seraient impliqués dans plus de 16 dossiers policiers impliquant un autre type d'infraction criminelle. L'individu ayant le plus d'événements criminels à son actif a été inscrit à 30 reprises. La moyenne du nombre de dossiers criminels avant d'être connu pour exploitation sexuelle des enfants est de 1,6.

La prochaine figure permettra de vérifier les délais entre les délits indiqués dans les données policières. La figure 6 présente le nombre de sujets selon la fréquence moyenne en années entre leurs rapports d'évènement. Bien que les analyses précédentes aient permis de vérifier la récidive, la figure 6 indique le temps en années avant que les individus récidivistes soient inscrits à nouveau dans les bases de données policières. Les individus doivent donc avoir perpétré au moins deux délits pour avoir une fréquence. Dans les données policières, il est possible qu'un individu ait deux rapports d'évènement le même jour. Dans ce cas, pour l'analyse de la fréquence, un seul rapport d'évènement a été retenu.

Figure 6 : Répartition des sujets selon la fréquence moyenne en années entre la perpétration des délits (n=159)



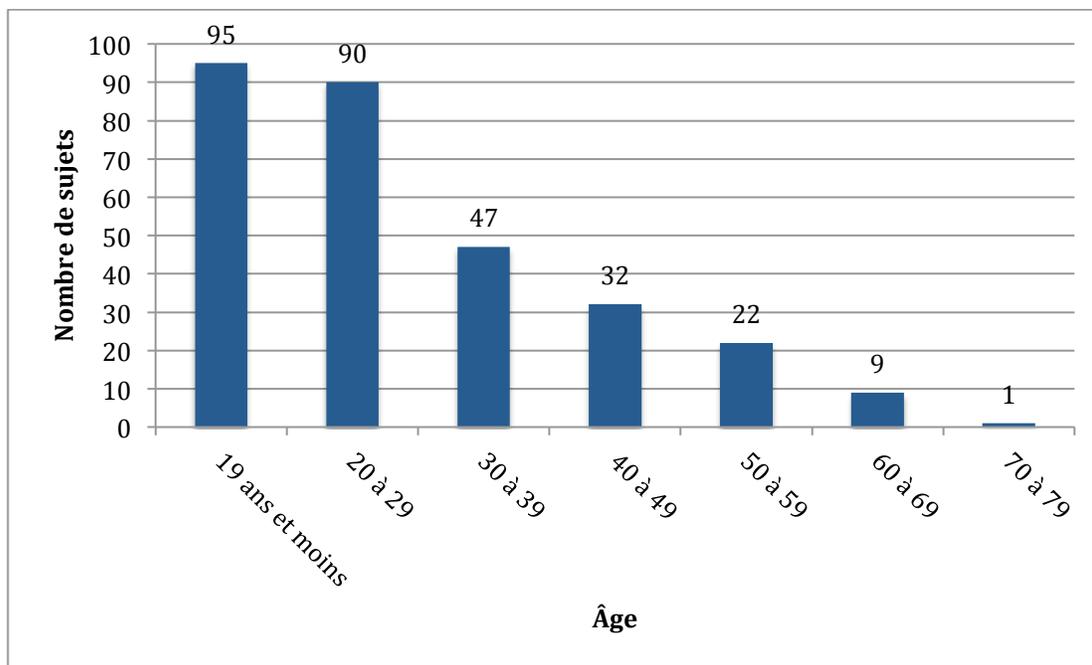
Au total, 159 sujets (53,7 %) de la population de l'étude ont plus d'un rapport d'évènement à leur nom dans le système policier. Parmi les sujets ayant au moins deux délits enregistrés, 52,8 % (n=84) ont des rapports d'évènement dont la fréquence des délits est en moyenne de moins d'un an. Puis, la tendance diminue. En effet, 22,6 % des individus (n=36) sont suspectés ou accusés de nouveaux crimes dans une période moyenne d'un an. Ensuite, 10,1 % (n=16) des internautes leurrant des enfants ont une fréquence de 3 ans entre leurs délits. Moins de 10 % (9,4 % n=15) récidivent, selon les données policières, dans des délais moyens de 3 et 4 ans. Enfin, 8 sujets (5 %) ont récidivé officiellement dans des fréquences de 5 ans et plus. En moyenne, pour les 159 sujets, le temps moyen de la récidive officielle est de 1,6 an. Le plus grand écart observé est de 27 ans.

4.1.3 Durée

Les analyses descriptives des variables mesurant la durée de la carrière criminelle permettent de déterminer le moment de l'activation, l'intervalle de temps entre l'initiation et la fin de la trajectoire ainsi que le désistement. Par l'analyse des données officielles, il est difficile de déterminer le moment de ce dernier. Toutefois, les analyses qui suivent examineront l'âge de la première inscription des sujets dans les données policières pour un crime, le nombre d'années entre l'activation et la dernière inscription des sujets s'étant désistés ainsi que la durée de la carrière criminelle des sujets n'ayant pas récidivé au cours des cinq dernières années. Au moment de la première inscription dans les données officielles pour leurre d'enfants sur Internet, les sujets ont en moyenne 2,3 années de carrière criminelle. Cependant, les deux tiers (66,9 % ; n=198) n'avaient aucune année d'expérience de carrière criminelle selon les données officielles.

La figure 7 montre la répartition des sujets selon leur âge lors de la première inscription dans les données officielles.

Figure 7: Répartition des sujets selon leur âge lors de la première inscription dans les données officielles (n=296)



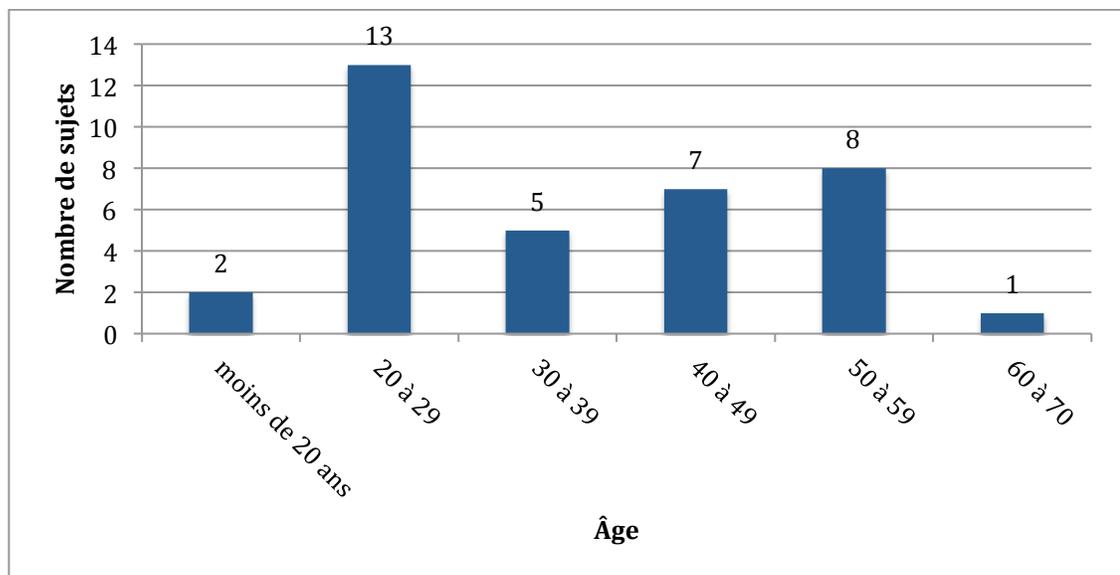
Malgré le fait que les dates de 28 mineurs ayant été suspectés ou prévenus de leurre n'étaient pas disponibles, il est possible d'affirmer que près du tiers (32 % ; n=95) des sujets à l'étude ont été suspectés ou accusés d'un crime avant l'âge de 20 ans.² Ensuite, la tendance diminue continuellement. Effectivement, 30 % (n=90) des sujets ayant un rapport d'évènement de leurre d'enfants sur Internet ont été interpellés pour la première fois par la police pour un crime au début de l'âge adulte soit entre 20 et 29 ans. Les sujets dans la trentaine représentent 16 % (n=47) des premières inscriptions au MIP. Ensuite, 22 sujets, soit un peu plus de 7 % des 296 personnes, ont

² Au total, 66 sujets (22%) de l'échantillon étaient mineurs et 29 individus (9%) étaient âgés entre 18 et 20 ans au moment de leur première inscription dans les données officielles. L'information concernant la date de naissance de 28 mineurs est manquante au CRPQ.

été accusés ou prévenus d'un crime pour la première fois entre 50 à 59 ans. Près de 3 % (n=10) des individus ont été inscrits dans les données officielles à la première occasion à 60 ans et plus. La moyenne d'âge de la première inscription au MIP pour une infraction de leurre est de 31 ans. L'inscription de l'individu le plus jeune est de 9 ans tandis que le plus âgé, de 71 ans. L'écart type de l'analyse est de 13 ans.

La prochaine figure présente la répartition des sujets selon leur âge lors de leur dernière inscription dans les données officielles au moment de leur désistement. Pour cette analyse, le désistement est le fait de ne pas avoir perpétré de crime au cours des 5 dernières années avant l'extraction des données. Les sujets ayant commis un délit dans cette période d'observation n'ont pas été considérés pour cette analyse.

Figure 8 : Nombre de sujets s'étant officiellement désistés selon leur âge lors de leur dernière inscription dans les données officielles (aucun rapport d'évènement au cours des 5 dernières années avant l'extraction des données) (n=36)

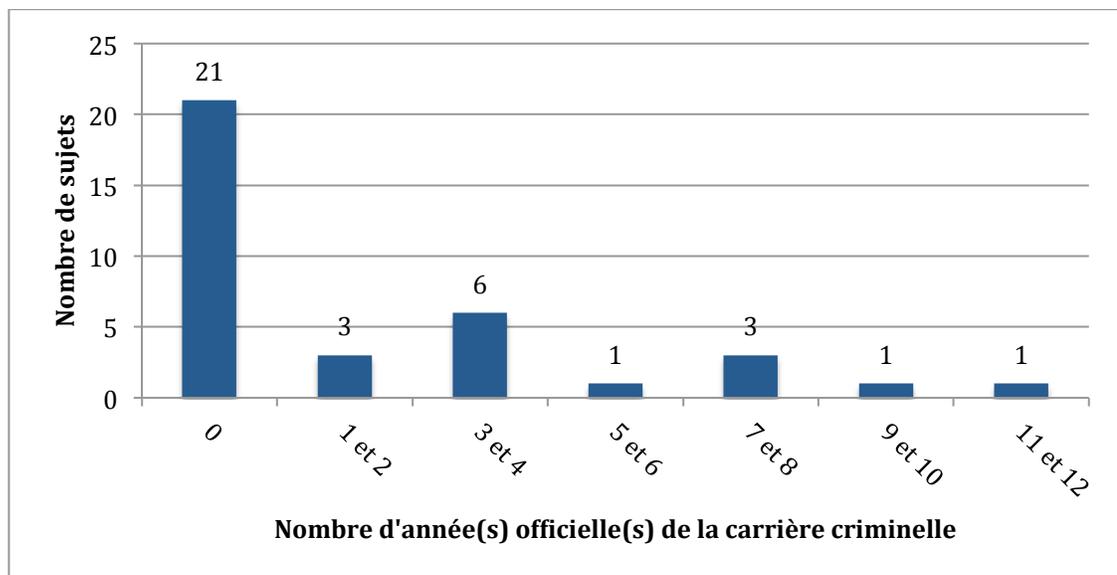


Seulement 36 sujets (12,2 %) de l'échantillon peuvent être considérés comme s'étant désistés de la carrière criminelle puisqu'ils n'ont pas perpétré officiellement de délits 5 ans avant l'extraction des données. Près de 6 % (5,6 % ; n=2) des sujets s'étant

officiellement désistés avaient moins de 20 ans. Un peu plus du deux tiers (36,1 % ; n=13) de ces individus ont été suspectés ou prévenus pour la dernière fois entre 20 et 29 ans. Ensuite, 5 sujets de l'échantillon (13,8 %) ayant une carrière criminelle considérée comme complète se sont désistés entre 30 et 39 ans. La tendance augmente légèrement entre 40 à 49 ans (19,4 % ; n=7) afin d'atteindre 8 individus (22,2 %) au groupe d'âge 50 à 59 ans. Un seul sujet (2,8 %) s'est officiellement désisté dans la soixantaine. La moyenne d'âge de désistement officiel (5 ans sans inscription dans les données policières) est de 37,1 ans et l'écart-type de la distribution est de 13,3 ans.

La figure 9 présente la durée, en nombre d'années, de la carrière criminelle enregistrée entre la première et la dernière inscription dans les données officielles pour les 36 sujets considérés comme ayant une carrière criminelle complète.

Figure 9 : Répartition des sujets ayant une carrière criminelle complète selon la durée en année(s) de leur trajectoire (n=36)



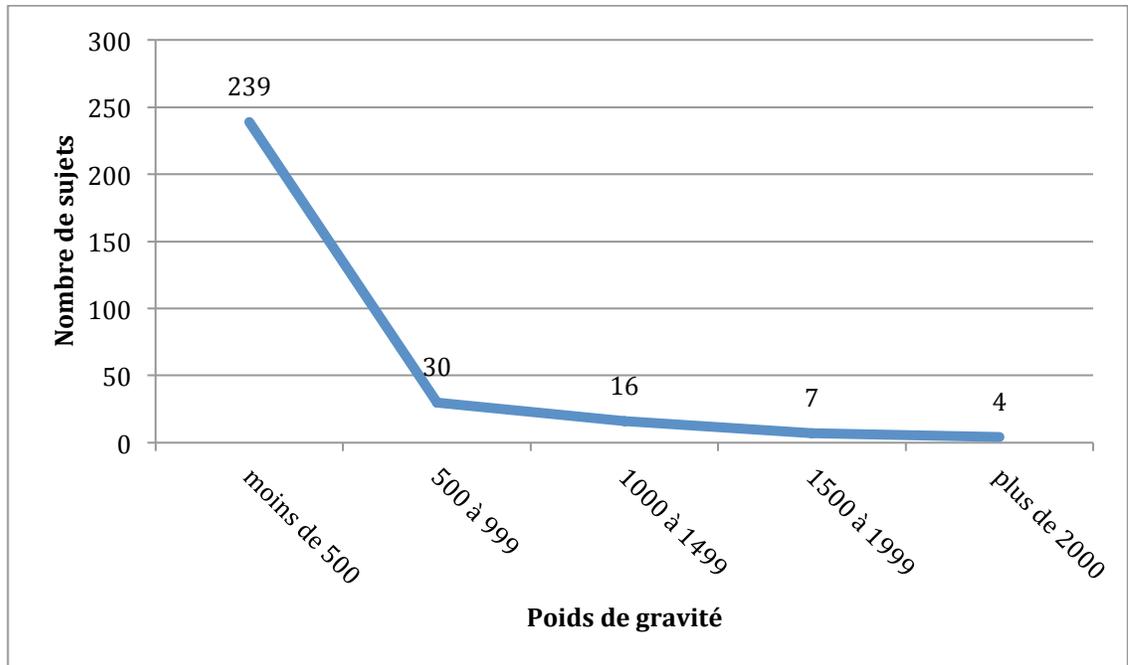
La figure 9 montre que la majorité (58,3 % ; n=21) des individus de l'échantillon n'ayant pas perpétré de délit au cours des 5 dernières années avant l'extraction des données avaient une durée de trajectoire criminelle inférieure à 1 an.

Cette tendance diminue considérablement. Effectivement, 3 sujets (8,3 %) ont perpétré des crimes entre 1 et 2 ans. Ensuite, 16,7 % (n=6) des individus s'étant désistés ont des rapports d'évènements dans les données officielles s'étalant entre 3 et 4 ans. Un seul individu (2,8 %) inscrit au MIP pour leurre d'enfants a mis fin à sa trajectoire criminelle à la 5^e ou 6^e année de la carrière criminelle. Un peu moins de 10% (8,3 % ; n=3) des sujets figurent dans les données officielles pour avoir perpétré des crimes sur une période de 7 et 8 ans. Deux individus ayant fait du leurre d'enfant ont terminé officiellement leur carrière criminelle après 9 ans suite à leur première inscription dans les données policières. La longueur moyenne des individus ayant terminé leur carrière criminelle est de 5 ans et l'écart-type de la distribution est de 2,9 ans.

4.1.4 Gravité

À l'aide du pointage de gravité des crimes émis par Statistique Canada en 2009 pour mesurer l'indice de gravité, il est possible d'attribuer un résultat sous forme de points pour chaque infraction prévue au code criminel canadien (voir Annexe 1). La somme des points pour toutes les infractions de chaque individu de l'étude a été effectuée. À titre indicatif, le crime le plus grave est l'homicide au premier degré avec un pointage de 7 042 points. L'agression sexuelle varie entre 211 et 1047 points dépendamment si le suspect était armé ou s'il y avait présence de lésion sur la victime. Le crime le moins grave pouvant être perpétré est la tenue d'une maison de paris avec 1 point. Statistiques Canada (2009), attribue 172 points pour leurre d'enfants sur Internet. La figure 10 montre la répartition des sujets selon la somme des points de gravité des délits figurant dans les données officielles au moment de leur premier rapport d'évènement de leurre d'enfants. Pour les analyses qui suivent, le pointage de l'infraction de leurre d'enfants sur Internet a été comptabilisé.

Figure 10 : Répartition des sujets selon le poids de gravité au moment de leur première inscription de leurre d'enfants sur Internet (n=296)



Le poids de gravité le plus bas pouvant être attribué est de 172. Effectivement, tous les individus ont perpétré au minimum un leurre d'enfants. La figure 10 indique que la majorité des sujets (80,7 % ; n=239) ont perpétré des délits dont la somme n'atteint pas un poids de 500. Près de 10 % (10,1 % ; n=30) ont une somme de poids de gravité se situant entre 500 et 999. La figure précédente montre que 5,4 % (n=16) des sujets se situent entre 1000 et 1499 pour les délits enregistrés dans les données officielles. Moins de 3 % (2,4 % ; n=7) ont commis des délits dont la somme se situe entre 1500 et 1999 points de gravité. Seulement 4 individus (1,3 %) ont perpétré des crimes dont la somme de gravité est supérieure à 2000 points. La moyenne de la somme des poids avant le leurre est de 423,2. L'individu ayant la trajectoire criminelle la plus grave avant son implication dans le leurre avait un total de 13 926 points. L'écart-type de la distribution est de 911,9.

Bien que la figure 10 présente la somme de gravité lors du premier leurre, il est intéressant d'analyser la tendance de gravité de façon temporelle. Pour ce faire, une pente de gravité dans le temps a été effectuée pour les sujets ayant commis trois crimes ou plus. Une pente négative signifie que la moyenne du pointage de gravité diminue dans le temps. À l'inverse, une pente positive est synonyme d'une aggravation des délits au fil du temps. Par exemple, un individu ayant une pente de -10 commettrait en moyenne -10 de points de gravité que les délits précédents. Au total, 113 sujets sur 296 ont des rapports policiers pour 3 délits ou plus.

Tableau 2 : Répartition des sujets ayant 3 infractions criminelles ou plus selon la pente de gravité de leurs rapports d'évènement (n=113)

	Pente négative	Pente positive
Nombre	66 (58,4 %)	47 (41,6 %)
Moyenne	-28,5	23
Écart-type	32,74	33
Minimum	-168	0,05
Maximum	-0,6	197

Parmi les 113 sujets ayant 3 infractions criminelles ou plus inscrites dans les données policières, 66 sujets (58,4 %) ont perpétré des délits dont la tendance de gravité est négative tandis que 47 individus (41,5 %) ont une tendance positive. La moyenne des individus ayant une pente négative est de -28,5. Ce qui signifie que la moyenne de la gravité des délits est à la baisse de 28,5 points de gravité entre les crimes enregistrés. À l'inverse, parmi les sujets ayant une pente positive, ils commettent en moyenne des délits de 23 points de gravité plus élevés que le précédent. Autant pour ceux ayant une pente négative que positive, l'écart-type de distribution est d'environ 33 points de gravité. La pente la plus basse observée diminue en moyenne de 168 points tandis que la plus élevée augmente en moyenne de 197 points. La prochaine section permettra de vérifier le polymorphisme des internautes effectuant du leurre d'enfants sur Internet.

4.1.5 Polymorphisme

Le polymorphisme permet de vérifier la diversité, la spécialisation ainsi que l'aggravation des délits (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003). En d'autres termes, ce paramètre considère le répertoire des crimes perpétrés durant la trajectoire criminelle. Un délinquant polymorphe est un individu impliqué dans plusieurs formes de crime. Les analyses descriptives qui suivent permettent de vérifier le nombre de catégories de crimes dans lesquelles les sujets sont impliqués. Ensuite, de façon plus précise, il sera possible de voir dans quels crimes les individus ont pris part. Pour terminer, une analyse descriptive permettra de constater la séquence temporelle des sujets. Le tableau 3 présente la répartition des sujets selon le nombre de catégories dans lesquelles ils sont impliqués au moment de leur premier leurre connu de la police. Les catégories sont composées comme suit : crimes contre la personne, crimes contre la propriété, désordre public, crimes liés aux stupéfiants, délits sexuels, leurre et pornographie juvénile et autres. Il est à noter que le non-respect d'un engagement judiciaire a été retiré volontairement de cette analyse. Tous les individus sont impliqués au minimum dans une catégorie. Les catégories de crimes sont les crimes contre la personne, les crimes contre la propriété, les infractions liées au désordre public, les crimes liés aux stupéfiants, les délits sexuels, le leurre et la pornographie juvénile et les autres types d'infractions criminelles.

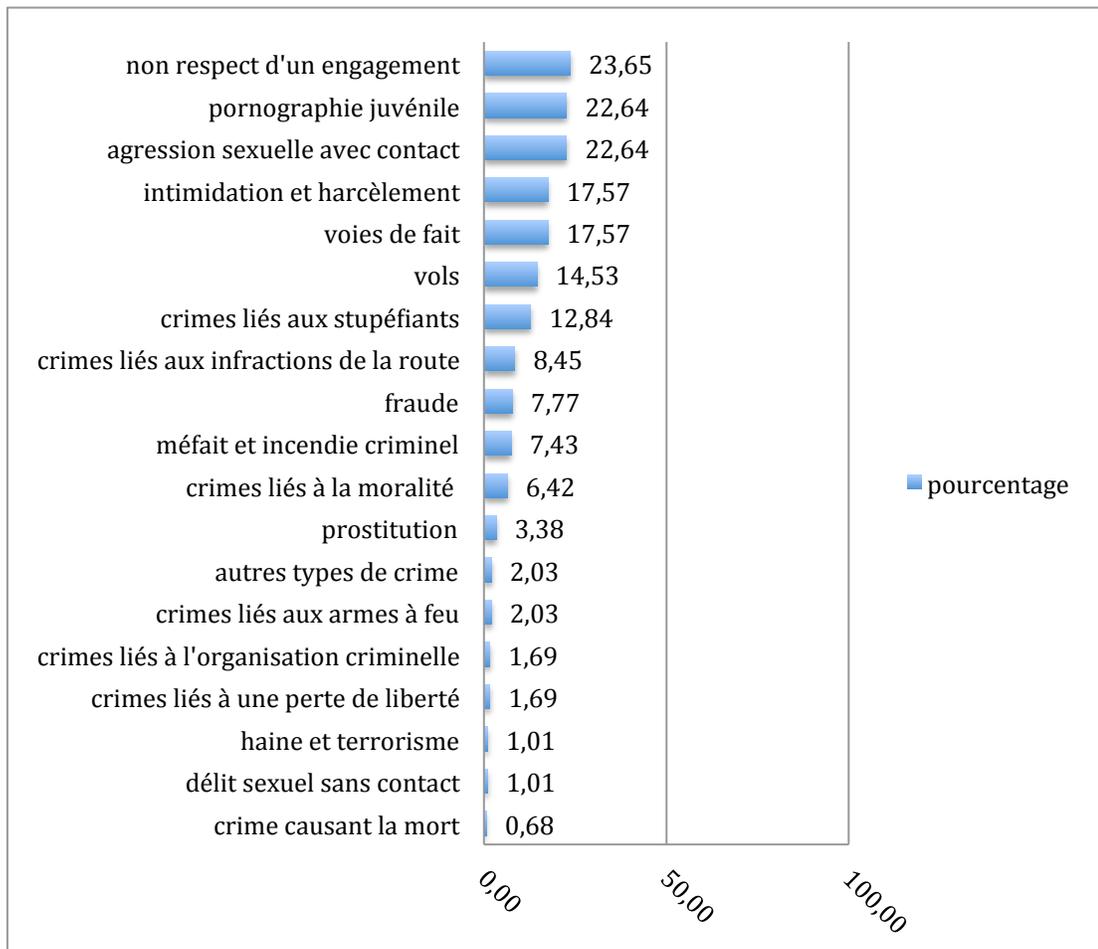
Tableau 3 : Répartition des sujets selon le nombre de catégories de crimes dans lesquelles ils sont impliqués au moment de leur premier leurre (n=296)

Nombres de catégories	Nombre de sujets	Pourcentage
1	181	61,1
2	58	19,6
3	32	10,8
4	19	6,4
5	5	1,7
6	1	0,3

Le tableau 3 montre que la majorité des sujets, soit 181 (61,1 %), sont impliqués uniquement dans l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Un peu moins du cinquième des sujets (19,6 % ; n=58) ont perpétré des crimes dans deux catégories différentes. Ensuite, 10,8 % (n=32) des individus perpétrant du leurre d'enfants sur Internet ont commis trois types de crimes. Moins de 7 % (n=19) ont été inscrits dans les données officielles dans quatre catégories et 5 individus (1,7 %) sont connus de la police pour cinq genres de crimes différents. Un seul individu (0,3 %) ayant leurré des enfants sur Internet a été impliqué dans 6 types de délits. Aucune personne de l'échantillon n'est connue de la police pour avoir été impliquée dans toutes les catégories de crime.

La figure 11 montre les crimes auxquels ils sont inscrits dans les données officielles. La répartition a été effectuée en pourcentage. Ainsi, il est possible de constater précisément dans quels autres types de crimes la personne est impliquée. Un individu peut être impliqué dans plus d'un crime. Également un sujet peut avoir plusieurs rapports d'évènement pour le même type de crimes.

Figure 11 : Pourcentage des sujets impliqués dans les types de crimes (n=296)

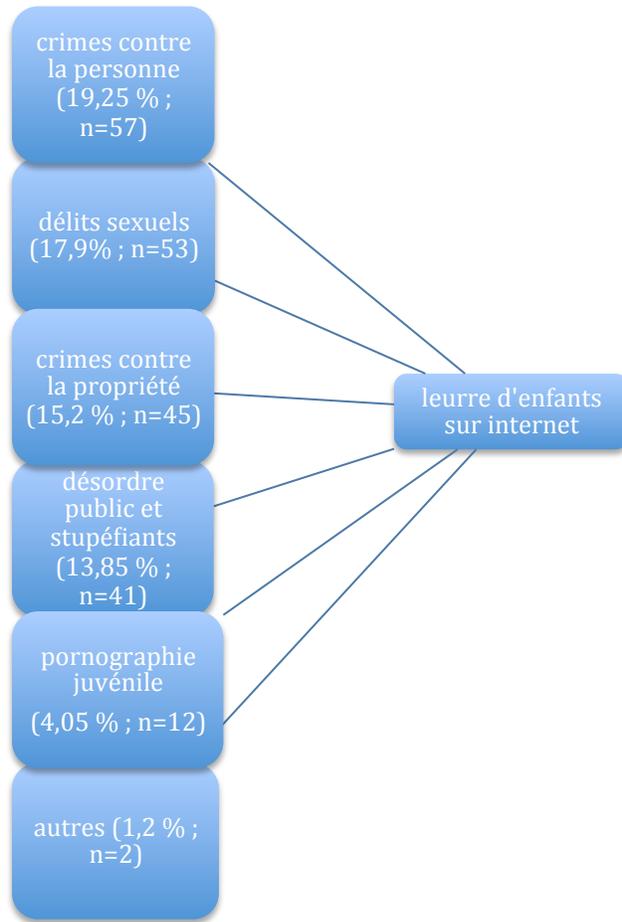


La figure 11 montre que près du quart (24 % ; n=70) des sujets ont été interpellés pour non-respect d'un engagement judiciaire. C'est le type d'infraction le plus commun des individus inscrits au MIP pour leurre d'enfants sur Internet. Un peu plus de 20 % (23 % ; n=67) ont été inscrits dans les données officielles à la fois pour leurre d'enfants sur Internet et pornographie juvénile. Ensuite, ce sont des crimes contre la personne qui se retrouvent comme étant les plus souvent perpétrés par les individus suspectés ou accusés de leurre avec agression sexuelle (23 % ; n= 67). Viennent ensuite l'intimidation et l'harcèlement criminel (18 % ; n=52) et les voies de fait (18 % ; n=52). Près de 15 % (n=43) des sujets ont été impliqués dans un vol. Environ 13 % (n=38) des individus ont un rapport d'évènement lié aux stupéfiants. Par

la suite, 6 % (n=19) ont été inscrits au MIP pour des crimes liés au désordre public et de moralité autres que la prostitution (tenir une maison de jeux ou de paris, infraction liée à l'alcool, troubler la paix, etc.). Moins de 4 % (n=10) sont connus de la police pour au moins un évènement de prostitution. Peu de sujets ont été impliqués dans d'autres types de crimes (2 % ; n=5), des délits liés à une organisation criminelle (2 % ; n=5), à la haine et au terrorisme (1 % ; n=3), à des crimes sexuels sans contact physique autres que la pornographie juvénile et le leurre d'enfants (1 % ; n=3) ainsi qu'à des crimes ayant causé la mort (1 % ; n=2). Bref, se sont les agressions sexuelles et les crimes contre la personne qui sont les plus représentés chez les internautes effectuant du leurre. Bien que les types de crimes des sujets aient été analysés, il est intéressant de comprendre la séquence temporelle des types de délits.

Les figures 12 et 13 présentent le pourcentage et le nombre d'individus ayant été impliqués dans les catégories de crimes avant et après le leurre. Ces figures permettent d'obtenir un aperçu de la séquence temporelle des évènements de la carrière des individus. Pour la seconde distribution des séquences (figure 13), ce sont uniquement les individus ayant au minimum trois ans d'observation suite au leurre qui ont été inclus dans l'analyse (n=164). Une période de trois ans a été établie afin d'inclure uniquement les individus de l'échantillon ayant eu l'opportunité, en temps, de récidiver. Un peu moins de la moitié des sujets (48,3% ; n=143) de l'échantillon n'ont aucune séquence de crime (trajectoire) enregistrée dans les données policières. Le non-respect d'un engagement judiciaire n'a pas été considéré. Il est possible qu'un individu soit impliqué dans plusieurs formes de crime. Dans les parcours criminels où le leurre a été inscrit à plusieurs reprises dans les données policières, c'est la première inscription qui a été considérée.

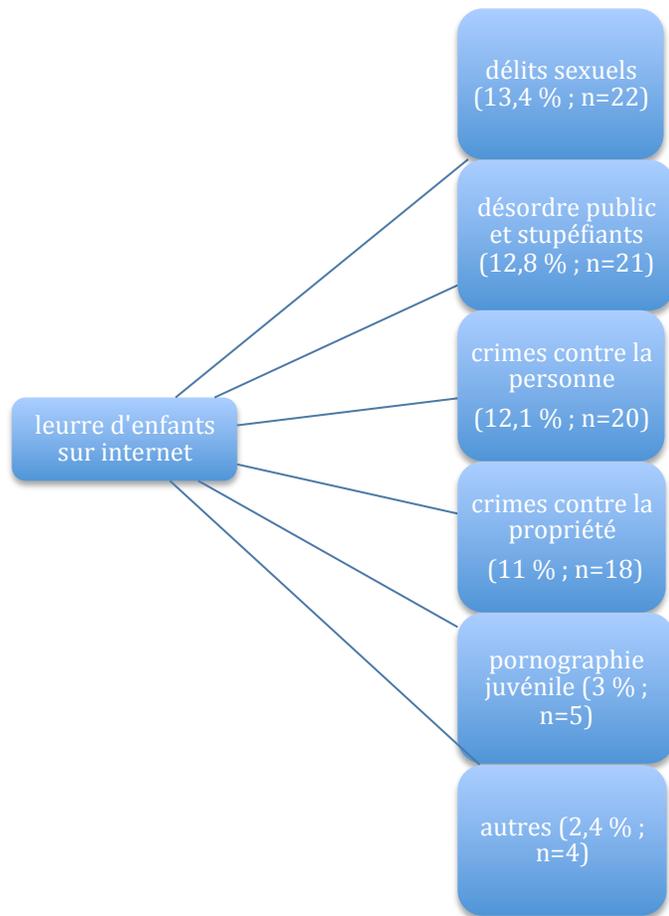
Figure 12 : Pourcentage et nombre de sujets selon la séquence temporelle du type de délits avant le leurre d'enfants (n=296)



La figure 12 montre que ce sont les crimes contre la personne qui sont les plus perpétrés (19,25 % ; n=57) avant le leurre d'enfant. Ensuite, 17,9% (n=53) des individus de l'échantillon ont été impliqués dans au moins un crime à caractère sexuel précédemment au leurre. Près de 15 % (n=24) des sujets ont été inscrits au MIP pour un délit contre la propriété avant l'exploitation sexuelle sur Internet. La figure 12 indique que 41 internautes leurrant des enfants ont été connus de la police pour des infractions liées au désordre public et/ou aux stupéfiants. Moins de 5 % (4,05% ; n=12) des sujets dont la trajectoire a été étudiée ont été suspectés ou prévenus d'un crime lié à

la pornographie juvénile avant l'évènement de leurre. Seulement 2 sujets de l'échantillon (0,67 %) ont été inscrits dans les données policières pour un autre type d'infraction.

Figure 13 : Pourcentage et nombre de sujets selon la séquence temporelle du type de délits suite au leurre d'enfants (n=164)



La figure 13 illustre que moins d'individus sont impliqués dans le crime après avoir été interpellés pour leurre. Suite à un leurre d'enfant, ce sont des infractions criminelles à caractère sexuel qui sont les plus perpétrées (13,4 % ; n=22). Ensuite, ce sont les crimes liés au désordre public et aux stupéfiants qui ont été les plus commis chez les récidivistes (12, 8 % ; n=21). Selon le MIP, 12,1 % (n=20) des sujets ont commis un crime contre la personne après leur inculpation d'exploitation sexuelle sur

Internet. Ensuite, 11 % (n=18) des individus ont été impliqués dans un crime contre la propriété suite au leurre. Dans les données policières, 3 % (n=5), des personnes ayant commis un leurre ont récidivé en perpétrant un crime lié à la pornographie juvénile. Quatre sujets (2,4 %) ont été impliqués dans la catégorie « autre » après le leurre d'enfants.

4.2 Analyses multivariées et tests de moyenne

Dans la section précédente, des analyses descriptives des paramètres criminels des individus effectuant du leurre ont été effectuées. Maintenant que les caractéristiques criminelles des individus ont été décrites, la prochaine section permettra, dans un premier temps, d'explorer l'utilité d'une typologie des carrières criminelles des individus leurrant des enfants. C'est par une analyse de TwoStep Cluster Analysis qu'il sera possible de regrouper les carrières criminelles ayant des caractéristiques similaires. Dans un second temps, des tests de moyenne et une analyse de régression de Cox seront réalisées. Ces analyses auront pour objectif de vérifier si les antécédents criminels de gens ayant effectué de l'exploitation sexuelle peuvent constituer un indicateur de prédiction de l'agression sexuelle.

4.2.1 Types de carrières criminelles des internautes leurrant des enfants

Afin d'atteindre l'objectif de déceler différents types de trajectoires criminelles des internautes leurrant des enfants, une analyse TwoStep Cluster Analysis a été effectuée. Les variables de l'analyse comprennent les différents paramètres de la carrière criminelle au moment du premier leurre soient : l'âge d'initiation à la carrière criminelle, la fréquence en années, le nombre de rapports d'évènement, la longueur de la carrière, le poids de gravité, le nombre de catégories de crimes et la présence ou non d'une agression sexuelle préalablement au leurre. Ce type d'analyse permet de rassembler les trajectoires criminelles similaires. Ainsi, à l'aide du TwoStep Cluster Analysis, il devient possible de distinguer différentes typologies tout en comparant les paramètres criminels des divers groupes décelés. Au total, 268 personnes ont été incluses dans l'analyse typologique puisque l'information de 28 mineurs n'était pas

disponible. Le tableau 6 présente les typologies des trajectoires criminelles des individus aux moments de leur premier leurre d'enfants sur Internet.

Tableau 4 : Typologie des caractéristiques des trajectoires criminelles d'individus ayant effectué du leurre d'enfants sur Internet (n=268)

Types	les amateurs	les spécialistes	les généralistes	F	X ²	Importance des valeurs prédites
	75,70% n=203	17,90% n=48	6,30% n=17			
Variables						
Âge d'initiation à la carrière criminelle (moyenne)	31,01	29,96	23,41	2,543	-	0,02
Fréquence (moyenne en année)	0,59	1,33	4,52	26,305***	-	0,2
Nombre de rapports d'évènement (moyenne)	0,6	2,98	11,35	124,192***	-	0,7
Durée de la carrière criminelle (moyenne en année avant le leurre)	0,96	4,98	15,71	147,282***	-	0,8
Poids total au premier leurre (moyenne)	235,73	703,38	2278,18	52.635***	-	0,4
Nombre de catégories (polymorphisme) (moyenne)	1,36	2,83	3,35	97,131***	-	0,6
Agression sexuelle avant le leurre (0. Non ; 1.oui)	0 (0%)	1 (100%)	0,48 (48% oui)	-	242,37***	1

* = p<0,05

** = p<0,01

*** =p<0,001

Le tableau 6 démontre trois types de carrières criminelles différents au moment du premier évènement de leurre : les *amateurs*, les *spécialistes* et les *généralistes*. Les *amateurs* représentent 75,7 % (n=203) des individus effectuant du leurre. Ce type est donc le plus représenté. Au moment du premier leurre, ils ont en moyenne 0,6 évènement criminel à leur actif. Le délai moyen entre deux crimes enregistrés est de 0,59 ans. Le temps entre l'initiation à la carrière criminelle et le premier évènement de leurre est en moyenne inférieur à une année (0,85 an). Le poids moyen de la carrière

criminelle de ces individus au moment du premier leurre est de 235,73 points de gravité. En moyenne, les *amateurs* sont impliqués dans moins de deux types de crimes différents en considérant l'exploitation sexuelle sur Internet (1,36). Aucun des individus du premier type n'ont agressé sexuellement avant le leurre.

La deuxième catégorie d'individus ayant fait l'objet d'un rapport policier pour leurre d'enfants concerne les *spécialistes*. Cette catégorie constitue 17,9 % (n=48) des sujets ayant effectué du leurre. Avant leur premier rapport concernant l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, ils ont en moyenne chacun 2,98 évènements policiers comme suspect ou accusé. Le délai entre les crimes perpétrés, chez ce groupe d'internautes, est de 1,33 an. Avant d'être connus de la police pour le premier leurre, les *spécialistes* ont en moyenne 4,98 ans de carrière criminelle. Lors de leur première infraction de leurre, ils ont en moyenne 703,38 points de gravité accumulés. En moyenne, les spécialistes sont impliqués dans moins de 3 types de crimes (2,83) différents au moment de l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Tous les spécialistes sont connus par les autorités policières pour avoir commis une agression sexuelle avant le leurre.

Le troisième groupe d'individus ayant fait du leurre est de type *généraliste*. Cette catégorie, la moins représentée, constitue 6,2 % des sujets (n=17). Avant le leurre, ils ont été inscrits dans les données policières en moyenne à 11,35 reprises. Le délai moyen entre les délits enregistrés est de 4,52 ans. Avant de se faire connaître pour leurre d'enfants, les *généralistes* ont en moyenne 15,71 ans d'expérience criminelle. Ils ont un poids moyen de gravité supérieur aux deux autres types soit un total moyen de 2278,18 points. Au moment du leurre, les généralistes sont plus polymorphes que les deux autres catégories puisqu'ils ont en moyenne été impliqués dans 3,35 types de crimes différents. Un peu plus de la moitié des *généralistes* (52 %) n'auraient pas commis d'agression sexuelle dans leur parcours criminel.

4.2.2 Facteurs liés à la perpétration d'une agression sexuelle

Afin de vérifier la relation entre les caractéristiques criminelles des internautes effectuant du leurre d'enfants sur internet en lien avec la présence ou non de l'agression sexuelle précédemment au leurre d'enfants sur Internet, des tests de moyennes non-paramétriques de U de Mann Whitney ont été réalisés. De fait, ces analyses permettent de comparer les caractéristiques criminelles des individus connus de la police pour avoir perpétré une agression sexuelle avant le leurre de ceux n'ayant pas de rapport d'évènement pour cette infraction. Le tableau 5 présente les tests de moyennes des paramètres de la carrière criminelle des individus connus de la police pour agression sexuelle avant le leurre versus de ceux qui n'ont aucun antécédent de contacts sexuels hors ligne.

Tableau 5 : Tests de moyenne non-paramétrique des paramètres de la carrière criminelle des individus en lien avec une agression sexuelle avant le leurre d'enfants sur Internet (n=296).

Paramètres de la carrière criminelle	Médianes (rang moyen)		z	Sig.
	N'ayant pas agressé sexuellement avant le leurre (n=240)	Ayant agressé sexuellement avant le leurre (n=56)		
âge initiation	27	25	-0,57	0,567
fréquence moyenne (année)	0	0,8	-6,84	0,000
nombre d'évènements sans exploitation sexuelle sur Internet	0	3	-9,8	0,000
durée de la carrière criminelle	0	5,5	-8,61	0,000
gravité de la carrière criminelle (poids de la carrière au moment du leurre)	172	594	-10,6	0,000
polymorphisme (nombre de catégories)	1	3	-9,77	0,000

Le tableau 5 montre que les individus ayant agressé sexuellement avant le leurre d'enfants sur Internet ont une carrière criminelle significativement plus chargée que les internautes n'ayant pas commis d'agression physique. Il existe une différence significative au niveau de la fréquence en temps entre les sujets ayant agressé sexuellement avant le leurre de ceux n'ayant pas agressé ($z=-6,84$; $p < 0,000$). Effectivement, la médiane des internautes n'ayant pas commis d'agression est de 0 tandis que les internautes ayant préalablement agressés sexuellement est de 0,8 an. Aussi, la médiane en lien avec le nombre d'antécédents judiciaires avant le leurre des internautes connus de la police pour avoir agressé sexuellement est significativement plus élevée que ceux n'ayant pas agressé officiellement ($z=-9,8$; $p < 0,000$). De fait, le groupe de sujets ayant agressé avant l'exploitation sexuelle sur Internet a une médiane de 3 dossiers criminels tandis que ceux n'ayant pas passé à l'acte physiquement ont une médiane d'aucun dossier judiciaire avant le leurre d'enfants. Ensuite, les internautes ayant des antécédents d'agression sexuelle ont significativement une carrière criminelle plus longue que les internautes n'ayant pas d'antécédent d'agression sexuelle ($z=-8,61$; $p < 0,000$). De fait, les agresseurs sexuels avant le leurre ont une médiane plus élevée (médiane = 5,5) de ceux qui n'ont pas agressé physiquement (médiane = 0). De plus, les internautes ayant commis l'agression sexuelle ont significativement une carrière criminelle plus grave que les autres internautes de l'échantillon ($z=-10,6$; $p < 0,000$). La médiane des agresseurs sexuels est de 594 points de gravité tandis que ceux qui n'ont pas agressé avant le leurre est de 172 points. Enfin, les internautes leurrant des enfants ayant préalablement agressé sexuellement sont davantage polymorphes que ceux n'ayant pas agressé ($z=-9,77$; $p < 0,000$). En effet, les individus ayant passé à l'acte ont une médiane plus élevée (médiane = 3) concernant le polymorphisme que ceux n'ayant pas abusé sexuellement hors ligne avant le leurre (médiane = 1). Bref, les internautes connus de la police pour avoir agressé sexuellement avant le leurre ont une carrière criminelle significativement plus longue, plus chargée et plus grave que ceux n'ayant pas agressé sexuellement.

4.2.3 L'influence des antécédents criminels sur l'agression sexuelle après le leurre d'enfants sur internet

Cette partie de l'analyse permettra de vérifier l'influence des paramètres de la carrière criminelle sur une agression sexuelle future. Au total, 17 sujets sur 164 (10,4 %) ayant une période d'observation de trois ans ou plus ont agressé sexuellement après le leurre d'enfants.

Tableau 6 : Régression de Cox portant sur les carrières criminelles en lien avec une probabilité d'agression sexuelle suite au leurre d'enfants sur Internet

	B	E.S.	Wald	ddl	Sig.	Exp(B)
Âge d'initiation	-0,21	0,21	1,012	1	0,314	0,979
Fréquence moyenne (année)	-0,001	1,88	0	1	0,99	0,999
Nombre d'évènements (excluant l'exploitation sexuelle des enfants)	-0,296	0,279	1,124	1	0,289	0,744
Longueur de la carrière criminelle	-0,11	0,058	0,37	1	0,84	9,989
Poids de gravité	0,001	0,001	0,322	1	0,57	1.001
Polymorphisme (nombre de catégories)	-0,124	0,386	0,103	1	0,74	0,883
Agression sexuelle avant le leurre	2,571	0,682	14,212	1	0,000	13,081

$p < 0,002$

$\chi^2 = 25,705$

"-2log likelihood = 140,445

La régression de Cox a permis de démontrer qu'il y a un lien significatif entre les antécédents judiciaires de gens ayant un rapport d'agression sexuelle et l'occurrence d'une agression sexuelle future. En fait, le tableau 6 indique que le seul prédicteur d'une agression sexuelle suite au leurre est le fait d'avoir déjà commis une

agression sexuelle dans le passé ($B=2,571$; $p < 0,000$). Effectivement, chez les individus ayant effectué du leurre d'enfants, un antécédent d'agression sexuelle fait augmenter 13 fois les chances de récidive pour cette infraction. Aucun des cinq paramètres criminels ne s'avère significatif pour prédire l'agression sexuelle.

5. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Depuis les 30 dernières années, l'étude de la perspective de la carrière criminelle et de ses paramètres s'est considérablement développée en criminologie. Ce cadre analytique offre l'opportunité de comprendre la trajectoire criminelle des délinquants sous l'angle d'un processus (initiation, développement et désistement). Bon nombre de chercheurs se sont intéressés aux caractéristiques des carrières criminelles des délinquants chroniques et des délinquants sexuels. Toutefois, il y a un manque dans la littérature concernant la trajectoire criminelle des individus perpétrant de l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. L'objectif de ce mémoire est de comprendre les caractéristiques des antécédents judiciaires ainsi que leur évolution dans le temps chez des individus connus de la police pour avoir été suspectés ou prévenus de leurre d'enfants sur Internet. Ainsi, il devient possible de vérifier les caractéristiques des antécédents judiciaires des individus perpétrant des délits à caractère sexuel sur Internet en lien avec l'agression sexuelle hors ligne. Aussi, à l'aide des paramètres de la carrière criminelle, trois types de parcours criminels d'internautes différents ont été décelés. Cette étude permet d'approfondir les connaissances ainsi que d'apporter une plus-value dans la compréhension des carrières criminelles de type sexuel. Pour procéder à l'analyse, l'information concernant les antécédents judiciaires de 296 individus connus de la communauté policière du Québec pour avoir perpétré ou être suspectés de leurre d'enfants sur Internet a été recueillie. Il a été possible, à l'aide des bases de données de la police, de séquencer dans le temps la trajectoire criminelle de ces individus connus par les autorités et d'en définir les diverses caractéristiques criminelles.

5.1 Participation

Les individus impliqués dans un événement de leurre d'enfants sont en moyenne plus âgés que les sujets s'engageant dans une carrière de délinquance générale. Effectivement, la moyenne d'âge des individus perpétrant le leurre d'enfants pour la première fois se situe à la mi-trentaine tandis que l'initiation à la délinquance générale active se situe généralement à l'adolescence. De fait, en ce qui concerne les délits à caractère sexuel, la littérature indique que la moyenne d'âge de ces délinquants est supérieure à celle de la délinquance générale (Hanson, 2002 ; Smallbone et Cale,

2015). Les résultats de l'analyse indiquent que les individus impliqués dans le leurre d'enfants seraient en moyenne plus âgés que ceux impliqués dans une agression sexuelle impliquant des adultes, mais plus jeunes que ceux agressant sexuellement des enfants comme rapportés par Hanson (2002).

5.2 Fréquence

Les résultats ont montré que plus de la moitié n'ont aucun antécédent criminel avant le leurre d'enfants. En considérant uniquement le leurre d'enfants sur Internet, très peu de sujets sont connus par les autorités policières comme étant des récidivistes. Les résultats concordent avec la littérature abordant la fréquence des délits sexuels. Effectivement, peu d'individus récidivent concernant un délit à caractère sexuel (Zimring, Piquero et Jennings 2007 ; Lussier et Blokland, 2013). Tout comme les agresseurs sexuels, la majorité des internautes leurrant des enfants se font habituellement arrêter une seule fois pour des infractions à caractère sexuel. En accord avec Lussier, Bouchard et Beauregard (2011) ayant étudié la fréquence des délinquants sexuels, seulement un petit nombre d'entre eux persistent. D'après l'étude de Lussier et Blokland (2013), le nombre moyen de délits non sexuels d'un délinquant est de 3,2 ce qui est plus élevé que les résultats de cette étude soit en moyenne 1,6 avant le leurre. Donc, en comparant les résultats avec ceux de Lussier et Blokland (2013) concernant la délinquance générale, les sujets effectuant du leurre auraient en moyenne une carrière criminelle de moins grande envergure que la plupart des délinquants. Puisque l'étude a été effectuée à l'aide de données officielles, le nombre de crimes connus de la police reflète qu'une partie de la fréquence réelle (Farrington et al., 2003). Également, l'analyse de la fréquence des délits sexuels doit se faire avec précaution puisqu'ils sont peu visibles et peu dénoncés (Groth, Longo et McFadin, 1982).

5.3 Durée

Il est établi en criminologie que plus la carrière criminelle débute de façon précoce, davantage le délinquant a de chance de s'engager dans une trajectoire criminelle persistante et sérieuse (Blumstein et *al.*, 1986; Loeber et Leblanc, 1990; Farrington et *al.*, 2013). De plus, le sommet de la délinquance générale se situe à l'adolescence pour ensuite diminuer (LeBlanc, 1986 ; Sattin, Magnusson et Reichel, 1989 ; Farrington et *al.*, 1990 ; Farrington et *al.*, 2003). Contrairement aux délinquants moyens tels que décrits dans la littérature, les internautes ayant un rapport d'évènement de la police québécoise pour leurre d'enfants ne commencent généralement pas leur trajectoire criminelle à l'adolescence. Effectivement, l'âge de l'initiation de la trajectoire criminelle de ces individus est en moyenne 31 ans. Ces résultats concordent avec les études concernant l'âge moyen de l'initiation des individus abusant sexuellement des enfants (Smallbone et Wortley, 2004 ; Lussier et Mathesius, 2012 ; Mathesius et Lussier, 2014). La transition de la délinquance chez les individus effectuant du leurre entre l'adolescence et l'âge adulte n'est pas fréquente puisque la plupart des sujets effectuant du leurre ont commencée leur carrière criminelle à l'âge adulte.

Selon les résultats, la durée moyenne de la carrière criminelle d'internautes effectuant du leurre d'enfants est de 5 ans. Ces internautes auraient des trajectoires criminelles plus courtes que la moyenne des délinquants. Effectivement, concernant la délinquance générale, Blumstein et *al.* (1986) mentionnent que la durée de la carrière criminelle moyenne est entre 5 à 15 ans. Bref, les carrières des internautes leurrant des enfants commencent de façon tardive et durent en moyenne moins longtemps que celles des délinquants en général. Il est difficile, par les données officielles, d'étudier le désistement de la trajectoire des carrières criminelles puisqu'elles présentent de façon statique un phénomène dynamique. Cependant, l'âge moyen de la dernière inscription des individus effectuant du leurre d'enfants est de 37,1 ans. La majorité des sujets ayant eu une carrière criminelle complète (aucune récidive en 5 ans) ont une durée

criminelle inférieure à une année puisqu'ils ont été impliqués dans une seule infraction criminelle.

5.4 Gravité

Selon les données officielles, près du tiers des individus leurrant des enfants en ligne n'ont pas une carrière criminelle assez chargée pour mesurer la tendance de gravité de leur trajectoire criminelle. Toutefois, les résultats montrent que 19,2 % (n=57) des individus figurant dans les données policières pour leurre d'enfants sur Internet ont une carrière criminelle considérée comme étant modérée ou sérieuse en terme de gravité, puisqu'ils ont commis une série de crimes dépassant 500 points selon l'échelle de Statistique Canada (2009). La plupart des internautes de l'étude ayant une carrière significative, perpètrent des délits de moins en moins graves au fil du temps. C'est une minorité de ces sujets qui commet des crimes en s'aggravant au cours de leur trajectoire.

Il est possible d'affirmer que la plupart des individus effectuant du leurre sur Internet ne sont habituellement pas des délinquants de type *généralistes*. Pour Cale, Lussier et Proulx (2009), l'aggravation des délits serait moins liée à la spécialisation. Également, comme démontré à l'aide du paramètre de la participation, les internautes leurrant des enfants sont généralement plus âgés et commencent leur carrière criminelle de façon tardive. Le leurre d'enfants sur Internet ne serait pas un crime habituellement perpétré par des individus s'engageant dans une trajectoire criminelle précoce et ce, en s'aggravant au fil du temps. Dans la plupart des trajectoires observées, le leurre d'enfants sur Internet est le crime le plus grave commis par ces internautes.

5.5 Polymorphisme

Pour plusieurs chercheurs, les délinquants sexuels n'ont pas tendance à perpétrer uniquement des délits à caractère sexuel (Soothill et *al.*, 2000 ; Hanson et Morton, 2005; Lussier, 2005 ; Leblanc et Proulx, 2005 ; Cale, Lussier et Proulx, 2009 ;

Harris, Mazerolle et Knight, 2009; Piquero et *al.*, 2012). En effet, pour Cale, Lussier et Proulx (2009), 85 % des agresseurs sexuels auraient été accusés d'un délit non sexuel avant de perpétrer un crime sexuel. Cependant, les individus abusant sexuellement des enfants auraient des carrières criminelles moins polymorphes que les agresseurs sexuels perpétrant leur crime contre des adultes (Lussier, LeBlanc et Proulx, 2005 ; Harris, Mazerolle et Knight, 2009). Concernant la trajectoire criminelle des individus leurrant des enfants en ligne, plus de la moitié d'entre eux n'ont pas été engagés dans une autre forme de crime avant l'exploitation sexuelle sur Internet. Près du tiers des sujets peuvent être considérés comme des délinquants peu polymorphes puisqu'ils ont été impliqués dans deux ou trois formes de crimes différentes incluant l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Ces individus ne peuvent être considérés comme des généralistes puisque leur sphère d'activité criminelle est restreinte. Également, les résultats ont montré que les individus effectuant du leurre d'enfants sur Internet sont susceptibles de commettre des délits en lien avec ce crime comme l'harcèlement et la fraude à l'identité. De fait, comme spécifié par Loughlin et Taylor-Butts (2009) ainsi que Girard (2015), les individus impliqués dans le leurre sont portés à perpétrer d'autres types de délits. De façon artificielle, ces types de comportement peuvent faire augmenter le niveau de polymorphisme des individus. Peu d'individus de l'échantillon ont entrepris une carrière criminelle très polymorphe puisqu'ils ont œuvré dans au moins quatre formes de crime différentes. Bref, la grande majorité des sujets impliqués dans le leurre d'enfants n'ont pas de carrière criminelle d'envergure ou sont des « spécialistes » en délits sexuels tandis qu'une minorité d'entre eux s'est engagée dans une trajectoire criminelle de type généraliste.

Autres que le bris de probation ou celui d'un engagement judiciaire, les crimes les plus perpétrés par les internautes leurrant des enfants en ligne sont les délits en lien avec l'exploitation sexuelle. Effectivement, près du quart des individus de l'étude ont été impliqués dans un événement en lien avec la pornographie juvénile et les deux tiers d'entre eux ont été inculpés au même moment que pour l'infraction de leurre. Aussi, un peu moins du quart des sujets de l'échantillon sont connus par les autorités pour avoir perpétré une agression sexuelle avec contact en plus de l'exploitation sexuelle en ligne.

Les crimes associés à la délinquance générale tels que ceux liés au désordre public et à la moralité sont peu commis par les sujets qui se sont affairés à commettre le leurre d'enfants. Un haut taux de bris de probation chez les individus effectuant de l'exploitation sexuelle sur Internet pourrait s'expliquer par la sévérité des conditions. Effectivement, la plupart des individus prévenus pour leurre d'enfants se voient émettre des restrictions sévères comme se voir restreindre l'utilisation d'Internet et se trouver à proximité d'un lieu propice aux enfants tels que les cours d'école et les parcs, par exemple.

5.6 Typologie des internautes leurrant des enfants

L'analyse typologique des carrières criminelles a permis de comprendre les différentes caractéristiques des trajectoires délictueuses des individus pratiquant le leurre. Il a été possible de déceler trois groupes d'individus : les *amateurs*, les *spécialistes* et les *généralistes*. Tout comme Fortin et Roy (2006) ayant créé des typologies concernant des sujets impliqués dans des événements de pornographie juvénile, les résultats ont indiqué que la majorité des individus interpellés pour leurre d'enfants sur Internet sont des *amateurs* n'ayant aucune carrière criminelle ou très peu chargée. Ils ont en moyenne entre un ou deux rapports d'évènement criminel à leurs actifs dans les données policières.

Ensuite, un certain nombre de sujets commettant le leurre seraient des *spécialistes* en délits sexuels. Ces individus sont davantage impliqués dans le crime que les *amateurs*, mais ils ont un historique criminel beaucoup moins chargé que les *généralistes*. De par leurs antécédents criminels, ils sont connus de par les autorités comme étant des personnes adoptant des comportements sexuels déviants. Effectivement, c'est ce groupe d'internautes qui est davantage porté à agresser sexuellement hors ligne. Le meilleur moyen de les identifier, c'est d'examiner leur historique de délits sexuels. Bien que la littérature sur la délinquance sexuelle indique que la plupart des agresseurs sexuels sont versatiles dans leurs délits (Hanson et Morton, 2005; Harris, Mazerolle et Knight, 2009; Piquero et *al.*, 2012), Lussier,

Leblanc et Proulx (2005), affirment que les agresseurs d'enfants sont davantage portés à se spécialiser en délits sexuels. En accord avec ces derniers, les résultats ont montré que les *spécialistes* connus pour leurre d'enfants sont moins polymorphes, mais davantage enclins à agresser sexuellement que les délinquants *généralistes* de l'échantillon.

C'est une minorité d'internautes leurrant des enfants qui sont considérés comme étant *généralistes*. De fait, un petit nombre d'individus sont impliqués dans une quantité importante de crimes. Toutefois, contrairement aux *spécialistes*, les délits à caractère sexuel constituent une faible proportion de leur parcours criminel. Ces internautes sont en moyenne plus jeunes que les autres individus leurrant des enfants. Le leurre semble être qu'un crime parmi le large éventail de délits à leur actif. Leurs caractéristiques criminelles correspondent davantage au parcours de la délinquance générale. De par leur nombre de crimes commis, leur risque de perpétrer un nouveau crime est plus élevé que les *amateurs* et les *spécialistes*. Cependant, selon les données officielles, la récidive sexuelle des *généralistes* n'ayant aucun antécédent de délit d'ordre sexuel est quasi inexistante. Contrairement aux résultats des études concernant les antécédents criminels de consommateurs de pornographie tels qu'effectués par Seto et Eke (2005) et Fortin et Roy (2006), ce ne sont pas les sujets ayant une plus grande quantité d'antécédents judiciaires et versatile dans leur criminalité qui agressent sexuellement hors ligne, mais davantage des internautes spécialisés en délits d'ordre sexuel et ceux dont les crimes sexuels représentent une forte proportion de leur trajectoire criminelle.

5.7 L'exploitation sur Internet et l'agression sexuelle

Tout comme les résultats de Seto et Eke (2005) concernant la pornographie juvénile, c'est une minorité d'internautes effectuant du leurre qui agressent sexuellement hors ligne. De fait, d'après l'analyse des séquences des crimes, les résultats suggèrent que 17,9 % (n=53) des personnes de l'échantillon ont été interpellées par la police pour un crime en lien avec l'agression ou l'abus sexuel hors

ligne avant le leurre. Les individus agressant sexuellement préalablement au leurre ont généralement des carrières criminelles plus graves, plus longues et plus polymorphes que les sujets n'ayant pas agressé sexuellement.

Concernant l'agression sexuelle suite à l'exploitation sexuelle sur Internet, 13,4 % (n=22) des internautes de l'étude ayant au moins trois ans d'observation après le leurre ont récidivé en perpétrant un délit à caractère sexuel hors ligne. Le meilleur prédicteur de l'agression sexuelle future est l'historique des délits sexuels. Effectivement, les internautes exploitant sexuellement des enfants sur Internet les plus à risque de commettre une agression sexuelle, sont ceux ayant déjà eu des antécédents dans ce type de crimes. Les agresseurs sexuels suite à un évènement de leurre ne sont pas des délinquants ayant eu plusieurs rapports d'évènement, mais davantage des internautes spécialisés en crimes sexuels ou ceux ayant une importante proportion de crimes sexuels au cours de leur carrière criminelle.

D'après les données policières des évènements de leurre sur Internet, il n'y a aucune évidence du lien que l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet est propice à l'agression sexuelle physique. Les résultats indiquent qu'il y a davantage d'internautes qui ont agressé sexuellement en amont qu'en aval de l'exploitation sexuelle sur Internet. Aussi, c'est une minorité d'individus effectuant du leurre sur Internet qui vont passer à l'acte physiquement. La majorité des sujets de l'étude ayant 3 délits au plus dans leur parcours criminel commettent des crimes de moins en moins graves dans le temps. De plus, il a été montré que le meilleur prédicteur de l'agression sexuelle future est le fait d'avoir déjà agressé sexuellement avant l'évènement de leurre. Comme affirmé par Seto et *al.* (2001), ce serait davantage les individus prédisposés à agresser sexuellement qui feraient du leurre sur Internet et qui ensuite passeraient à l'acte. La transition entre l'exploitation sexuelle sur Internet et l'agression sexuelle concerne uniquement une faible proportion d'individus.

5.8 Portée théorique et pratique

D'après Gottfredson et Hirshi (1990), les crimes sont perpétrés par des individus ayant un faible contrôle de soi. La plupart des actes criminels ne demandent aucune capacité particulière et sont accessibles à tout le monde. Les délinquants commettent des gestes afin de satisfaire immédiatement et sans effort un quelconque désir comme l'argent, le sexe et la vengeance. Les individus ayant un faible contrôle de soi seraient portés à être davantage agressifs puisqu'ils sont peu tolérants et possèdent peu d'habileté à gérer les conflits. Toujours selon Gottfredson et Hirshi (1990), ceci expliquerait pourquoi les agresseurs sexuels sont habituellement impliqués dans d'autres formes de délinquance. Les résultats ont montré que peu de sujets étaient impliqués dans la délinquance dite générale. La plupart d'entre eux sont des amateurs sans carrière criminelle ou des spécialistes en délits sexuels. Les internautes leurrant des enfants auraient un meilleur contrôle de soi que la majorité des délinquants puisqu'ils n'ont pas une carrière criminelle d'envergure. Environ 17,9 % (n=48) d'entre eux peuvent être considérés comme des spécialistes en délits sexuels. Bien qu'ils soient moins impliqués dans la délinquance que les *généralistes*, ce groupe d'individus serait plus enclin à agresser sexuellement hors ligne. En accord avec Lussier, Leblanc et Proulx (2005) ces spécialistes auraient donc un meilleur contrôle de soi que les généralistes. Toutefois, considérant leur historique criminel et leurs antécédents d'ordre sexuel ces internautes seraient davantage guidés par la déviance sexuelle que la plupart des internautes leurrant des enfants.

Selon la théorie des activités routinières de Cohen et Felson (1979), trois éléments peuvent favoriser l'émergence d'un crime : un délinquant motivé, une victime potentielle ainsi que l'absence de supervision (gardien). Internet est une ressource accessible et permet l'anonymat des individus. Les plateformes de clavardage regorgent d'adolescents à la recherche de leur identité et de partenaires amoureux (Greenfield et Subrahmanyam, 2003). La perpétration de l'infraction de leurre d'enfants en ligne est simple et ne nécessite aucune connaissance ou habileté quelconque. Parmi les internautes s'étant fait arrêter ou suspecter de leurre par la

police, la plupart sont des amateurs dans le domaine de l'exploitation sexuelle. L'accessibilité d'Internet et la facilité de perpétrer le leurre d'enfant expliqueraient pourquoi de nombreux individus sans histoire criminelle ont été impliqués dans un tel évènement. Bien que la grande majorité des individus de l'échantillon leurrant des enfants soient des *amateurs*, un certain nombre d'entre eux sont des *spécialistes* de l'exploitation sexuelle. Pour quiconque ayant des déviations sexuelles envers des enfants, Internet constitue un lieu de prédilection pour rencontrer des victimes. Le leurre sur Internet est plus facile à perpétrer qu'une agression sexuelle physique. Les individus ayant des déviations sexuelles et des antécédents d'agression hors ligne ont dorénavant, par Internet, la facilité d'assouvir leur bas instinct. C'est seulement une minorité des internautes leurrant des enfants qui sont des généralistes. Pour eux, Internet est un outil comme un autre permettant de commettre un crime quelconque. Le faible contrôle de soi ainsi que l'opportunité seraient les motivations de leurs actes criminels.

Cette étude permet de comprendre les caractéristiques criminelles des internautes ayant leurré des enfants. Pour la police et les cliniciens en criminologie, l'analyse des carrières criminelles des individus leurrant des enfants sur Internet permet de mieux comprendre leur « clientèle » cible. Les résultats de ce mémoire ont permis d'établir que les internautes agressant sexuellement des enfants ont des caractéristiques criminelles différentes de ceux ne passant pas à l'acte. Il a été montré que près de 19 % (n=57) des individus suspectés ou prévenus de leurre avaient déjà perpétré un délit à caractère sexuel avant le leurre. Également, environ 13 % (n=22) des internautes ayant au minimum 3 années d'observation suite au leurre ont commis une agression ou de l'abus sexuel après s'être faits prendre pour leurre. Bien que l'ensemble des antécédents judiciaires n'est pas l'unique facteur à considérer, l'analyse de l'agression sexuelle en amont de l'exploitation sexuelle en ligne est un facteur de prédiction de taille concernant les crimes sexuels.

CONCLUSION

L'arrivée d'Internet offre l'opportunité, principalement par les plateformes de clavardage, que des individus entrent en communication afin d'exercer diverses activités de cybersexe (Daneback, Cooper et Mansson, 2005). Malheureusement, certains sollicitent des victimes mineures vulnérables présentes sur Internet afin de faciliter la perpétration d'un crime d'ordre sexuel. Souvent, c'est par des stratégies de communication que les prédateurs réussissent à gagner la confiance de leurs victimes afin de les désensibiliser de l'abus sexuel (Berson, 2003 ; Olson et *al.*, 2007). Selon Briggs, Simon et Simonsen (2010) il y a deux groupes d'individus leurrant des enfants : ceux ayant la volonté de rencontrer la victime et d'établir une relation et ceux adoptant l'exploitation sexuelle en ligne pour assouvir leurs fantasmes. De leur côté, Babchishin, Hanson et Hermann (2011) soutiennent que les internautes exploitant sexuellement des victimes en ligne seraient plus empathiques, mais auraient en moyenne un plus haut niveau de déviance sexuelle que ceux agressant hors ligne.

Dans le cadre de ce mémoire, il a été possible d'examiner la trajectoire criminelle de 296 sujets connus de la police pour avoir effectué du leurre d'enfants sur Internet. Le paradigme de la carrière criminelle tel qu'élaboré par Blumstein et *al.* (1986), a permis d'étudier la variation des délits des internautes leurrant des enfants. Les résultats ont montré que l'âge moyen des individus effectuant du leurre est de 33,5 ans. La majorité de ces internautes n'ont aucun antécédent judiciaire avant de se faire prendre pour leur première infraction en lien avec l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. À l'exception du non-respect d'un engagement, moins de la moitié des individus ayant au moins 3 ans d'observation après le leurre ont récidivé en perpétrant un crime après le leurre. Concernant la récidive sexuelle, une minorité des sujets de l'échantillon ont commis une nouvelle infraction de leurre et peu d'entre eux ont commis une agression sexuellement suite à l'exploitation sexuelle sur Internet.

Lors de l'analyse des données officielles, trois groupes d'individus leurrant des enfants ont été décelés. Un premier groupe concerne des individus ayant été très peu impliqués dans le crime. Ces *amateurs* représentent la majorité des internautes leurrant des enfants. Un autre type d'individus exploitant des enfants sur Internet sont des

spécialistes. Dû à leur spécialisation dans les délits d'ordre sexuel, ces derniers sont les plus à risque d'agresser sexuellement hors ligne. Ces internautes sont moins impliqués dans la délinquance que les *polymorphes*, mais leur trajectoire criminelle comporte une plus grande proportion de crimes d'ordre sexuel. Bien qu'ils représentent une minorité des internautes ayant été impliqués dans le leurre, les *polymorphes* sont les internautes les plus criminalisés. Effectivement, ils sont impliqués dans de nombreux délits. Dans leur trajectoire, le leurre d'enfants sur Internet n'est qu'un délit parmi leur large répertoire de crimes.

Les résultats ont montré que le type de trajectoire criminelle des internautes exploitant des enfants sur Internet pouvait prédire l'occurrence de l'agression sexuelle dans le parcours criminel des sujets. De fait, les internautes agressant sexuellement avant le leurre ont une carrière criminelle plus chargée en terme de délits et qui dure en moyenne plus longtemps que pour les autres internautes accusés ou suspectés de leurre. Il a été montré que peu de sujets agressent sexuellement après avoir perpétré le leurre. Au niveau des antécédents criminels, le meilleur prédicteur d'un événement d'agression sexuelle n'est pas le fait d'être polymorphe et d'avoir plusieurs antécédents judiciaires, mais davantage la spécialisation en crimes sexuels. Un individu ayant agressé sexuellement avant le leurre a 13 fois plus de chance d'agresser à nouveau après l'exploitation sexuelle en ligne que les autres internautes. Selon l'analyse des parcours criminels, il n'y a pas d'évidence que l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet peut contribuer à l'agression sexuelle en aval. Effectivement, la grande majorité des individus n'ont pas de rapports d'évènement d'agression suite au leurre. De plus, il y a une plus grande proportion de passage à l'acte physique avant l'exploitation sexuelle en ligne qu'après le leurre. Enfin, ce sont les *spécialistes* ayant déjà des antécédents judiciaires d'ordre sexuel qui agressent physiquement suite au leurre. Ce sont davantage des internautes leurrant des enfants prédisposés à agresser sexuellement qui passeraient à l'acte.

D'après la théorie des activités routinières de Cohen et Felson (1979), le leurre d'enfants sur Internet serait un crime facile à perpétrer ne demandant aucune expertise

particulière. Effectivement, Internet offre un bassin considérable de victimes et il y a absence de gardiens sur les plateformes de clavardage. La facilité de perpétrer le leurre d'enfants expliquerait la présence d'*amateurs* et d'individus motivés à commettre l'exploitation sexuelle sur Internet. Tel que spécifié par Gottfredson et Hirshi (1990), les délinquants auraient peu de contrôle de soi et commettraient des gestes afin de satisfaire un désir immédiat. Les plateformes de clavardage seraient des lieux idéaux par leur accessibilité pour des individus ayant peu de contrôle de soi voulant satisfaire leurs fantasmes.

Dans la littérature, il existe plusieurs théories telles que le conditionnement, le transfert d'excitation, la perspective féministe et l'apprentissage social qui stipulent que la consommation de pornographie sur Internet pourrait être liée à l'agression sexuelle hors ligne (Seto, Maric et Barbaree, 2001). Cependant, les résultats de ce mémoire montrent que c'est une minorité d'internautes leurrant des enfants qui perpètrent une agression sexuelle après l'exploitation sur Internet. Aussi, les individus agressant sexuellement en aval de l'infraction de leurre sur internet ont un parcours criminel distinct de ceux n'agressant pas sexuellement hors ligne. Effectivement, c'est davantage des individus ayant préalablement commis des délits à caractère sexuel avant le leurre d'enfant qui seraient portés à agresser sexuellement après le leurre d'enfants sur Internet. Il n'y a aucune évidence que le leurre d'enfants sur Internet soit une cause direct de l'agression sexuelle hors ligne.

Ce mémoire a mis en lumière les carrières criminelles d'individus effectuant du leurre d'enfants à partir de données policières. Il serait intéressant de porter une attention particulière aux circonstances de vie des internautes leurrant des enfants sur Internet pour vérifier leurs impacts sur l'agir criminel. Également, il a été montré qu'un groupe d'internautes effectuant du leurre avait des antécédents d'infraction d'ordre sexuel. Des analyses concernant les distorsions cognitives et la déviance sexuelle pourraient certainement contribuer à mieux comprendre la transition entre l'exploitation sexuelle sur Internet et l'agression sexuelle hors ligne.

Bibliographie

- Albright, J. M. (2008). Sex in America online: An exploration of sex, marital status, and sexual identity in Internet sex seeking and its impacts. *Journal of Sex Research, 45*(2), 175-186.
- Babchishin, K. M., Hanson, R. K., & Hermann, C. A. (2011). The characteristics of online sex offenders: A meta-analysis. *Sexual abuse: a journal of research and treatment, 23*(1), 92-123.
- Berson, I. R. (2003). Grooming cybervictims: The psychosocial effects of online exploitation for youth. *Journal of School Violence, 2*(1), 5-18.
- Blokland, A., & Lussier, P. (2015). The criminal career paradigm and its relevance to studying sex offenders. Dans A .Blokland et P. Lussier (dir.), *Sex Offenders: A Criminal Career Approach*, 1. Oxford : Wiley Blackweell
- Blumstein, A., & Cohen, J. (1987). Characterizing criminal careers. *Science, 237*(4818), 985-991.
- Blumstein, A., Cohen, J., & Farrington, D. P. (1988). Criminal career research: Its value for criminology. *Criminology, 26*, 1.
- Blumstein, A., Cohen, J., & Farrington, D. P. (1988). Longitudinal and criminal career research: Further clarifications. *Criminology, 26*, 57.
- Blumstein, A., Cohen, J., Hsieh, P., Carnegie Mellon University, School of Urban and Public Affairs, & United States of America. (1982). *Duration of Adult Criminal Careers-Final Report*. Washington, DC: National Institute of Justice.
- Blumstein, A., Cohen, J., Roth, J.-A., & Visher, C.-A. (1986). Criminal careers and career criminals. Washington, DC: National Academy Press.

- Blumstein, A., Farrington, D. P., & Moitra, S. (1985). Delinquency careers: Innocents, desisters, and persisters. *Crime and justice*, 187-219.
- Blumstein, A., & Moitra, S. (1980). The identification of “career criminals” from “chronic offenders” in a cohort. *Law & Policy*, 2(3), 321-334.
- Briggs, P., Simon, W. T., & Simonsen, S. (2010). An exploratory study of Internet-initiated sexual offenses and the chat room sex offender: Has the Internet enabled a new typology of sex offender?. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*.
- Cale, J., Lussier, P., & Proulx, J. (2009). Heterogeneity in antisocial trajectories in youth of adult sexual aggressors of women: An examination of initiation, persistence, escalation, and aggravation. *Sexual abuse: a journal of research and treatment*.
- Cohen, L. E., & Felson, M. (1979). Social change and crime rate trends: A routine activity approach. *American sociological review*, 588-608.
- Cooper, A., Delmonico, D. L., Griffin-Shelley, E., & Mathy, R. M. (2004). Online sexual activity: An examination of potentially problematic behaviors. *Sexual Addiction & Compulsivity*, 11(3), 129-143.
- Cornwell, B., & Lundgren, D. C. (2001). Love on the Internet: Involvement and misrepresentation in romantic relationships in cyberspace vs. realspace. *Computers in Human Behavior*, 17(2), 197-211.
- Craven, S., Brown, S., & Gilchrist, E. (2006). Sexual grooming of children: Review of literature and theoretical considerations. *Journal of Sexual Aggression*, 12(3), 287-299.
- Cyberaide. (2016). Les abus pédosexuels, ça vous concerne. Repéré à https://www.cyberaide.ca/app/fr/child_sexual_abuse#child_sexual_abuse-grooming
- Daneback, K., Cooper, A., & Månsson, S. A. (2005). An Internet study of cybersex participants. *Archives of Sexual Behavior*, 34(3), 321-328.
- Desjardins, J. (2005). L’analyse de régression logistique. *Tutorial in quantitative methods for psychology*, 1(1), 35-41.

- Dombert, B., Schmidt, A. F., Banse, R., Briken, P., Hoyer, J., Neutze, J., & Osterheider, M. (2015). How common is males' self-reported sexual interest in prepubescent children? *Journal of sex Research*.
- Doornwaard, S. M., Bickham, D. S., Rich, M., Vanwesenbeeck, I., van den Eijnden, R. J., & Ter Bogt, T. F. (2014). Sex-Related Online Behaviors and Adolescents' Body and Sexual Self-Perceptions. *Pediatrics*, *134*(6), 1103-1110.
- Eggleston, E. P., & Laub, J. H. (2002). The onset of adult offending: A neglected dimension of the criminal career. *Journal of Criminal Justice*, *30*(6), 603-622.
- Elliott, D. S. (1994). Serious violent offenders: Onset, developmental course, and termination. *Criminology*, *32*, 1-20.
- Elliott, D. S., Huizinga, D., & Morse, B. (1986). Self-Reported Violent Offending A Descriptive Analysis of Juvenile Violent Offenders and Their Offending Careers. *Journal of Interpersonal Violence*, *1*(4), 472-514.
- Endrass, J., Urbaniok, F., Hammermeister, L. C., Benz, C., Elbert, T., Laubacher, A., & Rossegger, A. (2009). The consumption of Internet child pornography and violent and sex offending. *BmC Psychiatry*, *9*(1), 1.
- European Online Grooming Project. (2012). Understanding the problem of online grooming and empowering young people to use the Internet safely. Repéré à <http://www.europeanonlinegroomingproject.com/home.aspx>
- Farrington, D. P. (2003). Developmental and life-course criminology: Key theoretical and empirical issues-the 2002 Sutherland award address. *Criminology*, *41*, 221.
- Farrington, D. P. (2007). Advancing knowledge about desistance. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, *23*(1), 125-134.
- Farrington, D. P., Jolliffe, D., Hawkins, J. D., Catalano, R. F., Hill, K. G., & Kosterman, R. (2003). Comparing delinquency careers in court records and self-reports. *Criminology*, *41*(3), 933-958.

- Farrington, D. P., Loeber, R., Elliott, D. S., Hawkins, J. D., Kandel, D. B., Klein, M. W. & Tremblay, R. E. (1990). Advancing knowledge about the onset of delinquency and crime. In *Advances in clinical child psychology* (pp. 283-342). Springer US.
- Finkelhor, D., Mitchell, K. J., & Wolak, J. (2000). Online Victimization: A Report on the Nation's Youth.
- Fortin, F., & Roy, J. (2006). Profils des consommateurs de pornographie juvénile arrêtés au Québec: l'explorateur, le pervers et le polymorphe. *Criminologie*, 107-128.
- Girard, C. (2015). Exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Présentation RSL. Données de recherche inédites.
- Gottfredson & Hirshi. (1990). *A general theory of crime*. Stanford, California : Stanford University press
- Gottfredson, M., & Hirschi, T. (1986). The true value of Lambda would appear to be zero: An essay on career criminals, criminal careers, selective incapacitation, cohort studies, and related topics*. *Criminology*, 24(2), 213-234.
- Greco, C., & Corriveau, P. (2014). La représentation médiatique du leurre d'enfants à l'aide des nouvelles technologies: une mise en mots et en maux. *Ambigua: Revista de Investigaciones sobre Género y Estudios Culturales*, (1), 35-56.
- Greenfield, P. M., & Subrahmanyam, K. (2003). Online discourse in a teen chatroom: New codes and new modes of coherence in a visual medium. *Journal of Applied Developmental Psychology*, 24(6), 713-738.
- Groth, A. N., Longo, R. E., & McFadin, J. B. (1982). Undetected recidivism among rapists and child molesters. *Crime & Delinquency*, 28(3), 450-458.
- Hanson, R. K. (2002). Recidivism and age: Follow-up data from 4,673 sexual offenders. *Journal of interpersonal violence*, 17(10), 1046-1062.

- Hanson, R. K., & Bussiere, M. T. (1998). Predicting relapse: a meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of consulting and clinical psychology*, 66(2), 348.
- Hanson, R. K., & Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: a meta-analysis of recidivism studies. *Journal of consulting and clinical psychology*, 73(6), 1154.
- Harris, D. A. (2014). Desistance from sexual offending: Findings from 21 life history narratives. *Journal of interpersonal violence*.
- Harris, D. A., Mazerolle, P., & Knight, R. A. (2009). Understanding Male Sexual Offending A Comparison of General and Specialist Theories. *Criminal Justice and Behavior*, 36(10), 1051-1069.
- Joyal, C. C., & Carpentier, J. (2016). The Prevalence of Paraphilic Interests and Behaviors in the General Population: A Provincial Survey. *The Journal of Sex Research*, 1-11.
- Kazemian, L., Le Blanc, M., Farrington, D. P., & Pease, K. (2007). Patterns of Residual Criminal Careers among a Sample of Adjudicated French-Canadian Males 1. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 49(3), 307-340.
- Koss, M. P., Gidycz, C. A., & Wisniewski, N. (1987). The scope of rape: incidence and prevalence of sexual aggression and victimization in a national sample of higher education students. *Journal of consulting and clinical psychology*, 55(2), 162.
- Le Blanc, M. (1986). La carrière criminelle: définition et prédiction. *Criminologie*, 79-99.
- Le Blanc, M., & Loeber, R. (1998). Developmental criminology updated. *Crime and justice*, 115-198.
- Leroux, Y. (2012). Internet, sexualité et adolescence. *Enfances & Psy*, 55(2), 61-68.
- Loeber, R., & Le Blanc, M. (1990). Toward a developmental criminology. *Crime and justice*, 375-473.

- Loeber, R., & Snyder, H. N. (1990). Rate of offending in juvenile careers : findings of constancy and change in lambda. *Criminology*, 28(1), 97-109.
- Longo, R. E., & Groth, A. N. (1983). Juvenile sexual offenses in the histories of adult rapists and child molesters. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 27(2), 150-155.
- Loughlin, J., & Taylor-Butts, A. (2009). Child luring through the Internet. *Juristat: Canadian Centre for Justice Statistics*, 29(1), 1B.
- Lussier, P. (2005). The criminal activity of sexual offenders in adulthood: Revisiting the specialization debate. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17(3), 269-292.
- Lussier, P., & Blokland, A. (2014). The adolescence-adulthood transition and Robins's continuity paradox: Criminal career patterns of juvenile and adult sex offenders in a prospective longitudinal birth cohort study. *Journal of criminal justice*, 42(2), 153-163.
- Lussier, P., Bouchard, M., & Beauregard, E. (2011). Patterns of criminal achievement in sexual offending: Unravelling the "successful" sex offender. *Journal of Criminal Justice*, 39(5), 433-444.
- Lussier, P., & Cale, J. (2013). Beyond sexual recidivism: A review of the sexual criminal career parameters of adult sex offenders. *Aggression and violent behavior*, 18(5), 445-457.
- Lussier, P., Le Blanc, M., & Proulx, J. (2005). The generality of criminal behavior: A confirmatory factor analysis of the criminal activity of sex offenders in adulthood. *Journal of Criminal Justice*, 33(2), 177-189.
- Lussier, P., Leclerc, B., Healey, J., & Proulx, J. (2008). Generality of deviance and predation : crime switching and specialization patterns in persistent sexual offenders, Dans M. DeLisi et P.J. Conis (dir.), *Violent offenders : theory, research, policy, and practice*. Boston : Jones & Bartlett Publishers.

- Lussier, P., & Mathesius, J. (2012). Criminal achievement, criminal career initiation, and detection avoidance: The onset of successful sex offending. *Journal of Crime and Justice*, 35(3), 376-394.
- MacDonald, J. M., Haviland, A., Ramchand, R., Morral, A. R., & Piquero, A. R. (2014). Linking specialization and seriousness in criminal careers. *Advances in life course research*, 20, 43-55.
- Marcum, C. D. (2007). Interpreting the intentions of Internet predators: An examination of online predatory behavior. *Journal of Child Sexual Abuse*, 16(4), 99-114.
- Mathesius, J., & Lussier, P. (2014). The successful onset of sex offending: Determining the correlates of actual and official onset of sex offending. *Journal of Criminal Justice*, 42(2), 134-144.
- Mazerolle, P., Brame, R., Paternoster, R., Piquero, A., & Dean, C. (2000). Onset age, persistence, and offending versatility: comparisons across gender*. *Criminology*, 38(4), 1143-1172.
- Mitchell, K. J., Finkelhor, D., & Wolak, J. (2001). Risk factors for and impact of online sexual solicitation of youth. *Jama*, 285(23), 3011-3014.
- Mitchell, K. J., Finkelhor, D., & Wolak, J. (2007). Youth Internet users at risk for the most serious online sexual solicitations. *American Journal of Preventive Medicine*, 32(6), 532-537.
- Moffitt, T. E. (1993). Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior: a developmental taxonomy. *Psychological review*, 100(4), 674.
- Olson, L. N., Daggs, J. L., Ellevold, B. L., & Rogers, T. K. (2007). Entrapping the innocent: Toward a theory of child sexual predators' luring communication. *Communication Theory*, 17(3), 231-251.
- Peris, R., Gimeno, M. A., Pinazo, D., Ortet, G., Carrero, V., Sanchiz, M., & Ibanez, I. (2002). Online chat rooms: Virtual spaces of interaction for socially oriented people. *CyberPsychology & Behavior*, 5(1), 43-51.

- Piquero, A. R., & Buka, S. L. (2002). Linking juvenile and adult patterns of criminal activity in the Providence cohort of the National Collaborative Perinatal Project. *Journal of Criminal Justice*, 30(4), 259-272.
- Piquero, A. R., & Chung, H. L. (2001). On the relationships between gender, early onset, and the seriousness of offending. *Journal of Criminal Justice*, 29(3), 189-206.
- Piquero, A. R., Farrington, D. P., & Blumstein, A. (2003). The criminal career paradigm. *Crime and justice*, 359-506.
- Piquero, A. R., Farrington, D. P., & Blumstein, A. (2007). *Key issues in criminal career research*. , New-York : Cambridge University press
- Piquero, A. R., Farrington, D. P., Jennings, W. G., Diamond, B., & Craig, J. (2012). Sex offenders and sex offending in the Cambridge study in delinquent development: Prevalence, frequency, specialization, recidivism, and (dis) continuity over the life-course. *Journal of Crime and Justice*, 35(3), 412-426.
- Proulx, J., Pellerin, B., Paradis, Y., McKibben, A., Aubut, J., & Ouimet, M. (1997). Static and dynamic predictors of recidivism in sexual aggressors. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 9(1), 7-27.
- Quayle, E., & Taylor, M. (2001). Child seduction and self-representation on the Internet. *CyberPsychology & Behavior*, 4(5), 597-608.
- Sécurité publique du Québec. (2011). Statistiques 2009 sur les agressions sexuelles. Repéré à <http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/mieux-comprendre/statistiques.php>
- Seto, M. C., & Eke, A. W. (2005). The criminal histories and later offending of child pornography offenders. *Sexual abuse: a journal of research and treatment*, 17(2), 201-210.
- Seto, M. C., Hanson, R. K., & Babchishin, K. M. (2010). Contact sexual offending by men with online sexual offenses. *Sexual abuse: a journal of research and treatment*, 23(1), 124-145 .

- Seto, M. C., Maric, A., & Barbaree, H. E. (2001). The role of pornography in the etiology of sexual aggression. *Aggression and violent behavior*, 6(1), 35-53.
- Smallbone, S. W., & Cale, J., (2015). An integrated Life-course developmental theory of sexual offending. Dans A .Blokland et P. Lussier (dir.), *Sex Offenders: A Criminal Career Approach*, 1. Oxford : Wiley Blackweell
- Smallbone, S. W., & Wortley, R. K. (2004). Onset, persistence, and versatility of offending among adult males convicted of sexual offenses against children. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 16(4), 285-298.
- Soothill, K., Francis, B., Sanderson, B., & Ackerley, E. (2000). Sex offenders: Specialists, generalists—or both? *British Journal of Criminology*, 40(1), 56-67.
- Statistique Canada. (2009). Poids de gravité. Données de recherche inédites.
- Statistique Canada. (2012). Gestion du spectre et télécommunication : jeunes Canadiens dans un monde branché. Repéré à <http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/sf09634.html>
- Stattin, H., Magnusson, D., & Reichel, H. (1989). Criminal activity at different ages : Study Based on a Swedish Longitudinal Research Population. *British journal of Criminology*, 29(4), 368-385.
- Subrahmanyam, K., Greenfield, P. M., & Tynes, B. (2004). Constructing sexuality and identity in an online teen chat room. *Journal of Applied Developmental Psychology*, 25(6), 651-666.
- Walsh, W. A., & Wolak, J. (2005). Nonforcible Internet-related sex crimes with adolescent victims: Prosecution issues and outcomes. *Child Maltreatment*, 10(3), 260-271.
- Weiser, E. B. (2000). Gender differences in Internet use patterns and Internet application preferences: A two-sample comparison. *CyberPsychology and Behavior*, 3(2), 167-178.

- Wolak, J., Finkelhor, D., & Mitchell, K. (2004). Internet-initiated sex crimes against minors: Implications for prevention based on findings from a national study. *Journal of Adolescent Health, 35*(5), 424-e11.
- Wolak, J., Finkelhor, D., Mitchell, K. J., & Ybarra, M. L. (2008). Online "predators" and their victims: myths, realities, and implications for prevention and treatment. *American Psychologist, 63*(2), 111.
- Wolak, J., Mitchell, K. J., & Finkelhor, D. (2006). Online Victimization of Youth: Five Years Later.
- Wolfgang, M. E., Figlio, R. M., & Sellin, T. (1972). *Delinquency in a birth cohort.* , London : University of Chicago press
- Wood, H. (2011). The Internet and its role in the escalation of sexually compulsive behaviour. *Psychoanalytic Psychotherapy, 25*(2), 127-142.
- Ybarra, M. L., & Mitchell, K. J. (2008). How risky are social networking sites? A comparison of places online where youth sexual solicitation and harassment occurs. *Pediatrics, 121*(2), e350-e357.
- Zimring, F. E., Piquero, A. R., & Jennings, W. G. (2007). Sexual delinquency in Racine: Does early sex offending predict later sex offending in youth and young adulthood? *Criminology and Public Policy, 6*(3), 507.

ANNEXE 1

Annexe 1 : Poids de gravité des crimes selon l'échelle de Statistique Canada

Crimes	pointage de gravité
1110 "Meurtre au premier degré"	7 042
1120 "Meurtre au deuxième degré"	7 042
1130 "Homicide involontaire "	1 822
1140 "Infanticide"	23
1150 "Négligence criminelle entraînant la mort"	688
1160 "Autres infractions connexes entraînant la mort"	62
1210 "Tentative de meurtre"	1411
1628 "Explosifs causant la mort ou des lésions corporelles"	478
1629 "Incendie criminel, insouciance à l'égard de la vie"	322
1650 "Autre infraction causant la mort / lésions (incendie et méfait)"	322
1660 "Autre infraction causant la mort / lésions (explosif)"	478
9110 "Conduite dangereuse, entraînant la mort"	688
91101 "Circulation Poursuite / mort"	688
91102 "Circulation Conduite dangereuse / mort"	688
9131 "Conduite dangereuse au cours d'une poursuite policière, entraînant la mort"	688
9210 "Conduite avec facultés affaiblies, entraînant la mort"	688
9215 "Conduite avec facultés affaiblies (drogues), entraînant la mort"	688
93101 "Circulation Délit de fuite / mort"	688
9410 "Fait de causer la mort par négligence criminelle pendant une course de rue"	688
9430 "Conduite dangereuse causant la mort pendant une course de rue"	688
1300 "Agressions sexuelles"	296
1310 "Agression sexuelle grave (niveau 3)"	1047
1320 "Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)"	678
1330 "Agression sexuelle de niveau 1"	211
1340 "Autres infractions d'ordre sexuel"	296
1345 "Contacts sexuels"	211
1350 "Incitation à des contacts sexuels"	211
1355 "Exploitation sexuelle (situation d'autorité)"	211
1356 "Exploitation sexuelle (déficience)"	211
1375 "Relations sexuelles anales"	211
1360 "Inceste"	678
1365 "Corruption des mœurs d'un enfant"	295
1380 "Bestialité — perpétrer ou forcer une personne"	211

1385"Voyeurisme"	86
3740"Infractions d'ordre sexuel, actes contraires aux bonnes mœurs, conduite (partie V du Code criminel)	246
1400"Voies de fait"	23
1410"Voies de fait graves (niveau 3)"	405
1411 "Voie de fait grave (niveau 3 – agent)"	405
1420"Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)"	77
1421 "Voie de fait armée (niveau 2 – agent)"	77
1430"Voies de fait simples (niveau 1)"	23
1440"Infliction illégale de lésions corporelles"	143
14601 "Voie de fait contre un policier"	42
14602 "Voie de fait contre un agent de la paix"	23
1460"Voies de fait sur un policier"	23
1470"Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles"	399
1475"Trappe susceptible de causer ou causant des lésions corporelles"	399
1480"Autres voies de fait"	58
1630"Autres infractions avec violence"	143
1450"Décharge d'une arme à feu intentionnellement"	405
1455"Usage d'une arme à feu au moment de la perpétration d'un crime"	267
14551 "Usage d'une arme à feu lors d'un crime"	267
14552 "Braquer une arme à feu"	194
1457"Braquer une arme à feu"	194
3300"Armes offensives"	127
3310"Armes offensives — explosifs"	127
3320"Armes offensives prohibées"	48
3330"Armes offensives à autorisation restreinte"	48
3340"Transfert d'armes à feu ou de numéros de série"	48
3350"Autres armes offensives"	48
3365"Trafic d'armes"	265
3370"Possession contraire à une ordonnance d'armes"	180
3375"Possession d'armes"	88
3380"Importation ou exportation non autorisée d'armes"	144
3390"Documentation et administration relatives aux armes à feu"	205
3395"Entreposage non sécuritaire d'armes à feu"	44
3720"Armes à feu et autres armes (partie III du Code criminel)"	44
6550"Loi sur les armes à feu"	44
1500"Infraction entraînant une perte de liberté"	477
1510"Séquestration ou enlèvement"	477
15101 "Enlèvement"	477
15102 "Séquestration"	477
1520"Prise d'otage"	1278

1525"Traite des personnes"	1278
1530"Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans, personne autre qu'un parent ou tuteur"	162
1540"Enlèvement d'une personne de moins de 16 ans"	67
1545"Passage d'enfants à l'étranger"	67
1550"Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans, en violation d'une ordonnance de garde"	24
1560"Enlèvement d'une personne de moins de 14 ans, par un parent ou tuteur"	125
1610"Vol qualifié"	583
1611"Vol qualifié d'une arme à feu"	583
16101 "Vol qualifié sur une personne"	583
16102 "Vol qualifié dans un commerce"	583
16103 "Vol qualifié dans une institution financière"	583
16104 "Vol qualifié de véhicule"	583
16105 "Vol qualifié de VR blindé"	583
16106 "Vol qualifié de sac à main"	583
16109 "Autre vol qualifié"	583
1621"Intimidation d'une personne associée au système de justice ou d'un journaliste"	67
1622"Appels téléphoniques harcelants ou menaçants"	46
1625"Harcèlement criminel"	45
1626"Appels téléphoniques harcelants ou menaçants"	67
1627"Menaces"	46
1640 "Proférer des menaces"	46
1670 "Intimidation"	46
16701 "Intimidation générale (art. 423 (1) a-g)"	46
16702 "Intimidation de personne du système de justice"	46
16201 "Extorsion – personne"	229
16209 "Extorsion – autre"	229
1620"Extorsion"	229
3540"Menaces biens ou animaux"	29
2100"Incendie"	145
2110"Incendie criminel"	145
2170"Méfait"	30
2172"Méfait de plus de 5 000 \$"	30
2174"Méfait de 5 000 \$ ou moins"	30
2176"Méfait envers des biens religieux en raison de la haine"	30
21101 "Incendie de bien immobilier"	145
21102 "Incendie de véhicule routier"	145
21103 "Incendie de véhicule routier en mouvement sans collision"	145
21109 "Incendie d'autres biens"	145

21701 "Méfait Dommages matériels de + de 5 000 \$"	30
21702 "Méfait Dommages matériels de 5 000 \$ et moins"	30
21703 "Méfait + de 5 000 \$ sur véhicule"	30
21704 "Méfait 5 000 \$ et moins sur véhicule"	30
21705 "Méfait Graffitis : + de 5 000 \$"	30
21706 "Méfait Graffitis : 5 000 \$ et moins"	30
21707 "Méfait Biens de culte (religieux) de + de 5 000 \$"	30
21708 "Méfait Biens de culte (religieux) 5 000 \$ et moins"	30
21709 "Méfait (NIV)"	30
21401 "Vol de 5 000 \$ et moins, dans / sur véhicule"	37
21403 "Vol de 5 000 \$ et moins, sac à main"	37
21404 "Vol de 5 000 \$ et moins, à la tire"	37
21405 "Vol de 5 000 \$ et moins, à l'étalage"	37
21406 "Vol de 5 000 \$ et moins, bicyclette"	37
21409 "Autre vol de 5 000 \$ et moins"	37
2140 "Vol de 5 000 \$ et moins"	37
2141 "Total des vols de moins de 5 000 \$ (sauf les véhicules à moteur)"	84
2143 "Vol à l'étalage de moins de 5 000 \$"	84
2130 "Vol de plus de 5 000 \$"	139
2131 "Vol de véhicules à moteur de plus de 5 000 \$"	84
2132 "Vol de plus de 5 000 \$ dans un véhicule à moteur"	139
2133 "Vol à l'étalage de plus de 5 000 \$"	139
2142 "Vol de 5 000 \$ et moins dans un véhicule à moteur"	139
21301 "Vol de + de 5 000 \$, dans / sur véhicule"	139
21303 "Vol de + de 5 000 \$, sac à main"	139
21304 "Vol de + de 5 000 \$, à la tire"	139
21305 "Vol de + de 5 000 \$, à l'étalage"	139
21306 "Vol de + de 5 000 \$, bicyclette"	84
21309 "Autre vol de + de 5 000 \$"	139
21351 "Vol automobile"	50
21352 "Vol de camion, autobus"	50
21353 "Vol motocyclette"	50
21354 "Vol camion-tracteur avec ou sans remorque"	50
21355 "Vol VR de construction ou de ferme"	50
21356 "Vol motoneige"	50
21357 "Vol véhicule tout-terrain (VTT)"	50
21359 "Vol autre véhicule"	50
2121 "Introduction par effraction pour voler une arme à feu"	187
21201 "Intro. / effraction dans résidence privée"	187
21202 "Intro. / effraction dans camp, chalet, roulotte"	187
21203 "Intro. / effraction dans étab. commercial ou public"	187
21209 "Autre introduction par effraction"	187

21501 "Recel de + de 5 000 \$ (trafic)"	77
21502 "Recel de + de 5 000 \$"	77
21505 "Recel de 5 000 \$ et moins (trafic)"	77
21506 "Recel de 5 000 \$ et moins"	77
2150 "Possession de biens volés"	77
21601 "Fraude Carte de service"	109
21602 "Fraude Chèque"	109
21603 "Fraude Guichet automatique"	109
21604 "Fraude Obtention de gîte – nourriture"	109
21605 "Fraude Obtention de transport"	109
21606 "Fraude Changement d'étiquette"	109
21607 "Fraude Supposition de personne"	109
21608 "Fraude Fausse réclamation aux gouvernements"	109
21610 "Fraude Télémarketing"	109
21611 "Fraude Valeurs mobilières, instruments financiers"	109
21612 "Fraude Fausse réclamation d'assurances"	109
21613 "Fraude Ordinateur"	109
21614 "Fraude Clonage de carte de service"	109
21615 "Fraude Vol d'identité"	109
21699 "Autre fraude"	109
3420 "Contrefaçon "	69
3780 "Infractions contre les droits de propriété (partie IX du Code criminel)"	185
37901 "Opérations frauduleuses Vente pyramidale"	109
37902 "Opérations frauduleuses Corruption de fonctionnaire"	109
37903 "Opérations frauduleuses Malversation"	109
37904 "Opérations frauduleuses Valeurs mobilières"	109
37905 "Opérations frauduleuses Valeurs immobilières"	109
37909 "Opérations frauduleuses Autre infraction de fraude en commerce"	109
38101 "Opérations frauduleuses Fausse alarme – incendie"	109
38102 "Opérations frauduleuses Cruauté envers un animal"	109
38109 "Opérations frauduleuses Autre acte volontaire prohibé concernant les biens"	16
3800 "Opérations frauduleuses"	109
3790 "Opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du Code criminel)"	109
3820 "Infractions relatives à la monnaie (partie XII du Code criminel)"	16
4540 "Supposition de personne"	109
2160 "Fraude"	109
100 "Prostitution"	6
3110 "Tenue d'une maison de débauche"	10
3115 "Fait de vivre des produits de la prostitution d'une personne de moins de"	396

18 ans"	
3120"Proxénétisme"	273
3125"fait d'obtenir une personne de moins de 18 ans ou de communiquer avec celle-ci à des fins sexuelles"	209
3130"Autres affaires de prostitution"	6
3210"Tenue d'une maison de paris"	1
3450"Actions indécentes"	24
3220"Tenue d'une maison de jeux"	2
3230"Autres infractions relatives aux jeux et paris"	9
3430"fait de troubler la paix"	50
3460"Corruption des mœurs"	359
3470"Entrave à un fonctionnaire public ou un agent de la paix"	29
3490"Intrusion de nuit"	22
3700"Enregistrement non autorisé d'un film"	50
3750"Atteintes à la vie privée (partie VI du Code criminel)"	42
3760"Tenue d'une maison de débauche, jeux et paris"	50
3770"Infractions contre la personne et la réputation (partie VIII du Code criminel)"	66
3825"Produits de la criminalité (partie XII.2 du Code criminel)"	173
44825"Produits de la criminalité (partie XII.2 du Code criminel)"	77
71002 "Lois Alcool- Permissionnaire moins de 18 ans"	11
71003 "Lois Alcool- Vente sans permis"	11
71004 "Lois Alcool- Autre SAQ, LPA"	11
71005 "Lois Alcool- Autre LIMBA"	11
71007 "Lois Alcool- Vente après les heures"	11
71008 "Lois Alcool- Bouteilles non timbrées"	11
71009 "Lois Alcool- B.A. non achetée à la SAQ"	11
71010 "Lois Alcool- Fraternalisation"	11
73001 "Lois prov.- Loi et règlement sur les explosifs"	11
73002 "Lois prov.-Loi sur le cinéma"	11
3400"Autres infractions criminelles (Partie A)"	48
37109 "Autre infraction contre l'ordre public"	50
37309 "Autre infraction"	48
3730"Autres infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (partie IV du Code criminel) "	48
3810"Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (partie XI du Code criminel)"	48
3890" toute autre infraction sans violence prévue au Code criminel (inclut la partie XII.1 du Code criminel)"	137
39999 "Toute autre infraction au C.cr."	48
5000 "LSJPA ou LJC"	24
6450"Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents"	24
6900"Autres lois fédérales"	83

69009 "Autre loi fédérale"	24
73003 "Lois prov.-Lois RACJ (autre)"	24
73098 "Autre loi provinciale"	24
73099 "Lois prov.-Autre règlement"	24
9999 "Autre".	24
3410 "Défaut de se conformer à une ordonnance"	59
3415 "Ommission de se conformer à un engagement"	59
3416 "Défaut de comparaître"	59
3440 "Évasion ou aide à l'évasion d'une garde légale"	39
3480 "Détenue qui est en liberté illégalement"	39
3510 "Défaut de comparaître"	59
3520 "Manquement aux conditions de la probation"	59
3455 "Pornographie juvénile"	160
34551 "Production de pornographie juvénile"	160
34552 "Distribution de pornographie juvénile"	160
34553 "Possession de pornographie juvénile"	160
34555 "Accès à la pornographie juvénile"	160
1367 "Fournir pornographie à un mineur"	160
1370 "Leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur"	172
3550 "Fait de préconiser, fomenter un génocide"	116
3560 "Incitation publique à la haine"	29
3710 "Infractions contre l'ordre public (partie II du Code criminel)"	24
3711 "Biens ou services aux fins du terrorisme"	50
3712 "Blocage des biens, communication ou vérification"	50
3713 "Participation à une activité d'un groupe terroriste"	50
3714 "Facilitation d'une activité terroriste"	67
3715 "Fait de se livrer ou de charger une personne de se livrer à une activité terroriste"	50
3716 "Fait d'héberger ou de cacher un terroriste"	50
3717 "Incitation à craindre des activités terroristes"	144
37201 "Biens ou services à des fins terroristes"	50
37202 "Blocage de biens à des fins terroristes"	50
37203 "Participation à une activité terroriste"	50
37204 "Facilitation d'une activité terroriste"	50
37205 "Charger une personne de se livrer à une activité terroriste"	144
37206 "Héberger ou cacher un terroriste"	50
37207 "Fausse alerte terroriste"	144
37301 "Méfait public"	24
37302 "Appel à la bombe (si négatif)"	144
6560 "Loi sur la défense nationale"	37
3830 "Tentatives, complots, complices (partie XIII du Code criminel)"	215
3840 "Fait de charger une personne de commettre une infraction au profit"	643

d'une organisation criminelle"	
38401 "Organisation criminelle- Charger une personne de commettre une infraction au profit"	643
38402 "Organisation criminelle- Infraction au profit"	686
38403 "Organisation criminelle- Participation aux activités"	686
3841"Commission d'une infraction au profit d'une organisation criminelle"	686
3842"Participation aux activités d'une organisation criminelle"	686
4000"Loi réglementant certaines drogues et autres substances (Ircdas)"	24
4100"Possession"	11
4110"Possession d'héroïne "	11
4120"Possession de cocaïne "	11
4130"Possession d'autres drogues prévues à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances"	11
41301 "Possession de crack"	11
4140"Possession de cannabis "	7
4150"Possession de méthamphétamines en cristaux (crystal meth)"	11
4160"Possession de méthylènedioxyamphétamine (ecstasy) "	11
4200"Traffic"	136
4210"Trafic d'héroïne "	136
4220"Trafic de cocaïne "	136
4230"Trafic d'autres drogues prévues à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances"	139
42302 "Trafic Crack"	136
42101 "Possession en vue de trafic Héroïne"	136
42201 "Possession en vue de trafic Cocaïne"	136
42301 "Possession en vue de trafic Autre substance"	136
42303 "Possession en vue de trafic Crack"	136
42401 "Possession en vue de trafic Cannabis"	136
42501 "Possession en vue de trafic Méthamphétamine (crystal meth)"	136
42601 "Possession en vue de trafic Ecstasy"	136
4240"Trafic de cannabis"	53
4250"Trafic de méthamphétamines en cristaux (crystal meth)"	136
4260"Trafic de méthylènedioxyamphétamine (ecstasy)"	173
4300"Importation et exportation"	93
4310"Importation et production d'héroïne "	93
4320"Importation et production de cocaïne "	93
4330"Importation et production d'autres drogues prévues à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances"	93
4340"Importation et production de cannabis "	93
4350"Importation et exportation de méthamphétamines en cristaux (crystal meth) "	93
4360"Importation et exportation de méthylènedioxyamphétamine (ecstasy)"	173

4400"Production"	129
4410"Production d'héroïne "	129
4420"Production de cocaïne "	129
4430"Production d'autres drogues prévues à la Loi règlementant certaines drogues et autres substances"	129
4440"Production de cannabis"	11
44301 "Production de Crack"	129
44401 "Production de Cannabis hydroponique"	129
44402 "Production de Cannabis en terre"	11
4450 "Production de Méthamphétamine (crystal meth)"	129
4460"Production de méthylènedioxyamphétamine (ecstasy) "	173
6100"Loi sur la faillite"	3
6150"Loi de l'impôt sur le revenu"	3
6200"Loi sur la marine marchande du Canada"	7
6250"Loi canadienne sur la santé "	83
6300"Loi sur les douanes"	14
6350"Loi sur la concurrence"	14
6400"Loi sur l'accise"	11
6500"Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés"	42
75003 "Lois prov.-Loi 42 (C.s.r.)"	24
7600 "Loi impôt sur le tabac (taxes)"	24
73005 "Lois prov.-Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac"	24
73007 "Lois prov.-Loi concernant les services de transport par taxi"	24
73008 "Lois prov.-Loi sur les transports"	24
73009 "Lois prov.-Règlements sur les autobus"	24
73010 "Lois prov.-Règlement sur les services de transport par taxi"	24
73011 "Lois prov.-Règlement sur les déchets solides"	24
73012 "Lois prov.-Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves"	24
73013 "Lois prov.-LPECVL (loi 430)"	24
73015 "Lois prov.-Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds"	24
75001 "Lois prov.-Loi sur l'assurance automobile"	24
9000"INFRACTIONS CRIMINELLES RELIÉES À LA CIRCULATION"	30
91201 "Circulation Poursuite / lésions"	30
91202 "Circulation Conduite dangereuse / lésions"	30
91301 "Circulation Conduite dangereuse / collision dommage matériel"	30
91302 "Circulation Poursuite / collision dommage matériel"	30
91303 "Circulation Poursuite sans collision"	30
91309 "Circulation Conduite dangereuse / sans collision"	30
9120"Conduite dangereuse, entraînant des lésions corporelles"	30
9130"Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un	30

aéronef"	
9132"Conduite dangereuse au cours d'une poursuite policière, entraînant des lésions corporelles"	30
9133"Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur au cours d'une poursuite policière"	30
9220"Conduite avec facultés affaiblies, entraînant des lésions corporelles"	30
9225"Conduite avec facultés affaiblies (drogues), entraînant des lésions corporelles"	30
9230"Conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef"	30
92301 "Capacités affaiblies-collision dommage matériel"	30
92302 "Capacités affaiblies-garde ou contrôle"	30
92309 "Capacités affaiblies- autre"	30
9235"Conduite avec facultés affaiblies (drogues) d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef"	30
9240"Conduite avec facultés affaiblies, défaut de fournir un échantillon d'haleine"	30
9245"Défaut de fournir un échantillon d'haleine (drogues)"	30
9250"Conduite avec facultés affaiblies, défaut de fournir un échantillon de sang"	30
9255"Défaut de fournir un échantillon de sang (drogues)"	30
92351 "Circulation Capacité / drogue – collision dommage matériel"	30
92352 "Circulation Capacité affaiblie drogue / garde / contrôle"	30
92359 "Circulation Capacité de conduite affaiblie / drogue autre"	30
92401 "Circulation Refus échantillon haleine / appareil de détection"	30
92402 "Circulation Refus échantillon haleine / alcootest"	30
92403 "Circulation Refus obtempéré / coordination (alcool)"	30
92451 "Circulation Refus obtempéré / coordination (drogue)"	30
92452 "Circulation Refus évaluation / drogue"	30
9310"Défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux"	30
9311 "Circulation Délit de fuite / sans victime"	30
9320"Conduite pendant une interdiction de conduire"	30
9330"Autres délits de la route en vertu du Code criminel"	30
93102 "Circulation Délit de fuite / lésions"	30
93103 "Circulation Délit de fuite / victime sans lésion"	30
9420"Fact de causer des lésions corporelles par négligence criminelle pendant une course de rue"	30
9440"Conduite dangereuse causant des lésions corporelles pendant une course de rue"	30
9450"Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur pendant une course de rue"	30
74001 "Lois prov.-Loi sur la sécurité privée"	11

74002 "Lois prov.-Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée"	11
8100 "Règlement municipal"	11